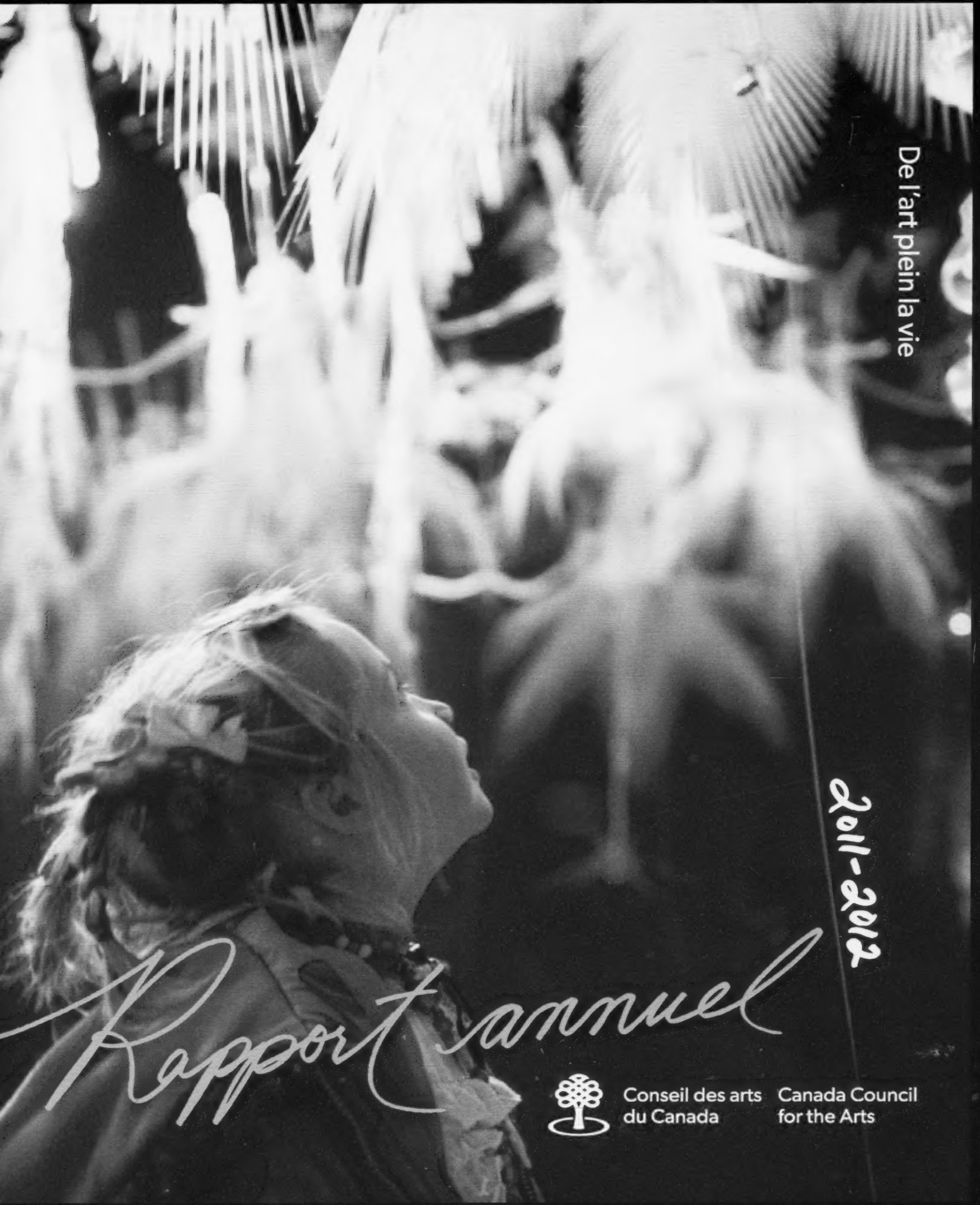
De l'art plein la vie
2011-2012
Rapport annuel
Conseil des arts du Canada
Canada Council for the Arts

Conseil des arts du Canada | Canada Council for the Arts

350 rue Albert
C.P. 1047
Ottawa ON K1P 5V8
1-800-263-5588 ou
613-566-4414
Télécopieur : 613-566-4390
ATS : 1-866-585-5559
info@conseildesarts.ca
conseildesarts.ca

Mandat

Le Conseil des arts du Canada est l'organisme national de soutien aux arts du Canada. Depuis plus de 50 ans, il contribue au dynamisme d'une scène artistique vibrante.

Le Conseil offre une vaste gamme de subventions (plus de 6 000 en 2011-2012) et de services aux artistes et aux organismes artistiques professionnels canadiens. Par ses activités de communication, de recherche et de promotion des arts, il accroît l'intérêt du public pour les arts.

Les prix et bourses du Conseil des arts célèbrent annuellement la créativité de près de 200 Canadiennes et Canadiens exceptionnels dans les domaines des arts et des sciences. La Commission canadienne pour l'UNESCO relève du Conseil.

Le Conseil est dirigé par un conseil d'administration composé de 11 membres. Le gouverneur en conseil nomme les membres du conseil d'administration ainsi que le directeur et chef de la direction du Conseil pour des mandats d'une durée déterminée. Le Conseil tient compte de l'avis des artistes et des professionnels des arts de toutes les régions du pays (environ 700 siègent annuellement aux divers jurys ou comités de pairs). Le Conseil collabore aussi étroitement avec les agences culturelles et les ministères fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux.

En tant que société d'État fédérale, le Conseil rend compte de son activité au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien. Ses états financiers sont vérifiés par le vérificateur général du Canada. Au crédit parlementaire que le Conseil reçoit annuellement s'ajoutent les revenus de dotations, les dons et les legs.

Table des matières

Message du président 2
Message du directeur 4
Commentaires et analyse de la direction 8
Gouvernance 34
États financiers 43

Message du président Joseph L. Rotman

Changements Technologies Communautés Expérience Adaptabilité Souplesse Meneur Flexibilité Synergie Artistes Partenariats Équité Connaissances Transparence Liens Engagement Public Confiance

Plus tôt cette année, je suis monté sur scène avec le célèbre Canadien Leonard Cohen lors d'un spectacle donné en son honneur, au Massey Hall de Toronto. Ce concert à guichet fermé célébrait la remise du neuvième Prix Glenn-Gould à Leonard Cohen pour sa contribution à l'enrichissement de la condition humaine par les arts. J'étais sur scène pour accepter, au nom du Conseil des arts du Canada, le don que ce dernier a fait à notre organisme, soit la bourse de 50 000 $ qui accompagne le prix.

Leonard Cohen s'est dit « profondément reconnaissant » à l'égard du Conseil pour une subvention qui l'avait aidé à lancer sa carrière d'écrivain et que, pour cette raison, il remettait au Conseil la bourse qui accompagnait son prix afin que d'autres puissent bénéficier du même soutien qu'il avait reçu au début de sa carrière. Le Conseil est réellement reconnaissant de ce témoignage de confiance envers son mandat premier qui est de soutenir les artistes et leur pratique et, ainsi, d'enrichir la vie des Canadiennes et des Canadiens. À l'heure où le Canada doit instamment accélérer la mise en œuvre de ses projets touchant l'innovation, investir dans la créativité devrait être une priorité nationale.

Comme l'illustre bien notre rapport annuel 2011-2012, les carrières de milliers d'artistes professionnels, comme Leonard Cohen, progressent chaque année avec le soutien du Conseil des arts, et les vies de millions de Canadiennes et de Canadiens sont directement ou indirectement touchées par les initiatives financées par le Conseil. La combinaison de ces deux éléments vous donne la clé du succès du Conseil : son travail renforce la pratique artistique et met le public en contact avec les arts.

Le Conseil des arts est pleinement conscient de l'importance pour les artistes d'un financement stable en période d'incertitude financière. Lors des consultations prébudgétaires, la communauté artistique a demandé au gouvernement fédéral de maintenir le financement du Conseil des arts, et le gouvernement a compris l'importance de ce message. Le 29 mars 2012, le ministre des Finances a annoncé que le crédit parlementaire du Conseil demeurerait stable pour les trois prochaines années.

Toute l'équipe du Conseil est très encouragée par le message positif qu'exprime ce vote de confiance. Il s'agit là d'un signal clair indiquant l'importance accordée au soutien des arts comme moteur de la création au pays. Le gouvernement et le ministre du Patrimoine canadien, l'honorable James Moore, sont manifestement conscients de la contribution du secteur des arts à l'économie et à l'identité du pays. Il est donc important de continuer d'appliquer les normes les plus élevées possible dans notre utilisation des fonds publics.

Nous savons bien que « stable » ne signifie pas « stagnant ». Au cours de cette première année de notre plan stratégique et d'entreprise 2011-2016, intitulé *Resserrer les liens*, le conseil d'administration a continué d'appuyer la saine gestion qui caractérise le Conseil. Nous avons renforcé nos politiques et procédures de gestion de risques, adopté un plan de communication stratégique et global de l'organisme, amélioré nos pratiques de gouvernance et parachevé les plans du déménagement dans un édifice plus économique et écoénergétique (à l'expiration de notre bail, en décembre 2013).

En tant que président du Conseil et citoyen de ce pays, j'ai de le devoir de veiller à ce que l'obligation de rendre des comptes aux Canadiennes et aux Canadiens se situe au premier plan de la planification et de la façon de penser du Conseil. Aussi, je soutiens totalement la priorité que s'est donnée le Conseil en ce qui a trait à l'engagement du public comme composante essentielle de la vitalité du secteur artistique au Canada.

Les conseils d'administration doivent gérer le changement et assurer une certaine continuité. Cette année, nous avons accueilli David McKay (N. B.) au sein du conseil d'administration et nous avons renouvelé les mandats de Barbara Burley (N. B.) et d'Anna Porter (Ont.). Nous avons également souligné les départs de Thomas Hill (Ont.), Jean Saucier (Qc) et Jerry Mazerolle (N.-B.). Nous les remercions sincèrement de leurs précieuses contributions pendant leur mandat.

Les résultats obtenus au cours de la première année de notre plan d'entreprise quinquennal démontrent que les objectifs fixés dans *Resserrer les liens* sont ambitieux, mais réalisables. Ces résultats confirment aussi la pertinence des décisions du Conseil et renforcent notre détermination à poursuivre nos objectifs. Aussi, nous espérons accélérer la mise en œuvre déjà en cours de changements importants au sein de l'organisme.

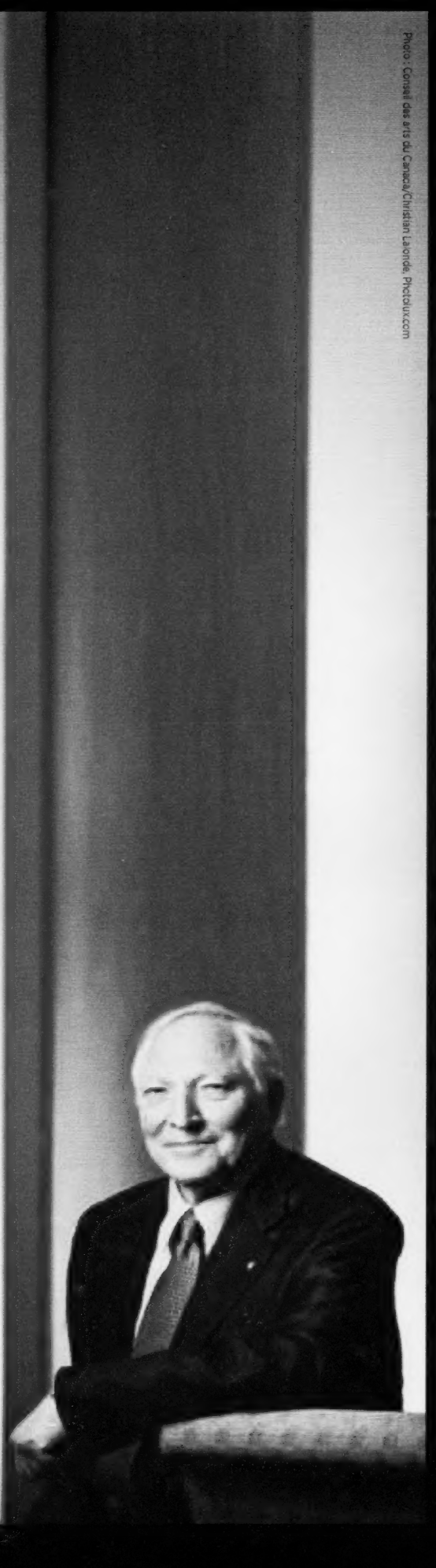

Photo : Conseil des arts du Canada/Christian Laforde, Photolux.com

Message du directeur et chef de la direction

Robert Sirman

Arts Changements Technologies Communautés Transparence Adaptabilité Meneur Flexibilité Synergie Artistes Partenariats Connaissances Expérience Liens Engagement Public Confiance Souplesse Équité

Tous les chefs de file aspirent à la convergence et à la synergie; bref, à ces moments où des intérêts divers se rencontrent et des ambitions nourries de longue date se réalisent enfin. Pour le Conseil des arts du Canada, cette année a été riche de tels moments.

Depuis plusieurs années, le Conseil prépare sciemment le terrain en vue de profonds changements. Dans le cadre de sa planification stratégique, il a cessé de s'attarder aux détails des programmes à l'intention des artistes pour se concentrer sur la pertinence de son mandat aux échelles locale, nationale et internationale. Il a renforcé sa gouvernance et sa capacité de fonctionnement pour accroître sa productivité à tous les niveaux. Il a revu ses communications pour mettre en relief la contribution d'un dynamique et créatif secteur des arts à la vie des Canadiennes et des Canadiens.

Les raisons de ces changements sont énoncées dans le plan stratégique quinquennal du Conseil, *Resserrer les liens 2011-2016*. Comme le laissent entendre les années d'exécution du plan, la mise en œuvre intégrale est amorcée. Nous avons entrepris l'examen en profondeur d'un large éventail de programmes du Conseil, dont le programme La Brigade volante, le Programme du droit de prêt public et les programmes de subventions de fonctionnement qui constituent la plus grande part des dépenses du Conseil. L'objectif principal de ces examens est d'intégrer la raison d'être, le fonctionnement et l'objet des programmes au mandat général du Conseil et de garantir que les stratégies adoptées pour enrichir la vie des Canadiennes et des Canadiens sont aussi efficaces et mesurables que possible.

Pendant ce temps, l'ensemble des programmes du Conseil continue de produire des résultats impressionnants. En 2011-2012, nous avons investi 157 millions de dollars dans quelque 1 900 communautés au pays, rapprochant les Canadiennes et les Canadiens d'un océan à l'autre et les artistes qui ne cessent de nous stimuler, de nous informer, d'alimenter notre réflexion et de nous divertir.

Le Conseil a aussi profité de divers anniversaires au cours de l'année pour sensibiliser le public aux arts. Le 75e anniversaire des Prix littéraires du Gouverneur général a permis de montrer l'évolution remarquable de la littérature canadienne depuis la création de ces prix, en 1936. Le 25e anniversaire du Programme du droit de prêt public a réaffirmé l'importance d'offrir une compensation aux artistes pour l'utilisation de leurs œuvres, notamment pour leur prêt. Le 40e anniversaire de la Banque d'œuvres d'art du Conseil des arts du Canada a mis en lumière l'épanouissement des arts visuels contemporains au Canada et la contribution des collections nationales à la création d'une identité et d'un patrimoine communs.

En 2011-2012, le Conseil a pleinement participé à l'exercice pangouvernemental de réduction du déficit et s'est réjoui, à la fin de l'exercice, de la décision du gouvernement de maintenir son crédit parlementaire à son niveau actuel pour les trois prochaines années. Le Conseil a poursuivi la modernisation de ses systèmes, s'attaquant notamment à la refonte complète de sa présence sur le web. Il a surpassé ses objectifs annuels de restriction budgétaire, tout en continuant de composer avec des revenus de placement incertains en raison de l'extrême volatilité des marchés. Enfin, il a entrepris un vaste processus de consultation interne sur l'aménagement de ses prochains bureaux en vue de son déménagement dans des locaux moins coûteux, en janvier 2014.

Toutes ces réalisations découlent de notre conviction que des changements importants dans notre façon de travailler s'imposent si nous voulons arriver à suivre les transformations radicales qui s'opèrent à l'extérieur. Nous visons à répondre à l'impératif de la viabilité — tant de notre organisme que du secteur des arts — dans un contexte où la croissance est lente, voire inexistante. Les changements importants ne sont pas sans risques, mais la convergence que nous constatons à l'intérieur et au delà de notre secteur semble prometteuse. Partout où des artistes inspirent et stimulent les Canadiennes et les Canadiens, partout où se déroulent des activités artistiques emballantes et novatrices, il y a presque toujours un lien avec le Conseil des arts du Canada.

Robert Sirman

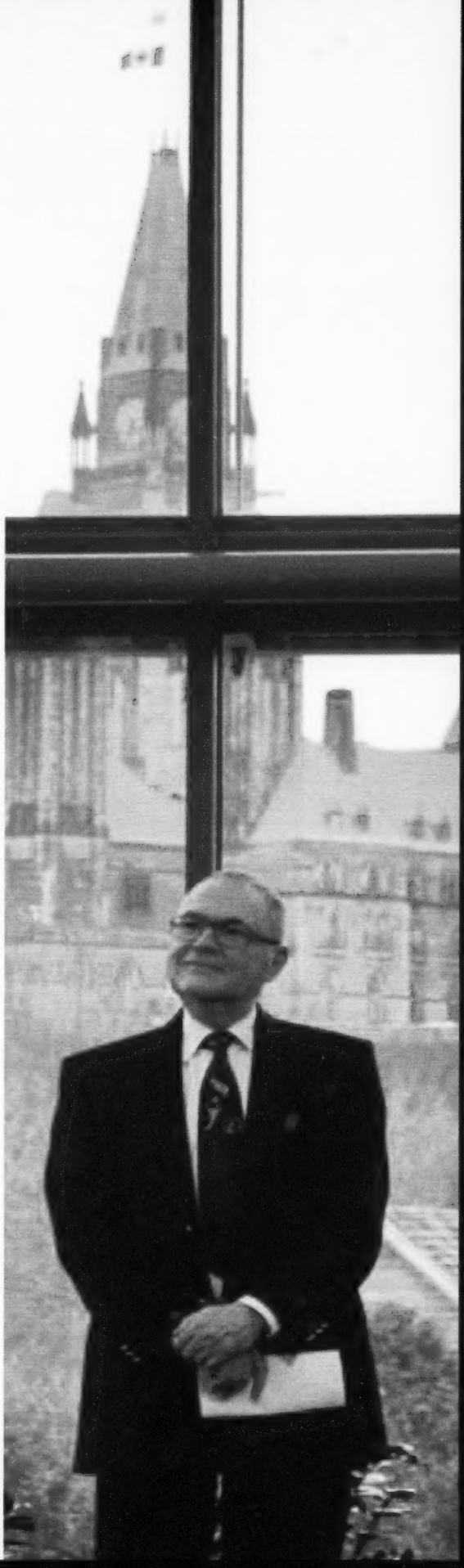

Le Conseil des arts : là où vous êtes

Le Conseil des arts se trouve là où sont les Canadiennes et les Canadiens : dans leurs collectivités, sur le web et sur les réseaux sociaux. Les artistes et organismes artistiques qui reçoivent ses subventions et ses prix mettent de l'art dans les vies de milliers de communautés. En 2011 2012, les gagnantes et gagnants des Prix du Gouverneur général en littérature, en arts médiatiques et en arts visuels ont témoigné de la vitalité de notre culture.

Ci-dessus : John Vaillant, ancien gagnant des GG, donnant une entrevue à la CBC lors du festival littéraire international LitFest, à Edmonton. Photo : Donna Fong. Ci-dessous : les lauréates et lauréats des GG 2011 dédicaçant leurs livres à la librairie Indigo Livres et musique du centre-ville d'Ottawa.

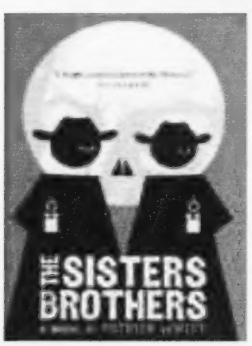

« Je n'exagère pas : les subventions [du Conseil] m'ont littéralement sauvé », a dit Patrick deWitt (gagnant d'un GG pour son roman The Sisters Brothers). *En effet, sa subvention lui a permis de terminer son livre au lieu de retourner travailler dans le domaine de la construction pour soutenir sa famille. « Je pense que le livre en a réellement tiré profit. »*

Couverture de *The Sisters Brothers* de Patrick deWitt (House of Anansi Press), GG 2011, roman et nouvelles.

De grands livres à votre portée

Les Prix littéraires du Gouverneur général (GG), financés et administrés par le Conseil, ont célébré 75 années de rapprochement entre les Canadiennes et les Canadiens et de grands livres. Le Conseil s'est fait partenaire de neuf festivals littéraires partout au pays afin de mettre en contact lecteurs et auteurs grâce à des séances de lecture, des discussions et des baladodiffusions. CBC et Radio-Canada ont diffusé la nouvelle en ligne et sur les ondes par le biais de vidéos, de jeux-questionnaires, de commande de création littéraire et d'un concours public d'écriture. Indigo Livres et Musique a fait la promotion des GG auprès de ses clients lors de séances de signature et avec ses promotions en ligne.

L'application Facebook du Conseil a permis à des personnes de créer leur propre bibliothèque des GG et de la partager avec leurs amis. Toutes les nouvelles sur ces prix nationaux et leur 75e anniversaire se sont répandues dans la « twittosphère ». Étudiants et professeurs ont étudié des livres gagnants des GG, créé des vidéos inspirés par ceux-ci et rencontré des auteurs (virtuellement ou en personne) dans le cadre de l'initiative Écoute, je lis. *Ce projet, réalisé en partenariat avec la Commission canadienne pour l'UNESCO et la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, soulignait le 25e anniversaire du Programme du droit de prêt public.*

L'artiste : un communicateur

Après la vague littéraire des GG, à l'automne, les lauréates et lauréats des Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques ont occupé l'avant-scène au printemps. L'artiste de la performance Margaret Dragu a blogué « en coulisse » sur les célébrations. L'orfèvre Charles Lewton-Brain a fait suivre la nouvelle à ses nombreux réseaux en ligne. À la conférence de presse, le Conseil a twitté les points saillants des discours des sept lauréates et lauréats. Nombre d'organismes artistiques se sont joints au Conseil pour faire circuler les nouvelles sur le web. Des milliers de spectateurs ont regardé, sur YouTube, les vidéos sur ces hommes et ces femmes d'exception et les ont écoutés parler avec simplicité et passion de leurs réalisations exceptionnelles et du rôle du public dans leur vie créative. La page web des Prix annonce également les événements et les expositions où le public peut les rencontrer ou voir leurs œuvres.

Photos extraites des vidéos avec Ron Martin (Toronto) et Charles Lewton-Brain (Calgary), lauréats du Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques 2012. Détails des œuvres de Ron Martin : *World #27*, 1970 (à gauche, au centre) et *Page Series, Forward*, 1998 (à gauche, en bas).

Jana Sterbak (Montréal), lauréate du Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques 2012. Photo : Martin Lipman

« Je pense que, si on est dans l'arène publique, on a certains devoirs. [J]e trouve que d'être hermétique, d'être fermée, ça ne sert à rien. L'art contemporain, c'est un moyen de communiquer. » — Jana Sterbak

Commentaires et analyse de la direction

Adaptabilité Souplesse Meneur Flexibilité Synergie Équité Connaissances Expérience Liens Engagement Public Confiance Arts Changements Technologies Communautés Transparence Artistes Partenariats

Commentaires et analyse de la direction

Le Conseil des arts du Canada : créateur de liens

Le Conseil des arts du Canada lie les Canadiennes et Canadiens aux arts par le biais de ses subventions et services. Il soutient un secteur artistique dynamique et diversifié qui enrichit la vie de l'ensemble des Canadiennes et Canadiens. Ses investissements permettent aux artistes et aux organismes artistiques de nouer des liens avec des communautés au Canada et à l'étranger. Le Conseil des arts appuie le milieu des arts avec ses activités de recherche, de diffusion, de promotion des arts et de partage des connaissances. Rassembleur, il fait progresser le dialogue et la pratique en réunissant les personnes et les organismes.

En 2011-2012, 2 013 artistes et 2 220 organismes artistiques ont reçu des subventions pour créer, produire et diffuser des œuvres d'art. De plus, 17 885 auteurs ont reçu 9,9 millions de dollars sous forme de paiements du droit de prêt public. Les investissements du Conseil des arts ont totalisé 157,3 millions de dollars (dont 3,1 millions de dollars en prix et en bourses) et ont été répartis dans plus de 1 900 communautés, partout au Canada.

« Les investissements du Conseil des arts ont totalisé 157,3 millions de dollars (dont 3,1 millions en prix et en bourses) et ont été répartis dans plus de 1 900 communautés au Canada. »

En plus de son personnel professionnel, le Conseil des arts bénéficie de l'expertise et des connaissances des artistes professionnels qui siègent à ses jurys ou à ses comités d'évaluation par les pairs. L'an dernier, il y a eu 666 pairs évaluateurs.

Le Conseil des arts est un organisme public de soutien aux arts de confiance. Il entretient une relation saine et réciproquement respectueuse avec la communauté artistique et le grand public. Il travaille avec les bénéficiaires de subvention, les autres organismes de soutien, les agences gouvernementales et l'ensemble du secteur culturel en favorisant la consultation et l'ouverture

Contexte d'exploitation

L'économie canadienne étant toujours relativement fragile et sujette à l'instabilité des marchés mondiaux, le contexte gouvernemental actuel en est un de contraintes budgétaires. Les autres organismes de soutien aux arts sont soumis à des restrictions financières ou, encore, connaissent une très faible croissance budgétaire, et cela exerce une certaine pression sur la communauté artistique. La stabilité financière du Conseil des arts et sa perspective nationale du milieu des arts sont essentielles pour que le secteur artistique puisse gérer de tels changements et réduire les risques de déséquilibre.

Les chiffres sur la participation culturelle au Canada sont, en général, encourageants. Presque toutes et tous les répondants âgés d'au moins 15 ans ont participé à l'une des 18 activités artistiques, culturelles ou patrimoniales recensées dans l'étude, notamment assister à une pièce de théâtre, acheter un livre ou visiter un musée. Cette participation s'est grandement accrue grâce aux supports électroniques. Par exemple, entre 2005 et 2010, le pourcentage de personnes écoutant de la musique téléchargée est passé de 28,6 % à 50,9 %[i] . Ces statistiques reflètent la tendance notée aux États-Unis et démontrent la nécessité de se tourner vers les technologies d'avenir.

Première année – Resserrer les liens : Plan stratégique

Le Conseil des arts a terminé la première année de *Resserrer les liens*, son plan stratégique et d'entreprise pour 2011-2016. Ce plan s'appuie sur les orientations et les thèmes du plan stratégique de 2008-2011 et proposent trois nouveaux thèmes transversaux : l'engagement du public, la synergie et les nouvelles technologies. En 2011-2012, le Conseil a cherché à renforcer ses programmes et ses services pour approfondir les relations entre les artistes, les différents intervenants et le public. De plus, il continue de répondre aux recommandations formulées dans le rapport d'examen spécial de 2008 du Bureau du vérificateur général du Canada[ii] en peaufinant l'architecture générale de ses programmes. Dans le cadre de cet exercice, la plupart des services des disciplines artistiques revoient ou consolident leurs programmes.

Orientation 1 – Artistes

Les artistes canadiens sont au cœur de toutes les activités du Conseil des arts. Le Conseil leur offre des subventions, des prix et des services pour faire progresser leurs carrières, appuyer leurs prises de risque et leurs réalisations exceptionnelles, renforcer leurs initiatives de collaboration et multiplier les possibilités de joindre un public plus vaste. Les programmes sont modifiés pour répondre à l'évolution des besoins des artistes et offrir au public plus d'occasions d'interagir avec ceux-ci. Ils mettent de l'avant les priorités et les valeurs du Conseil et répondent à l'évolution des pratiques artistiques. Enfin, le soutien aux innovations et le développement marqué des publics nationaux et internationaux démontrent de façon tangible leurs répercussions.

Par exemple, le programme Subventions aux tournées de musique concilie maintenant des tournées à la fois nationales et internationales pour répondre aux réalités des artistes canadiens qui combinent souvent des tournées aux États-Unis et au Canada. Après évaluation, le programme Aide aux galeristes professionnels canadiens en art contemporain

(arts visuels) a été modifié pour encourager la création de perspectives nouvelles visant à rapprocher le public des arts visuels. Le Bureau du développement des publics et des marchés revoit actuellement son programme de subventions de voyage dans le même sens.

Orientation 2 – Organismes artistiques

Le Conseil des arts a amorcé la revue et le processus de renouvellement de son appui aux organismes artistiques, particulièrement de ses subventions de fonctionnement, afin d'assurer la pertinence de son soutien et d'améliorer les conditions qui permettront aux arts de s'épanouir. Lancé en 2011-12, cet exercice se poursuivra au cours des deux ou trois prochaines années.

Les arts médiatiques resserrent les liens

La consolidation des programmes est une approche en matière de financement qui se traduit par des résultats concrets pour l'écosystème des arts et de réels bénéfices pour le public. Désormais dans sa deuxième année, le Programme de subventions aux organismes des arts médiatiques, qui contribue à établir de meilleurs dialogues, collaborations et échanges, a donné des résultats remarquables. Avec ses critères d'admissibilité modifiés, le programme a pu aider le festival Regard sur le court métrage (Saguenay, Québec) à saisir des occasions de développement des publics, à soutenir une croissance remarquable et à répondre aux rapides changements d'ordre technologique en arts médiatiques. De plus, comme le programme encourage les initiatives visant à optimiser les investissements pour le mieux-être de la communauté artistique, la Saskatchewan Filmpool Cooperative, à Regina, a fait l'acquisition de caméras en partenariat avec les organismes Paved Arts+New Media et Neutral Ground. Cette histoire de collaboration et d'échanges s'est répétée dans diverses régions du pays.

Photo : L'activité cinématographique improvisée de Regard sur le court métrage invite le public à fixer les paramètres du travail d'un cinéaste. En 2012, Rafaël Ouellet a relevé le défi.
Photo : Fabrice Tremblay

Le programme Brigade volante, qui appuie le développement organisationnel, est soumis à une évaluation en trois étapes. Les deux premières étapes sont d'ordre évaluatif tandis que la dernière vise à établir des mesures qui profiteront au secteur des arts dans son ensemble et qui seront bien intégrées à l'approche globale de soutien aux organismes.

Le Service du théâtre du Conseil des arts entame les dernières étapes d'une vaste refonte de son imposant Programme de subventions de fonctionnement aux organismes professionnels de théâtre. S'appuyant sur les résultats de l'examen du programme et les séances de consultations exhaustives menées auprès de la communauté, le nouveau programme pourra adapter les évaluations et les mesures de soutien aux différents types d'organismes de la communauté théâtrale. Ainsi, il conviendra mieux au virage de la communauté artistique qui, outre les modèles de création et de présentation traditionnels, adopte des façons plus diversifiées de travailler et de joindre les Canadiennes et Canadiens.

« Le Conseil des arts a amorcé la revue et le processus de renouvellement de son appui aux organismes artistiques afin d'assurer la pertinence de son soutien. »

La version révisée du Programme de subventions aux organismes des arts médiatiques fournit déjà des résultats concrets. Les changements apportés permettent aux organismes de prendre des risques, d'étendre leur programmation à de nouveaux domaines et de créer une culture de partage des ressources pour améliorer la production artistique et l'engagement des citoyens. Les autres services affichent aussi des résultats. Le Service des lettres et de l'édition a ouvert ses critères d'admissibilité dans certains de ses programmes afin de joindre de nouveaux clients et de favoriser une plus grande stabilité. Le Service de la musique a consolidé ses programmes aux organismes pour renforcer leur cohésion. Le Bureau Inter-arts a assoupli ses programmes de soutien aux organismes. Le Bureau du développement des publics et des marchés a modifié ses programmes de subventions de fonctionnement pour renforcer et définir clairement le rôle des agents et des gérants du secteur des arts de la scène. Le Service de la danse a consolidé son soutien aux diffuseurs et aux festivals pour simplifier le processus de demandes de subvention et renforcer leurs répercussions à l'échelle nationale.

Orientation 3 – Équité

Le Conseil des arts est sur la bonne voie pour remplir son engagement de longue date envers le principe d'équité. Le cadre de travail interne en matière d'équité est presque terminé. Il donne au personnel et aux dirigeants du Conseil des arts un aperçu complet des politiques et des pratiques relatives à l'équité. En outre, le projet *L'art à part entière : stratégie d'accès et d'égalité pour l'avancement des pratiques des artistes handicapés ou sourds*, qui a été lancé en 2011, a permis de renforcer le soutien et la compréhension du Conseil à ce sujet. Le soutien à l'accès — un des éléments essentiels de ce projet — est offert sous forme de supplément aux bénéficiaires de subvention qui sont sourds ou handicapés, et qui ont demandé certains services de soutien dans le cadre de leurs activités ou voyages. Le Conseil des arts continue de s'adresser aux communautés mal desser

vies en organisant différents ateliers, dont des ateliers de rédaction de demande.

Le Bureau de l'équité a consolidé ses quatre programmes en trois programmes et accru ses répercussions et ses investissements à long terme en lançant des cycles de subventions répartis sur trois ans. Il a aussi élargi ses critères d'admissibilité pour inclure les organismes axés sur la pratique des artistes handicapés et sourds, ce qui a permis de financer 48 organismes artistiques de diverses cultures et 17 nouveaux organismes artistiques axés sur la pratique des artistes handicapés et sourds.

Échelonnée sur quatre ans, l'initiative visant à présenter les conservateurs autochtones canadiens en arts visuels aux marchés et aux événements artistiques internationaux a pris fin en 2011–2012. Cette initiative à laquelle 12 conservateurs ont pris part a suscité de nombreuses occasions de réseautage et contribué à l'établissement de partenariats en conservation. Des études sur les arts et les langues autochtones, publiées sur le site web du conseil, ont permis de renforcer l'échange de connaissances.

Le Conseil des arts a contribué à la tenue de deux grands rassemblements d'artistes et d'organismes artistiques issus des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), tout en continuant d'appuyer ces communautés au moyen de subventions ciblées et de ses programmes réguliers. En 2011, le Conseil des arts a publié son plan d'action quinquennal pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Le Conseil des arts a reçu une évaluation très positive de la part du Commissariat aux langues officielles pour la mise en œuvre de cet article et notamment pour le travail qu'il a effectué auprès des CLOSM.

Le Conseil des arts renforce ses liens avec la communauté artistique du Nunavut dans le cadre d'une stratégie continue qui vise à mieux organiser et représenter le travail des artistes et des organismes artistiques et à favoriser les occasions d'apprentissage et de mentorat. Il cherche ainsi à harmoniser ses programmes avec ceux d'autres organismes de soutien aux arts dans ce territoire en organisant des réunions et des consultations regroupant les trois ordres de gouvernement. Il a aussi aidé la Fédération canadienne des métiers d'art à préparer la réunion annuelle de son conseil d'administration à Iqaluit afin de renforcer ses liens avec l'Association des artistes et artisans du Nunavut.

Orientation 4 – Partenariats

Depuis sa création, le Conseil des arts travaille en partenariat avec d'autres organismes et ordres de gouvernement. Au cours des dernières années, il a amélioré ses connaissances et ses capacités à tisser des liens avec les autres pour atteindre des résultats significatifs et accentuer la portée de son travail.

Le Conseil des arts héberge le secrétariat des Organismes publics de soutien aux arts du Canada (OPSAC[iii]). L'OPSAC est un réseau dynamique qui a tenu d'efficaces événements de développement professionnel destinés au personnel et aux cadres supérieurs au cours de cette année. Il a aussi publié des ouvrages sur le virage numérique, l'équité et l'adaptation rapide aux changements dans le milieu des arts. Les réunions, qui rassemblent des organismes de soutien aux arts municipaux, provinciaux et fédéraux, ainsi que des fondations, ont permis de mener des projets coopératifs et des ententes de partenariat stratégique (plus récemment dans le nord du Canada) liés à des questions d'équité et d'accès. De plus en plus, le Conseil, avec l'aide d'autres organismes de soutien aux arts, met en œuvre des activités de diffusion qui donnent un large aperçu des possibilités de financement offertes aux artistes.

Le Conseil des arts héberge aussi le secrétariat des Données sur les arts au Canada (CADAC)[iv]. La portée et les répercussions de la base de données CADAC continuent de s'accroître. Cette base de données compte actuellement onze membres principaux, incluant le Conseil des arts, six provinces et quatre municipalités. Au total, 1 850 organismes artistiques sont inscrits dans le système web (la moitié d'entre eux sont subventionnés par le Conseil des

The Highest Step in the World, 2011, par David van Belle et Eric Rose, une production de Ghost River Theatre en collaboration avec l'Alberta Theatre Projects. Photo : Anton de Groot

Effet synergique

Les partenariats aident les organismes à penser de façon créative. Ils offrent aux organismes de soutien aux arts mille occasions de travailler en synergie et de maximiser leur impact sur la vie des Canadiennes et des Canadiens. L'Initiative de développement créatif de l'Alberta recèle d'une foule d'histoires sur la force de la collaboration. Ce partenariat entre le Conseil des arts et l'Alberta Foundation for the Arts a contribué à rendre la dynamique scène artistique albertaine encore plus vivante. À l'instar des autres bénéficiaires de l'Initiative, l'innovateur, original et collaboratif Ghost River Theatre a étendu la portée de ses activités, diversifié son auditoire, développé des partenariats et non seulement maintenu l'importance primordiale de la communauté dans ses valeurs et ses activités, mais l'a réaffirmée.

Patrimoine canadien a demandé au Conseil des arts d'administrer les concours pour la sélection des artistes représentant le Canada aux Jeux de la Francophonie.

arts). La base de données CADAC existe depuis trois ans et permet d'offrir des rapports de données financières plus uniformes et plus complets provenant des organismes artistiques du Canada.

Le Conseil des arts est de plus en plus sollicité par d'autres organismes pour partager ses connaissances de la pratique artistique et son expertise en matière d'évaluation par les pairs. Par exemple, à la demande du ministère du Patrimoine canadien, le Conseil des arts gérera le processus d'évaluation qui mènera à la formation de la délégation des artistes représentant le Canada aux Jeux de la Francophonie 2013, à Nice, en France.

Le Conseil des arts noue aussi des relations étroites avec les secteurs public et privé dans le cadre d'un partenariat avec Business for the Arts. Ce partenariat repose sur le dialogue, l'acquisition de connaissances et le partage d'information. Le Conseil crée également des partenariats avec des fondations privées comme Musagetes et Creative Trust et avec des institutions publiques à but non lucratif comme le Centre national des Arts, l'Institut royal d'architecture du Canada et la Société Radio-Canada dans le but de renforcer l'engagement du public envers les arts et d'appuyer l'innovation dans le domaine des arts.

« Le Conseil des arts travaille en partenariat avec d'autres organismes et ordres de gouvernement pour atteindre des résultats significatifs et accentuer la portée de son travail. »

L'Initiative de développement créatif de l'Alberta (IDCA), qui a pris fin en 2011-2012, a permis d'appuyer le perfectionnement d'artistes professionnels et d'organismes artistiques en Alberta. Pendant ces cinq années de partenariat avec l'Alberta Foundation for the Arts, près de 8 millions de dollars ont été investis dans la communauté artistique albertaine, toutes disciplines confondues. Au total, 621 subventions ont été accordées. Modèle de partenariat sans précédent au Conseil des arts, l'IDCA a aidé à renforcer les capacités des communautés artistiques de l'Alberta

Orientation 5 – Développement organisationnel

Afin de demeurer efficace et efficient, le Conseil des arts continue de renforcer ses processus et ses politiques, y compris en matière de gouvernance.

Le Conseil des arts modernise son fonctionnement pour offrir les meilleurs services possible à la communauté artistique et maximiser l'investissement de fonds publics. Il a commencé à travailler sur la modernisation complète de ses systèmes, y compris son système de gestion des subventions, son site web et ses outils de communications. S'ajoutent à ces systèmes, une trousse d'outils axés sur les résultats (qui comprend un cadre de mesure du rendement); le suivi des résultats liés aux subventions; et l'utilisation plus régulière des rapports finaux. Ces outils permettront de faire des liens entre les données empiriques et les données mesurables et procureront au Conseil des arts plus de renseignements et de moyens pour communiquer avec la communauté artistique et les différents intervenants et pour faire la promotion des arts auprès du public.

Compte tenu du contexte actuel de restrictions budgétaires, le Conseil des arts continue de chercher des moyens plus efficaces et plus appropriés pour mener ses activités. Au début de 2014, il déménagera ses bureaux dans un bâtiment certifié LEED Or, ce qui lui permettra de faire d'importantes économies, puisqu'il paiera un loyer moins élevé et qu'il mènera des activités plus efficientes et plus respectueuses de l'environnement. Ce nouvel emplacement donnera aussi au Conseil des arts une plus grande visibilité dans la région de la capitale nationale et lui permettra d'être plus proche de la communauté dans laquelle il mène ses activités.

« Le Conseil des arts modernise son fonctionnement pour offrir les meilleurs services possible à la communauté artistique et maximiser l'investissement de fonds publics. »

Thèmes transversaux

Le travail du Conseil des arts lié aux cinq orientations stratégiques s'organise autours de trois thèmes établis lors de consultations menées auprès de la communauté. Ces thèmes sont l'engagement du public, la synergie et les nouvelles technologies. Les activités présentées précédemment et bon nombre de stratégies en cours sont aussi axées sur ces trois thèmes.

L'engagement du public permet aux Canadiennes et Canadiens d'élargir et d'approfondir leurs relations avec les arts. Les subventions offertes par le Conseil aux artistes et aux organismes artistiques permettent à ceux-ci d'établir des liens au sein de leurs propres communautés, aux échelles nationale et internationale ainsi que lors de tournées et d'autres activités de diffusion. La plupart des modifications apportées aux programmes et présentées précédemment aident à renforcer ces activités.

Des projets spéciaux comme l'Étude cartographique de la danse contribuent à faire connaître les divers aspects de la participation du public aux arts. Le Conseil est le principal organisme à soutenir financièrement une étude novatrice nationale menée sur deux années par l'Association canadienne des organismes artistiques (CAPACOA) pour déterminer et comprendre la valeur et les avantages de la présentation des arts de la scène aux Canadiennes et Canadiens et la leur communiquer. Véritable catalyseur du soutien à la Fête de la culture/ Culture Days, le Conseil continue de participer à la Fête en tenant des activités publiques à sa Banque d'œuvres d'art. Le conseil d'administration du Conseil des arts se préoccupe aussi particulièrement du rôle du Conseil à l'égard de l'engagement du public.

Cette année marquait l'anniversaire de trois programmes exceptionnels du Conseil des arts, qui touchent le public de façon extraordinaire. Pour souligner son 40e anniversaire, la Banque d'œuvres d'art du Conseil des arts a créé une galerie d'art en ligne dont chacune des œuvres représente une de ses années d'existence. Le Programme du droit de prêt public[v] a célébré sa 25e année en organisant des événements spéciaux avec diverses associations d'auteurs et en créant un partenariat pour les étudiants avec la Commission canadienne pour l'UNESCO[vi], la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants et Indigo Livres & Musique. Enfin, les Prix littéraires du Gouverneur général ont célébré leur 75e anniversaire en augmentant de façon significative leur présence dans les médias traditionnels et sociaux, et en établissant de nouveaux partenariats stratégiques. Ces initiatives ont sensibilisé le public aux Prix et joint des millions de Canadiennes et de Canadiens.

Le travail du Conseil des arts pour accroître la visibilité et la portée de ses prix et bourses (remise de prix, activités promotionnelles, nouvelles initiatives en médias sociaux, etc.) permet de soutenir les artistes à différentes étapes de leur carrière. Le Conseil des arts suit de près les répercussions qu'ont d'importantes distinctions sur la carrière des artistes, tel le prêt d'instruments par la Banque d'instruments de musique à de jeunes musiciens.
Le Conseil des arts a lancé une stratégie globale de la marque et des communications. Cette dernière cible les occasions qui permettent au Conseil de promouvoir l'engagement du public, de toucher des communautés nouvelles ou mal desservies et de maximiser ses ressources. S'inscrivent dans cette stratégies, l'amélioration des fonctions du site web, le renforcement de l'image de marque professionnelle, le lancement du blogue du Conseil des arts, l'utilisation des médias sociaux et la production de vidéos.

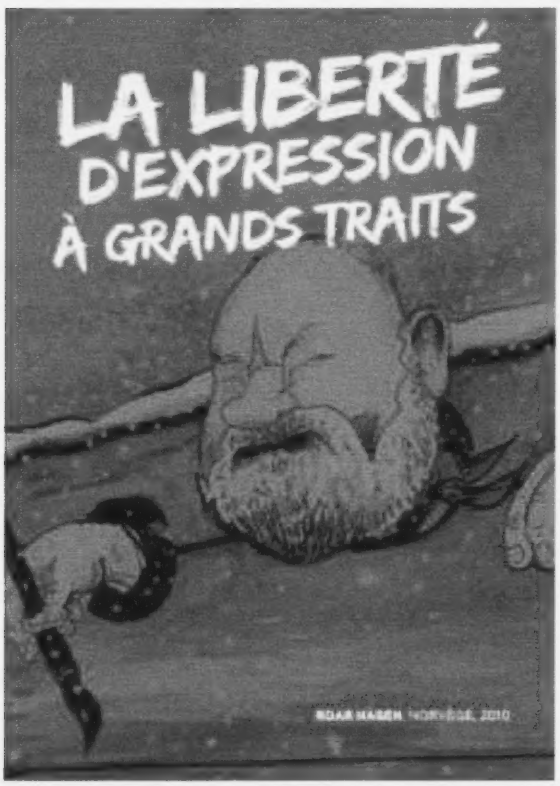

La Commission canadienne pour l'UNESCO relève du Conseil des arts du Canada. Son rôle consiste à inciter les ministères et agences gouvernementales, les institutions, les organismes et les personnes qui œuvrent au Canada à l'avancement de l'éducation, de la science, de la culture, de la communication et de l'information à participer aux activités de l'UNESCO au Canada. Entre autres activités, la Commission continue de soutenir le Réseau canadien des arts et de l'apprentissage, qui s'est intéressé à un récent symposium sur les communautés créatives pour les enfants et les jeunes et qui a appuyé une exposition itinérante de caricatures éditoriales soulignant le principe de liberté d'expression. La Commission a aussi mené un projet vidéo en partenariat avec l'Alliance des arts médiatiques indépendants, la National Indigenous Media Art Coalition et le Service des arts médiatiques du Conseil des arts. Les centres de production en arts médiatiques ont travaillé avec des jeunes de partout au Canada pour créer de courts vidéos célébrant le dialogue et la compréhension mutuelle durant l'Année internationale de la jeunesse (2010-2011).

Le Conseil des arts renforce la *synergie* grâce à ses processus internes et ses relations avec différents intervenants. Son travail de collaboration touche diverses initiatives telles que la révision de ses programmes ou le développement de politiques. Le Conseil entretient des liens étroits avec les Organismes nationaux de soutien aux arts (ONSA), entre autres, pour renforcer la compréhension des pratiques artistiques. La réunion annuelle de l'ONSA porte de plus en plus sur la façon dont les organismes nationaux de soutien aux arts peuvent travailler de manière plus efficace les uns avec les autres et avec le Conseil des arts. Le Conseil des arts travaille notamment avec l'Association des communautés chorales canadiennes pour répertorier les activités des chorales au pays, ainsi qu'avec des organismes de services à la danse et des organismes de soutien aux arts pour dresser une cartographie du milieu de la danse au Canada (projet mentionné plus haut). Il s'est fait le partenaire du Patrimoine canadien et de la Fédération culturelle canadienne-française pour commander une étude sur l'écosystème des arts de la francophonie canadienne. En partenariat avec les organismes de soutien aux arts fédéraux et provinciaux, il appuie un projet d'engagement du public mené par l'Atlantic Presenters' Association.

Le Conseil des arts rassemble aussi des artistes de diverses disciplines et contribue à l'avancement de leur pratique. Ainsi, il s'est associé avec le Conseil des arts et des lettres du Québec en mai 2011, à l'occasion d'un forum sur la création littéraire qui a rassemblé 200 écrivains et autres intervenants, pour parler des changements de ce secteur, comme la transition vers le numérique, les nouvelles méthodes de création et de rayonnement. Ces activités feront partie d'un processus plus vaste qui visera à offrir aux écrivains un soutien plus souple.

La synergie est aussi soutenue par des activités ciblées. Par exemple, la Foire pour la vente des droits de traduction, qui a connu sa deuxième édition, encourage les éditeurs à faire traduire leurs livres dans l'une des langues officielles pour créer des liens entre deux mondes littéraires.

La synergie s'intensifie avec la participation d'autres organismes de soutien aux multiples réseaux et partenariats établis par le Conseil des arts. Cofondateur de la Fédéra-

Affiche d'une exposition itinérante de caricatures politiques, organisée par la Commission canadienne pour l'UNESCO et le Comité canadien pour la liberté de la presse mondiale.

Kevin Williams de Talonbooks (à gauche), Antoine Tanguay des Éditions Alto et la journaliste Elizabeth Robertson de la CBC à la Foire pour la vente des droits de traduction du Conseil des arts.

La Foire pour la vente des droits de traduction 2011 a permis à la maison d'édition Anansi de vendre les droits pour la traduction française du roman *The Cello Suites* d'Eric Siblin aux Éditions Fides de Montréal.

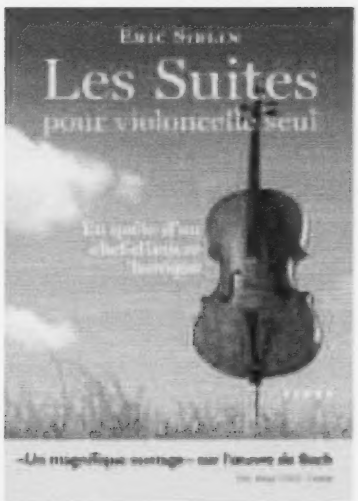

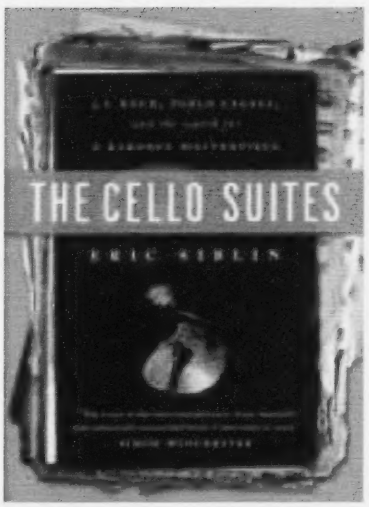

tion internationale de conseils des arts et d'agences culturelles (FICAAC), le Conseil est actuellement représenté au conseil d'administration de la Fédération par son directeur et chef de la direction.

Le Conseil s'intéresse aux *nouvelles technologies* pour s'assurer que le domaine des arts réussit sa transition vers le numérique et il adapte ses programmes pour répondre aux nouvelles façons de travailler.

Le Conseil des arts considère ses activités comme des services clés qui permettent de faire progresser le secteur artistique et veille à l'adaptabilité et à la souplesse de ses opérations. Il intégrera un nouvel outil informatique pour remplacer son logiciel vieillissant de gestion des subventions. Ce nouvel outil donnera au système plus de flexibilité : il permettra de gérer plus facilement les demandes de subvention en ligne, les rapports d'information détaillés et les résultats. En utilisant de nouvelles technologies, comme des vidéos en langue des signes et en inuktitut, le Conseil pourra joindre des artistes et des organismes artistiques qui connaissent des difficultés d'ordre linguistique. Il offre aussi des applications mobiles afin de simplifier l'accès à l'information liée aux subventions.

Durant la première année visée par *Resserrer les liens*, son plan stratégique et d'entreprise pour 2011-2016, le Conseil des arts a mis en place des mesures qui constituent une base solide pour les quatre années à venir. En se concentrant sur ses capacités de collaboration, d'adaptabilité et de réactivité pour promouvoir l'engagement du public, renforcer la synergie et s'adapter aux nouvelles technologies, le Conseil est sur la bonne voie pour réaliser son ambitieux plan.

« En se concentrant sur ses capacités de collaboration, d'adaptabilité et de réactivité pour promouvoir l'engagement du public, renforcer la synergie et s'adapter aux nouvelles technologies, le Conseil des arts est sur la bonne voie pour réaliser son ambitieux plan. »

DISCUSSION ET ANALYSE DE LA DIRECTION
NOTES:

[i] Hill Stratégies/ Recherche Inc., *Activités artistiques, culturelles et patrimoniales des Canadiens en 2010*, février 2012.

[ii] L'examen spécial du Conseil mené par le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) en 2008 conclut que les systèmes et les pratiques mis en œuvre par le Conseil des arts « ne présentaient aucune lacune importante. En fait, les systèmes et pratiques du Conseil des arts ont contribué à son succès dans plusieurs domaines ». Le BCG a formulé sept recommandations au Conseil des arts pour renforcer ses activités et ses politiques. Entre autres, il a demandé au Conseil des arts de « mieux évaluer les résultats de ses programmes de subventions » et d' « examiner la gamme de ses 140 programmes en vue d'en faciliter l'administration et l'évaluation ». Le Conseil des arts a accepté toutes les recommandations ; cinq d'entre elles ont été mises en place et deux sont en cours d'application.

[iii] Le réseau des Organismes publics de soutien aux arts du Canada (OPSAC) appuie les arts au Canada dans le cadre de la coopération et de la collaboration de conseils des arts nationaux, provinciaux et territoriaux et d'organismes publics de soutien aux arts équivalents. Le Conseil des arts fait partie de ce réseau national et en assure le secrétariat.

[iv] Les Données sur les arts au Canada (CADAC) sont un système financier et statistique intégré pour les organismes artistiques qui demandent de l'aide au fonctionnement. L'Alberta Foundation for the Arts, le British Columbia Arts Council, le Conseil des arts, la Ville du Grand Sudbury, la Ville de Mississauga, la Ville de Vancouver, le ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport du Nouveau-Brunswick, le Conseil des arts du Manitoba, le Conseil des arts de l'Ontario, le Saskatchewan Arts Board et le Toronto Arts Council en font partie.

[v] Le Conseil des arts verse des paiements annuels aux auteurs canadiens dans le cadre de son Programme du droit de prêt public, à titre de compensations pour l'accès public gratuit à leurs livres dans les bibliothèques publiques du Canada.

[vi] UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Indicateurs artistiques

609 000

nombre de personnes employées dans le secteur artistique et culturel (Statistique Canada, 2006)

1 904

nombre de collectivités canadiennes dans lesquelles des subventions, des prix et des paiements de droit de prêt public ont été versés (2011-2012)

0,08 %

pourcentage du budget du Conseil par rapport aux dépenses totales du gouvernement fédéral (2008-2009)

90 %

pourcentage des Canadiennes et des Canadiens qui croient que la présence de lieux de spectacle dans leur collectivité contribue à améliorer leur qualité de vie (Ministère du Patrimoine canadien, 2007)

5,25 $

coût annuel du Conseil par Canadien (2011-2012)

86 %

pourcentage des Canadiennes et des Canadiens ayant assisté à un événement culturel ou artistique en 2007 (Ministère du Patrimoine canadien, 2007)

157,3 millions $

investissement direct du Conseil dans les arts (2011-2012)

5 843

nombre d'activités tenues dans le cadre de la Fête de la culture, des Journées de la culture au Québec et des Alberta Arts Days en 2011, soit dans près de 800 communautés de tout le pays (Fête de la culture, Rapport 2011)

45,9 milliards $

retombées des industries artistiques et culturelles sur l'économie canadienne (Statistique Canada, 2011)

22 700 $

revenu annuel moyen d'un artiste. Revenu annuel moyen national pour l'ensemble de la population active : 36 300 $ (Recensement de 2006)

Tableaux des résultats

Le Conseil des arts en bref

	2011-2012	(en 000 $)	2010-2011	(en 000 $)
CRÉDIT PARLEMENTAIRE		180 958 $		181 277 $
SUBVENTIONS, PRIX ET PAIEMENTS				
Programmes d'aide aux arts		144 245 $		141 363 $
Paiements du Droit de prêt public		9 941 $		9 908 $
Prix et bourses		3 118 $		3 261 $
Total		157 304 $		154 532 $
DEMANDES DE SUBVENTION				
Artistes	9 219		9 194	
Organismes artistiques	6 475		6 249	
Total	15 694		15 443	
Demandes présentées par l'entremise de SI! Subventions sur Internet (incluses dans le total ci-dessus)	3 201		3 128	
SUBVENTIONS ATTRIBUÉES				
Artistes[1]	2 256		2 291	
Organismes artistiques[2]	3 780		3 807	
Total	6 036		6 098	
Collectivités où des subventions ont été attribuées[3]	634		634	
NOUVEAUX CANDIDATS (ARTISTES ET ORGANISMES ARTISTIQUES)				
Nouveaux candidats	3 590		3 203	
Collectivités dans lesquelles habitent les artistes ou dans lesquelles sont situés les organismes artistiques	681		620	
Bénéficaires d'une première subvention	1 110		1 114	
PAIRS ÉVALUATEURS				
Pairs évaluateurs	666		721	
Collectivités où habitent ces pairs évaluateurs	181		169	
Pairs siégeant à un comité pour une première fois	298		295	
BANQUE D'ŒUVRES D'ART DU CONSEIL DES ARTS				
Œuvres de la collection et valeur évaluée	17 526	71 084 $	17 512	71 108 $
Œuvres en circulation et revenus de location	4 212	1 715 $	5 156	1 916 $
BANQUE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE DU CONSEIL DES ARTS				
Prêts/donations faits à la Banque et valeur assurée des instruments	17	28 000 $	16	27 251 $
COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO				
Événements liés à l'UNESCO auxquels la Commission a participé	39		47	

Aux fins de comparaison, les chiffres de ce tableau ont été compilés en date du 1er juin de chaque année financière (ou de la journée ouvrable suivante), sauf lorsque ceux-ci dépendaient de données provenant des rapports finaux de subventions.

Par suite de changements dans la méthodologie, les données figurant dans le présent tableau des résultats ne peuvent pas nécessairement être comparées aux données des tableaux des années antérieures.

1. Dans une même année, un artiste peut recevoir plus d'une subvention (par exemple, une subvention de voyage et une subvention de projet).

2. Un organisme artistique peut recevoir plus d'une subvention dans une même année (par exemple, une subvention de projet et une subvention de fonctionnement).

3. Inclut 515 collectivités au Canada et 119 collectivités de l'étranger en 2011-2012 (artistes et auteurs canadiens résidant à l'extérieur du pays, ainsi qu'éditeurs et coproducteurs de l'étranger).

Orientation 1 : Artistes

Renforcer l'engagement du Conseil des Arts à l'égard des artistes œuvrant seuls ou en collaboration, car ils constituent le cœur même de la pratique artistique au Canada.

	2011-2012	(en 000 $)	2010-2011	(en 000 $)
ARTISTES RECEVANT UNE AIDE (ARTISTES/FONDS ALLOUÉS)	20 143	35 226 $	19 740	34 534 $
SUBVENTIONS AUX ARTISTES[1]				
Soutien à la création/production	1 170	19 699 $	1 141	18 903 $
Soutien aux activités de diffusion	142	1 105 $	156	1 269 $
Subventions de voyage	817	1 067 $	854	1 144 $
Total	2 013	21 871 $	2 031	21 316 $
PROGRAMME DU DROIT DE PRÊT PUBLIC				
Auteurs canadiens qui reçoivent des paiements	17 885	9 941 $	17 487	9 908 $
Collectivités où habitent ces auteurs (au Canada)	1 809		1 783	
Collectivités où habitent ces auteurs (à l'étranger)	370		365	
CÉLÉBRER LES RÉALISATIONS EXCEPTIONNELLES PAR LE BIAIS DES PRIX ET DES BOURSES				
Lauréats de prix et de bourses	193	3 118 $	201	3 261 $
PROGRAMME D'ACQUISITION DE LA BANQUE D'OEUVRES D'ART	52	305 $	21	68 $
STRATÉGIES ET INITIATIVES DE PROGRAMME (ARTISTES/FONDS ALLOUÉS) (Chiffres inclus dans les totaux présentés ci-dessous)				
Aide pluriannuelle aux projets d'artistes	40	1 601 $	43	1 756 $
Subventions de résidences et de commandes d'œuvres	37	530 $	39	513 $
Subventions de tournée (musique, danse et théâtre seulement)	26	360 $	31	324 $
Collaborations entre les artistes et la communauté	12	142 $	7	148 $
HONORAIRES ET FRAIS DE LECTURE DES COMITÉS D'ÉVALUATION PAR LES PAIRS ET DES COMITÉS CONSULTATIFS				
Comités d'évaluation par les pairs – honoraires professionnels		723 $		840 $
Comités d'évaluation par les pairs – honoraires de lecture		523 $		536 $
Comités consultatifs		41 $		68 $
Total		1 287 $		1 444 $

1. Dans une même année, un artiste peut recevoir plus d'une subvention (par exemple, une subvention de voyage et une subvention de projet).

Orientation 2 : Organismes artistiques

Accroître l'engagement du Conseil à l'égard des organismes artistiques, afin que ces derniers puissent mieux soutenir les pratiques artistiques partout au pays.

	2011-2012	(en 000 $)	2010-2011	(en 000 $)
ORGANISMES RECEVANT UNE AIDE (ORGANISMES/FONDS ALLOUÉS)[1]	2 220	122 582 $	2 250	120 258 $
ORGANISMES RECEVANT UNE AIDE AU FONCTIONNEMENT				
Soutien annuel	479	23 600 $	371	15 988 $
Soutien pluriannuel	572	71 227 $	647	75 437 $
Total		94 827 $		91 425 $
ORGANISMES RECEVANT UNE AIDE AUX PROJETS				
Aide annuelle	1 678	24 574 $	1 749	26 833 $
Aide pluriannuelle	113	3 181 $	53	2 000 $
Total		27 755 $		28 833 $
STRATÉGIES ET INITIATIVES DE PROGRAMMES (ORGANISMES/FONDS ALLOUÉS)				
(Chiffres inclus dans les totaux présentés ci-dessous)				
Soutien aux activités de diffusion	1 253	19 703 $	1 347	23 292 $
Subventions de tournée (musique, danse et théâtre seulement)	146	3 156 $	138	3 444 $
Subventions de la Brigade volante et de l'Envol de l'aigle	226	1 395 $	223	1 420 $
Subventions de résidences et de commandes d'œuvres	80	952 $	83	1 093 $
Collaborations entre les artistes et la communauté	65	946 $	56	827 $

1. Un organisme artistique peut recevoir plus d'une subvention dans une même année (par exemple, une subvention de projet et une subvention de fonctionnement).

Orientation 3 : Équité

Accroître le rôle de chef de file du Conseil dans la promotion de l'équité comme priorité critique dans la réalisation des aspirations artistiques du Canada.

	2011-2012		2010-2011	
		(en 000 $)		(en 000 $)
SOUTIEN AUX ARTISTES ET AUX ORGANISMES DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES (BÉNÉFICIAIRES/FONDS ALLOUÉS)				
Soutien aux artistes autochtones	170	1 853 $	191	2 079 $
Aide au fonctionnement des organismes artistiques autochtones	20	1 288 $	21	1 363 $
Subventions de projet aux organismes artistiques autochtones	90	2 401 $	100	2 797 $
Total[1]	265	5 542 $	295	6 239 $
SOUTIEN AUX ARTISTES ET AUX ORGANISMES DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES[2] (BÉNÉFICIAIRES/FONDS ALLOUÉS)				
Soutien aux artistes des diverses cultures	286	3 235 $	321	3 421 $
Aide au fonctionnement des organismes artistiques des diverses cultures	45	2 836 $	42	2 431 $
Subventions de projet aux organismes artistiques des diverses cultures	123	2 720 $	122	3 456 $
Total[1]	429	8 791 $	456	9 308 $
SOUTIEN AUX ARTISTES ET AUX ORGANISMES DES SECTEURS ARTISTIQUES DES HANDICAPÉS ET DES SOURDS[2] (BÉNÉFICIAIRES/FONDS ALLOUÉS)				
Soutien aux artistes handicapés et sourds	31	468 $	..	.. $
Aide au fonctionnement des organismes artistiques axés sur la pratique des handicapés et des Sourds	3	85 $	..	.. $
Subventions de projet aux organismes artistiques axés sur la pratique des handicapés et des Sourds	20	594 $	..	.. $
Total[1]	53	1 147 $	..	.. $
SOUTIEN AUX ARTISTES ET AUX ORGANISMES DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE EN SITUATION MINORITAIRE[3] (BÉNÉFICIAIRES/FONDS ALLOUÉS)				
Soutien aux artistes des communautés de langue officielle en situation minoritaire	315	3 101 $	320	2 725 $
Aide au fonctionnement aux organismes des communautés de langue officielle en situation minoritaire	71	4 167 $	65	3 999 $
Subventions de projet aux organismes des communautés de langue officielle en situation minoritaire	136	2 068 $	141	2 090 $
Total[1]	484	9 336 $	483	8 814 $

1. Dans une même année, un artiste peut recevoir plus d'une subvention (par exemple, une subvention de voyage et une subvention de projet). Un organisme artistique peut recevoir plus d'une subvention dans une même année (par exemple, une subvention de projet et une subvention de fonctionnement).

2. En 2011-2012, le Bureau de l'équité a élargi les critères d'admissibilité de l'Initiative d'accroissement de la capacité, de façon à inclure les candidats handicapés et sourds. Avant 2011-2012, l'Initiative d'accroissement de la capacité ne s'adressait qu'aux candidats des diverses communautés culturelles. Ce changement apporté en terme d'admissibilité découle d'une affectation d'environ 470 000 $ aux candidats retenus provenant de la communauté artistique des handicapés et des Sourds.

3. Le soutien aux artistes et aux organismes artistiques des communautés de langue officielle en situation minoritaire est calculé selon des données recueillis de façon différente que dans le cas des trois précédents groupes d'équité. Aussi, toute comparaison entre les différents groupes peut s'avérer inexacte.

Orientation 4 : Partenariat

Considérer les partenariats avec d'autres organismes comme un élément clé de la démarche adoptée par le Conseil pour accomplir son mandat.

	2011-2012	(en 000 $)	2010-2011	(en 000 $)
Initiative de développement créatif de l'Alberta (IDCA) (bénéficiaires/fonds alloués)[1]	75	999 $	82	1 116 $
CADAC : CANADIAN ARTS DATA / DONNÉES SUR LES ARTS AU CANADA				
Contribution à un système en ligne permettant au Conseil des arts et à d'autres organismes publics de soutien aux arts de recueillir et de partager des données financières et statistiques communes sur les organismes artistiques canadiens.		183 $		159 $

Orientation 5 : Développement organisationnel du Conseil

Accroître, au Conseil, la capacité d'appui aux arts et d'instauration de changements, grâce au renforcement de sa structure et de son effectif, et grâce à l'amélioration de ses services.

	2011-2012		2010-2011	
DOTATIONS ET SERVICES				
Employés	239		239	
Frais de perfectionnement professionnel et de formation par employé		770 $		976 $
Nombre de voyages effectués par des employés à l'extérieur de la région de la capitale nationale (inclut les séances de rayonnement et les ateliers)	673		748	
Collectivités visitées par des employés du Conseil	76		93	
TRAFFIC DU SITE WEB DU CONSEIL DES ARTS (EN MILLIERS)				
Pages consultées par année	6 804		6 865	
Visites par année	1 271		1 363	
Visiteurs uniques	638		698	

1. L'initiative de développement créatif de l'Alberta est un programme ponctuel qui a été conçu pour soutenir le développement des arts en Alberta. Ce programme est un partenariat entre l'Alberta Foundation for the Arts et le Conseil des arts du Canada, en collaboration avec la Calgary Arts Development Authority et l'Edmonton Arts Council. Administré par le Conseil des arts et lancé en 2007-2008 pour une période de trois ans, ce programme a ensuite été renouvellé pour une année additionnelle (2010-2011), puis pour une dernière année (2011-2012). Le Conseil des arts du Canada et l'Alberta Foundation for the Arts ont versé une contribution annuelle de 1 M$ chacun pour les trois premières années du programme (2007-2010), puis une contribution annuelle de 0,5 M$ chacun pour ses deux dernières années, ce qui porte leur aide à 8 M$ sur cinq ans. Dans l'ensemble, 1868 demandes de subventions ont été évaluées et 602 subventions, attribuées aux artistes et aux organismes artistiques en Alberta.

Aperçu financier

Points saillants

Le Conseil des arts du Canada a reçu un crédit parlementaire annuel, pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2012, de 181,0 millions de dollars, soit 0,3 million de moins qu'en 2010-2011. Cette légère baisse est principalement due à l'utilisation réduite du financement du Programme national de traduction que le Conseil des arts administre pour le ministère du Patrimoine canadien en vertu d'un protocole d'entente. On ne prévoit que des changements mineurs similaires pour 2012-2013, car le 29 mars 2012 le gouvernement a déposé le Budget 2012, qui incluait le Plan d'action pour la réduction du déficit et qui a confirmé, contrairement à ceux de la plupart des autres ministères et organismes fédéraux, que les crédits parlementaires du Conseil des arts n'étaient pas touchés et qu'aucun changement obligatoire ne devait être apporté à ses programmes et activités. Le Conseil continue de réviser ses programmes, leurs modes de prestation et ses propres activités de soutien afin de s'assurer qu'ils demeurent pertinents pour les Canadiens. Toutes les économies connexes réalisées seront réinvesties dans le secteur des arts.

Les résultats financiers nets du Conseil des arts pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2012 indiquent un déficit d'exploitation de 6,4 millions de dollars par rapport à un rendement net budgété de 142 000 $, et à une perte de 46,7 millions de dollars en 2010-2011. Le principal facteur expliquant les résultats financiers est le déficit budgétaire de revenus de placement de 5,8 millions (une perte de 36,9 millions et un déficit budgétaire de 48,3 millions en 2010-2011). Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé des dépenses nettes de 2,5 millions de dollars en subventions, en utilisant à ces fins des soldes détenus dans les excédents accumulés du Conseil des arts. En excluant les impacts de ces dépenses reportées et du déficit budgétaire de revenus de placement, le Conseil des arts a réalisé un rendement net positif d'exploitation de 1,9 million de dollars.

Le Conseil des arts estime que le rendement net d'investissements s'améliorera au cours des prochaines années. Néanmoins, les conditions du marché et de l'économie mondiale restent incertaines. L'une des conséquences importantes est que le Conseil des arts a modifié sa politique de dépenses à la baisse et budgétera 1,2 million de dollars de moins au titre des revenus de placement disponibles pour ses activités au cours des prochaines années.

Au cours de l'exercice, les dépenses nettes autres que de subventions ont été assujetties à l'exigence du gouvernement d'appliquer des restrictions budgétaires et n'ont pu dépasser celles de l'exercice précédent. En 2011-2012, ces dépenses nettes ont été de 37,1 millions de dollars en comparaison de 38,4 millions en 2010-2011.

En 2011-2012, la dotation du Conseil et des fonds spéciaux, d'une part, et les fonds Killam, d'autre part, ont produit respectivement des rendements positifs sur un an de 2,1 % (5,9 % en 2010-2011) et de 1,7 % (6,2 % en 2010-2011). Les portefeuilles ont continué à refléter l'influence variable de la reprise de l'économie et des marchés boursiers mondiaux et canadiens par rapport au recul considérable qui s'est produit lors du ralentissement économique mondial de 2008-2009. Au 31 mars 2012, la juste valeur des placements du Conseil des arts s'élevait à 270,5 millions de dollars, soit une diminution de 8,7 millions comparativement à l'exercice précédent. Toutefois, l'ampleur et le moment des changements de la juste valeur varient selon les placements. Le Conseil des arts effectue chaque année un test de dépréciation de la valeur de chaque instrument de placement. Au cours de l'exercice, le Conseil a déterminé que tous les fléchissements de la juste valeur des placements particuliers étaient temporaires et, par conséquent, n'a pas constaté une dépréciation de leur valeur comptable (une dépréciation de 58,9 millions de dollars a été constatée en 2010-2011).

Le Conseil des arts a des conventions collectives avec deux unités de négociation de l'Alliance de la Fonction publique du Canada. Les deux conventions ont expiré le 1er juillet 2011. En novembre 2011, les parties ont conclu une entente concernant une nouvelle convention commune pour la période de trois ans qui prendra fin le 30 juin 2014. Bien que le Conseil des arts ne fasse pas partie du noyau de la fonction publique et qu'il ne soit pas assujetti aux exigences ou aux orientations du Conseil du Trésor, les conditions financières de la nouvelle convention du Conseil des arts respectent les conditions souhaitées par le gouvernement pour le noyau de la fonction publique.

Au cours de l'exercice, après l'approbation du conseil d'administration, le Conseil des arts a conclu avec Morguard Investments limitée une entente visant la location pour 20 ans de locaux dans un nouvel immeuble qui doit être construit au 150, rue Elgin, à Ottawa. L'occupation est prévue le 1er janvier 2014 et le Conseil des arts sera le locataire principal. L'immeuble sera certifié LEED Or. L'utilisation de nouvelles technologies et de techniques modernes de construction, des taux d'intérêt favorables, l'aménagement conjoint en collaboration avec le propriétaire et une empreinte écologique réduite ont pour effet net une telle économie de coûts qu'il faudra cinq ans pour que les coûts courants des locaux atteignent le niveau de 2011-2012. Le Conseil des arts a également entrepris d'importantes modifications à ses systèmes d'information. Lorsqu'ils seront mis en oeuvre au cours des trois prochaines années, ces changements et d'autres changements à ses programmes transformeront le mode d'opération du Conseil tout en réduisant les coûts.

En 2011, le Conseil des arts a également établi un énoncé d'appétence aux risques de façon à présenter une description qualitative de son approche d'acceptation du risque dans le cadre de la gestion de ses affaires. Le conseil d'administration a approuvé les changements recommandés lors de sa réunion de janvier 2012. Cet énoncé reconnaît que le Conseil des arts n'a que peu d'appétence aux risques qui pourraient toucher la rigueur et la transparence de ses processus de subvention, étant donné qu'il s'agit là d'un aspect essentiel de la légitimité de son mandat. De la même façon, le Conseil a une faible appétence aux risques financiers qui pourraient nuire à la rentabilité et au rendement de ses placements, compte tenu de l'importance capitale d'une gestion adéquate des ressources financières pour maintenir sa capacité à financer

et à soutenir la communauté artistique. En ce qui a trait aux programmes de financement et au soutien offerts à la communauté artistique, le Conseil a une faible appétence aux risques qui pourraient compromettre sa capacité à offrir des programmes de subventions souples et à s'adapter aux changements du milieu artistique et aux conditions économiques. En outre, le Conseil a une faible appétence aux risques susceptibles d'avoir une incidence négative sur le soutien de l'infrastructure artistique au Canada. Néanmoins, le degré d'appétence au risque artistique du Conseil est élevé. Le Conseil des arts maintient une appétence élevée aux risques liés au soutien des aspirations artistiques, de la créativité et de l'innovation, car ils sont essentiels au développement et à l'évolution d'un milieu artistique d'une grande vitalité et d'une grande diversité qui enrichit la vie de tous les Canadiens.

Dans les années passées, le Conseil des arts a présenté ses états financiers en appliquant les normes du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA). L'ICCA a remplacé ces normes par une série de nouvelles normes variant selon le type d'entreprise, dont celles du Conseil des arts sur la comptabilité dans le secteur public, qui ont été jugées convenables pour le Conseil des arts. Le Conseil a adopté le nouveau cadre comptable et applique les Normes comptables pour le secteur public (NCSP) depuis le 1er avril 2011. L'adoption des NCSP exige de procéder de nouveau à la détermination, la révision et le rétablissement des conventions comptables, ainsi qu'à la résolution de plusieurs questions comptables importantes. Les modifications apportées aux états financiers sont indiquées dans la note 2 afférente aux états financiers, qui énonce les questions importantes sur cette transition et rapproche les soldes de comptes et les transactions issus du cadre comptable précédent et de la nouvelle méthode de présentation.

À la suite des modifications apportées à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, à compter du 1er avril 2011, le Conseil des arts a l'obligation de présenter des états financiers au gouvernement du Canada dans les 60 jours suivant la fin de chaque trimestre d'exercice. Ces états financiers trimestriels non vérifiés, les premiers que n'ait jamais produits le Conseil, ont été divulgués publiquement sur son site web.

L'exercice 2011-2012 était le premier exercice du Plan stratégique 2011-2016 du Conseil des arts, qui a poursuivi ses activités liées aux orientations stratégiques et aux thèmes énoncés dans ce plan, tout en préparant des plans qui tiennent compte du maintien des restrictions budgétaires et de la réaffectation éventuelle de ressources.

Le présent compte rendu renferme des déclarations prospectives qui rendent compte des attentes de la direction concernant les résultats d'exploitation du Conseil des arts. Ces déclarations ne sont pas des faits, mais seulement des estimations fondées sur les informations dont la direction dispose actuellement ou sur les hypothèses formulées par la direction. Elles présentent donc de nombreux risques et des incertitudes, et pourraient s'avérer inexactes. Par conséquent, nous mettons les lecteurs en garde de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives.

SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS

(en milliers de dollars)	2012	2011	2010[1]
Total des actifs financiers	272 855 $	282 267 $	275 485 $
Total des passifs	62 771	65 655	63 550
Actifs financiers nets	210 084	216 612	211 935
Actifs non financiers	2 430	3 040	2 869
Excédent accumulé	212 514 $	219 652 $	214 804 $

[1] Au 1er avril 2010.

ÉTAT SOMMAIRE DES RÉSULTATS POUR LES EXERCICES PRENANT FIN LE 31 MARS

(en milliers de dollars)	Budgété 2012	Réel 2012	Réel 2011[1]
Total des revenus	193 979 $	187 939 $	146 246 $
Total des dépenses	193 787	194 399	192 898
Excédent (déficit) annuel d'exploitation	142 $	(6 460) $	(46 652)$

[1] Les résultats comparatifs pour 2010 ne sont pas présentés, car ils ont été préparés selon un cadre comptable différent.

Situation financière

Actifs financiers

Au 31 mars 2012, le total des actifs financiers s'établissait à 272,9 millions de dollars, soit une diminution de 9,4 millions en regard de l'exercice précédent. Les actif financiers incluent l'actif qui, dans le cours normal des activités, devrait être converti en espèces ou passé en charge au cours de l'exercice suivant et les placements de portefeuille dans des instruments financiers. Les équivalents de trésorerie représentent le placement temporaire de l'excédent des besoins de liquidités quotidiens du Conseil des arts dans un fonds commun à court terme géré par un gestionnaire professionnel de portefeuille. Le passif actuel du Conseil des arts au titre de découvert bancaire au 31 mars 2012 était de 1,6 million de dollars en comparaison de 2,6 millions au 31 mars 2011.

Au 31 mars 2012, la juste valeur des placements du Conseil s'élevait à 270,5 millions de dollars, soit une diminution de 8,7 millions comparativement à l'exercice précédent. La portée et le moment des changements dans la juste valeur, cependant, varient selon les investissements.

Tous les ans, conformément aux NCSP, le Conseil procède à une évaluation de chacun de ses placements de portefeuille en fonction de critères précis afin de déterminer s'il y a lieu de penser que la valeur comptable ne sera pas récupérable et qu'elle est dès lors dépréciée. Une baisse considérable ou prolongée de la juste valeur d'un placement en regard de son coût constitue un signe tangible de sa dépréciation et doit être

constatée lorsque considérée durable. Le Conseil investit pour obtenir des rendements à long terme selon un horizon de 10 ans et il répartit et structure ses placements en conséquence. Il faut donc évaluer d'autres facteurs, notamment des horizons temporels beaucoup plus courts, lors d'un constat de dépréciation. C'est la raison pour laquelle le Conseil considère qu'une baisse importante de la valeur pendant trois ans est prolongée et non temporaire s'il n'y a pas de signes objectifs de reprise au cours de l'année financière suivante. Au cours de l'exercice, le Conseil a déterminé que tous les fléchissements dans la juste valeur des placements particuliers étaient temporaires et, par conséquent, n'a pas constaté une dépréciation de leur valeur comptable (une dépréciation de 58,9 millions de dollars a été constatée en 2010-2011).

Le Conseil investit dans des parts de fonds communs administrés par des gestionnaires professionnels de portefeuilles. Les placements sont orientés par un Énoncé des politiques et objectifs de placement, qui est approuvé par le conseil d'administration et mis à disposition par le Conseil. Les objectifs du portefeuille consistent à générer des rendements réels à long terme, afin d'augmenter le crédit parlementaire et de financer les bourses et prix offerts grâce aux fonds Killam et aux fonds spéciaux, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de dotation. Les fonds Killam et les autres fonds spéciaux représentent les apports de non propriétaires qui ont été reçus sous forme de dons et de legs et qui ont été grevés d'affectations pour des raisons précises par les donateurs. Les fonds Killam doivent être conservés dans un portefeuille distinct qui est consolidé aux fins de l'établissement de rapports. Les fonds spéciaux sont compris dans le portefeuille du Conseil; et une part proportionnelle pour chaque contribution est calculée selon la juste valeur du portefeuille de placement au moment où la contribution a été reçue.

En janvier 2012, le conseil d'administration a approuvé des rajustements à sa politique régissant la composition de l'actif et, au 31 mars 2012, le Conseil des arts avait complété le rééquilibrage du portefeuille. Ces rajustements ont augmenté de 5 % les placements en actions canadiennes et réduit en conséquence les placements en actions internationales. L'Énoncé des politiques et objectifs de placement prévoit une période de grâce de six mois pour permettre de rééquilibrer les catégories d'actifs en fonction des indices de référence.

Pour la gestion et le suivi de son portefeuille, le Conseil des arts est assisté d'un comité de placements formé d'experts indépendants ayant une expérience du domaine des placements et des catégories d'actifs dans lesquelles les placements sont effectués. Des membres du conseil d'administration siègent également au comité. En outre, le Conseil a recours aux services d'un conseiller en placements indépendant ayant pour fonction d'épauler le comité de placements dans ses activités.

Chaque année, le comité de placements examine la politique de placement du Conseil et, lorsqu'il le juge nécessaire et approprié, il recommande des rajustements à la composition de l'actif et à la diversification de la structure de gestion du portefeuille. Au cours de l'année, le comité de placements a évalué à chaque réunion l'incidence de l'application de la politique sur le portefeuille en obtenant des gestionnaires de placements des mises à jour régulières et en procédant à l'examen du rendement du portefeuille avec le conseiller en placement. Le tableau ci-dessous présente la composition comparative réelle de l'actif, ainsi que les objectifs de composition de l'actif du portefeuille.

	Composition de l'actif 2011-12		*Composition de l'actif 2010-11*	
	Réel	**Objectif**	**Réel**	**Objectif**
Actions – titres canadiens	10 %	10 %	6 %	5 %
Actions – titres internationaux	36 %	35 %	43 %	40 %
Obligations canadiennes	34 %	35 %	31 %	35 %
Alternatifs	10 %	10 %	10 %	10 %
Immobilier	4 %	5 %	4 %	5 %
Infrastructure	3 %	5 %	3 %	5 %
Marché monétaire	3 %	0 %	3 %	0 %

Le comité de placements suit de très près le niveau de risque au sein du portefeuille. Pour la période de quatre ans se terminant au 31 mars 2012, le rendement de l'ensemble du fonds s'établissait à -1,1 % comparativement à un indice de référence de 2,5 % pour un portefeuille dont la composition de l'actif est similaire. Pour la même période, le niveau de risque, tel que mesuré par l'écart type des rendements trimestriels, était de 10,5 % pour le fonds comparativement à 10,2 % pour l'indice de référence. Tant l'indice de référence que les placements du Conseil des arts étaient dans le deuxième quartile par rapport à leurs pairs, alors que les niveaux de risque étaient relativement élevés. Dans l'ensemble, les niveaux de risque indiquent que les placements du Conseil devraient être plus performants en période d'appréciation du marché et à long terme. Toutefois, cette prédiction varie selon les placements particuliers, leurs gestionnaires et les stratégies de placement. Au cours de l'exercice, le Comité de placements a entrepris un examen de sa stratégie d'allocation d'actifs et des niveaux désirés de risque et s'est engagé à les revoir chaque année.

Au cours de l'exercice, le Conseil des arts a subi des pertes nettes en capital de 8,2 millions de dollars découlant de la cession d'une partie de son portefeuille de titres, mais dans l'ensemble a réalisé un revenu net de placements de 5,3 millions, en comparaison d'une perte de 36,9 millions au cours de l'exercice précédent. Cela représente un déficit budgétaire de 5,8 millions au titre du revenu net de placements (un déficit budgétaire de 48,3 millions en 2010-2011). Les divers éléments du revenu net de placements sont énoncés dans la note 15 afférente aux états financiers. Afin de réduire le risque de change, le Conseil des arts essaie de minimiser les effets de la fluctuation du cours des devises en couvrant la tranche du portefeuille non libellée en dollars canadiens, à l'exception de la composante des marchés émergents, en ayant recours à une stratégie dynamique de couverture du risque de change, qui pourrait fluctuer entre 30 et 70 % à un moment donné. Le Conseil des arts estime que le rendement net d'investissements s'améliorera au cours des prochaines années. Néanmoins, les conditions du marché et de l'économie mondiale restent incertaines. L'une des conséquences importantes est que le Conseil des arts a modifié sa politique de dépenses à la baisse et budgétera 1,2 million de dollars de moins au titre des revenus de placement disponibles pour ses activités au cours des prochaines années. Le revenu brut d'intérêts et de dividendes a été de 13,7 millions de dollars, soit une importante aug-

mentation de 8,2 millions par rapport à l'exercice précédent et un indicateur positif quant aux possibilités d'atteindre le nouvel objectif d'investissement.

Passifs

Au 31 mars 2012, le solde cumulé des passifs s'établissait à 62,8 millions de dollars, soit une diminution de 2,9 millions en regard de l'exercice précédent. Ce changement est en grande partie attribuable à la diminution de 2,7 millions des produits reportés de contributions grevées d'affectations d'origine externe, qui sont passées de 26,3 millions à 23,6 millions. Ce passif consiste en des revenus accumulés qui ont été reportés jusqu'à ce que les ressources aient été utilisées aux fins précisées par les dotations correspondantes. D'autres données pertinentes sont présentées dans la note 11 afférente aux états financiers. Le principal de 37,6 millions de dollars des dotations grevées d'affectations d'origine externe doit rester intact et est comptabilisé au titre de l'excédent accumulé (note 14 afférente aux états financiers) : la dotation est traitée, en fait, comme s'il s'agissait d'un revenu.

Les autres éléments du passif à court terme qui, dans le cours normal des activités, devraient être acquittés pendant l'exercice suivant et ont été portés aux charges du Conseil des arts pour l'exercice 2011-2012. Il inclut le découvert bancaire, les subventions à payer, les comptes créditeurs, les charges à payer, les instruments financiers dérivés et les revenus reportés. Ces reports correspondent aux revenus de location de la Banque d'oeuvres d'art perçus d'avance et à la part non amortie de l'incitatif à la location reçu du locateur du Conseil. À partir de janvier 2014, dès le déménagement du Conseil dans ses nouveaux locaux, la valeur de l'incitatif à la location augmentera d'environ 5,5 millions de dollars.

Le passif inclut également les avantages sociaux futurs des employés, qui correspondent aux indemnités de départ des employés du Conseil et aux avantages postérieurs au départ à la retraite, qui couvrent les employés et les retraités. Conformément à la note 10 afférente aux états financiers, le Conseil des arts a versé des indemnités de départ à ses employés en fonction de leur nombre d'années de service et de leur salaire final. Conformément à la nouvelle convention collective signée en février 2012, au cours de l'exercice 2012 2013, ces avantages vont cesser d'être cumulatifs et les employés pourront choisir entre différentes options pour ce qui est du moment et de la nature de l'indemnité de départ que doit leur verser le Conseil.

Conformément à la note 5 afférente aux états financiers, jusqu'en 2010, passait en charge chaque année le coût des prestations complémentaires d'assurance-maladie accordées aux retraités. Le coût aurait dû être mesuré en constatant le changement dans la valeur totale du passif futur lié à ces prestations d'une année à l'autre. Par conséquent, le solde d'ouverture de 2011 de l'excédent a été débité de 1,3 million de dollars, soit le passif actuariel à cette date, et les salaires et avantages sociaux comptabilisés auparavant pour 2011 ont été ajustés de façon à constater une dépense supplémentaire de 60 000 $.

Actifs non financiers

Les immobilisations corporelles comprennent le matériel de bureau et les améliorations locatives, qui ont diminué de 611 000 $ au cours de l'exercice, reflétant la diminution nette de la valeur d'usage des actifs existants, telle que représentée par l'amortissement. La valeur de cette catégorie d'actifs augmentera au cours des prochaines années, alors que le Conseil des arts investira dans les aménagements de ses nouveaux locaux et dans du matériel, de l'infrastructure et des systèmes de nouvelles technologies. D'autres données sont présentées dans la note 12 afférente aux états financiers.

La variation nette des frais payés d'avance d'une année à l'autre a été minime, soit d'environ 1 000 $.

Les oeuvres d'art et les instruments de musique sont inscrits au bilan du Conseil des arts à une valeur nominale de 1 $. Auparavant, ils étaient comptabilisés selon leur coût historique d'acquisition, qui était de 20,7 millions de dollars au 31 mars 2011. Suite à la conversion aux NCSP, le Conseil a dû choisir de comptabiliser ces articles soit à une valeur de 1 $, à la manière des collections de musées et galeries, soit à la juste valeur marchande, comme des placements de portefeuille. Le Conseil a opté pour la valeur nominale, en raison de la difficulté de déterminer chaque année une juste valeur pour l'ensemble de la collection.

La Banque d'oeuvres d'art du Conseil des arts possède la plus vaste collection d'art contemporain canadien au pays, qui compte plus de 17 500 oeuvres. Elle offre également des oeuvres d'art en location à des sociétés intéressées des secteurs public et privé. La Banque d'oeuvres d'art réaffecte tout excédent d'exploitation à l'acquisition de nouvelles oeuvres d'art. La Banque d'instruments de musique du Conseil, pour sa part, détient ou gère 16 instruments à cordes et un archet de violoncelle de qualité et d'une grande valeur historique, qui sont prêtés à de jeunes musiciens talentueux pour des périodes de trois ans. Au moyen d'un don provenant de la dotation Edith Webb du Conseil, le Conseil des arts s'est procuré, en juin 2011, un violoncelle pour 500 000 $, rebaptisé le Violoncelle Newland Joannes Franciscus Celoniatus 1730, qui est maintenant évalué à 750 000 $. Après la fin de l'exercice, en mai 2012, on a acheté deux autres violons en utilisant des fonds de la dotation Edith Webb. Au 31 mars 2012, la valeur estimative des oeuvres d'art du Conseil était d'environ 70 millions de dollars et la valeur estimative et assurée de ses instruments de musique était de 28 millions de dollars.

Excédent accumulé

AU 31 MARS, L'EXCÉDENT ACCUMULÉ SE COMPOSAIT DES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

(en milliers de dollars)	2012	2011
Excédent accumulé		
Dotation – Contribution initiale	50 000 $	50 000 $
Principal de dotation – Contributions grevées d'affectations d'origine externe	37 569	37 569
Réserve - excès des revenus de placement	118 445	121 445
Excédent	6 645	10 105
Total de l'excédent accumulé des activités	212 659 $	219 119 $
Cumul des pertes de réévaluation	(145)	-
Cumul des autres éléments du résultat étendu	-	533
Solde de l'excédent accumulé	212 514 $	219 652 $

La contribution initiale, une dotation de 50 millions de dollars représente le montant résiduel du transfert gouvernemental initial de dotation ayant permis la constitution du Conseil des arts, en 1957. Le principal des dotations grevées d'affectations d'origine externe de 37,6 millions représente la valeur initiale des autres fonds de dotation qu'a reçus le Conseil des arts (presque entièrement de particuliers) au fil des ans. En inscrivant ces valeurs dans l'excédent accumulé, les dotations, bien que détenues séparément, sont en fait traitées comme s'il s'agissait de revenus.

Selon la politique du Conseil des arts, lorsque les revenus de placement d'un exercice dépassent les revenus de placement nets prévus au budget, un montant peut être transféré de l'excédent à la réserve - excès des revenus de placement et, lorsque les revenus de placement d'un exercice sont inférieurs aux revenus nets de placements prévus au budget, un montant peut être transféré à l'excédent à partir de la réserve pour les revenus excédentaires de placement. La réserve - excès des revenus de placement a été réduite de 3 millions de dollars au cours de l'exercice (une réduction de 45,3 millions en 2010-2011 découlant de la constatation de la dépréciation de placements). Cela représente la majeure partie du montant du déficit budgétaire des investissements et amène l'excédent à la valeur prescrite par la politique du Conseil. Ce transfert à l'excédent n'a pas fourni de fonds pour l'exercice en cours du Conseil, qui a pu mener ses activités sans puiser dans le portefeuille de placements. La réserve totale de 118,4 millions au 31 mars 2012 représente la somme des revenus excédentaires de placement par rapport au principal de dotation initial depuis la fondation du Conseil.

L'excédent d'une somme de 6,7 millions comprend les budgets de subventions non dépensés des exercices précédents, reportés pour une utilisation future connue, et un solde des fonds engagés afin de permettre le bon déroulement des activités du Conseil. Au cours de l'exercice, le Conseil a transféré 3 millions de dollars à l'excédent à partir de la réserve - excès des revenus de placement.

Le cumul des autres éléments du résultat étendu (AERE) a été constaté jusqu'au 31 mars 2011, après quoi, conformément aux NCSP, il a cessé d'exister. Dans le cas du Conseil, le solde des AERE a été transféré au solde d'ouverture de l'état des gains et pertes de réévaluation du 1er avril 2011. Ce solde représente le cumul des gains et pertes non réalisés, déduction faite des montants reclassés après réalisation des variations de la juste valeur des placements de porte feuille non affectés du Conseil. Après les reclassements, au 31 mars 2012, les pertes nettes latentes sur les placements de portefeuille et sur la valeur des actifs financiers dérivés s'élevaient à 145 000 $ (un gain net de 533 000 $ au 31 mars 2011).

Auparavant, la réserve finale du compte capital était liée à la constatation d'un montant égal au coût des oeuvres d'art et des instruments de musique du Conseil des arts. Ceux-ci sont maintenant comptabilisés à une valeur nominale de 1 $, ce qui revient à constater que la propriété d'oeuvres d'art et d'instruments de musique constitue un capital physique et social, plutôt que financier, pour le Conseil des arts.

États des résultats

ÉTAT SOMMAIRE DES RÉSULTATS POUR LES EXERCICES PRENANT FIN LE 31 MARS

(en milliers de dollars)	Budgété 2012	Réel 2012	Réel 2011[1]
Crédit parlementaire	181 761 $	180 958 $	181 277 $
Revenus nets de placements	11 117	5 340	(36 942)
Autres revenus	1 051	1 641	1 911
Total des revenus	193 929	187 939	146 246
Programmes	175 423	176 165	174 433
Commission canadienne pour l'UNESCO	2 314	2 003	2 168
Administration générale	16 050	16 231	16 297
Total des dépenses	193 787	194 399	192 898
Excédent (déficit) annuel des activités	142 $	(6 460) $	(46 652) $

[1] Les résultats comparatifs pour 2010 ne sont pas présentés, car ils ont été préparés selon un cadre comptable différent.

Les résultats financiers nets du Conseil pour l'exercice financier indiquent un déficit des activités de 6,4 millions de dollars par rapport à un rendement net budgété de 142 000 $ et à une perte de 46,7 millions de dollars en 2010-2011. Le facteur principal ayant influé sur les résultats financiers est le déficit budgétaire de revenus de placement de 5,8 millions (une perte de 36,9 millions et un déficit budgétaire de 48,3 millions en 2010-2011). Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé des dépenses nettes de 2,5 millions de dollars en subventions, en utilisant des soldes détenus dans les excédents accumulés du Conseil des arts à ces fins. En excluant les incidences de ces dépenses reportées et du déficit budgétaire

de revenus de placement, le Conseil a réalisé un rendement net positif d'exploitation de 1,9 million de dollars.

Le Conseil des arts estime que le rendement net d'investissements s'améliorera au cours des prochaines années. Néanmoins, les conditions du marché et de l'économie mondiale restent incertaines. L'une des conséquences importantes est que le Conseil des arts a modifié sa politique de dépenses à la baisse et budgétera 1,2 million de dollars de moins au titre des revenus de placement disponibles pour ses activités au cours des prochaines années.

Au cours de l'exercice, les dépenses nettes autres qu'en subventions ont été assujetties à l'exigence du gouvernement d'appliquer des restrictions budgétaires et n'ont pu dépasser celles de l'exercice précédent. En 2011-2012, ces dépenses nettes ont été de 37,1 millions de dollars en comparaison de 38,4 millions en 2010-2011.

Crédit parlementaire

Le Conseil a reçu un crédit parlementaire annuel, pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2012, de 181,0 millions de dollars, soit 0,3 million de moins qu'en 2010-2011. Ce changement mineur tient surtout à l'utilisation réduite de financement lié au Programme national de traduction que le Conseil des arts administre pour le ministère du Patrimoine canadien en vertu d'un protocole d'entente. On ne prévoit que des changements mineurs similaires dans les crédits parlementaires du Conseil des arts pour 2012-2013, car le 29 mars 2012 le gouvernement a déposé le Budget 2012, qui incluait le Plan d'action pour la réduction du déficit et qui a confirmé que, contrairement à ceux de presque tous les autres ministères et organismes fédéraux, les crédits parlementaires du Conseil n'étaient pas touchés et qu'aucun changement obligatoire ne devait être apporté à ses programmes et activités. Le Conseil des arts continue de réviser ses programmes, ainsi que leurs modes de prestations et ses propres activités de soutien, afin de s'assurer qu'ils conservent leur pertinence pour les Canadiens. Toutes les économies connexes réalisées seront réinvesties dans le secteur des arts.

Revenus de placements

Les marchés financiers dans lesquels investit le Conseil des arts sont très diversifiés. En 2010-2011, la dotation du Conseil et des fonds spéciaux, d'une part, et les fonds Killam, d'autre part, ont produit respectivement des rendements positifs sur un an de 2,1 % (5,9 % en 2010-2011) et 1,7 % (6,2 % en 2010-2011). Les portefeuilles ont continué à refléter l'influence de la reprise fluctuante des économies et des marchés boursiers mondiaux et canadiens par rapport au recul considérable qui s'est produit lors du ralentissement économique mondial de 2008-2009. Au 31 mars 2012, la juste valeur des placements du Conseil s'élevait à 270,5 millions de dollars, soit une diminution de 8,7 millions comparativement à l'exercice précédent. Toutefois, l'ampleur et le moment des fluctuations de la juste valeur varient selon les placements. Le Conseil effectue chaque année un test de dépréciation de la valeur de chaque instrument de placement. Au cours de l'exercice, le Conseil a déterminé que tous les fléchissements dans la juste valeur des placements particuliers étaient temporaires et, par conséquent, n'a pas constaté une dépréciation de leur valeur comptable (une dépréciation de 58,9 millions de dollars a été constatée en 2010-2011).

Le graphique suivant illustre le rendement annualisé pour les 10 derniers exercices de la dotation du Conseil et des fonds spéciaux et du fonds Killam en regard de l'indice de référence. Il indique l'incidence du ralentissement économique de 2008 et de la reprise subséquente.

RENDEMENT ANNUALISÉ DU PORTEFEUILLE (PÉRIODES PRENANT FIN LE 31 MARS)

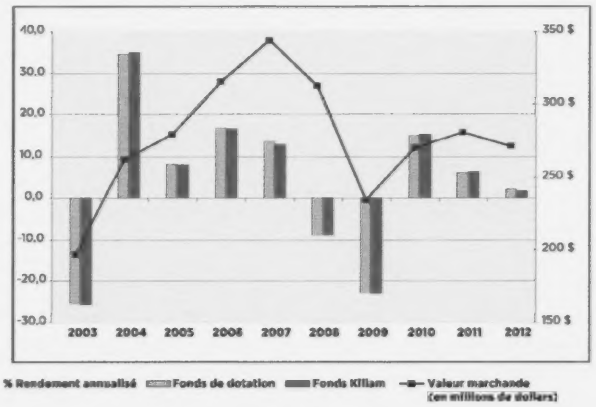

Selon la politique de placement du Conseil, des sommes en espèces peuvent être retirées du portefeuille à hauteur maximale de 4,0 % de la valeur marchande moyenne du portefeuille pour les trois exercices précédents, selon les soldes au 30 septembre. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration du Conseil des arts a approuvé la réduction de ce taux de 4,5 % à 4 % dans sa politique de dépenses, suite à la constatation du rendement réduit et de la nécessité d'équilibrer le rendement et la préservation du capital à long terme. Dans les années à venir, cela entrainera une réduction de 1,2 million de dollars des revenus disponibles pour ses activités.

Le graphique suivant représente le rendement annuel du portefeuille du Conseil pour chaque exercice depuis 2003, ainsi que son influence sur la valeur marchande en fin d'exercice. Le graphique montre également les fluctuations du rendement des marchés de fonds d'investissement d'une année à l'autre. Lorsque les revenus de placement dépassent ceux prévus au budget, le Conseil réinvestit l'excédent afin d'assurer la croissance du fonds. Ce réinvestissement est aussi destiné à rapprocher la valeur du portefeuille et la valeur actualisée de la dotation initiale effectuée en 1957. Cette approche proactive favorise la stabilité et le rendement du Conseil à long terme. Pour les exercices où les revenus de placement ne sont pas aussi favorables que prévu, le conseil d'administration pourrait approuver l'utilisation des revenus capitalisés d'exercices précédents que représente la réserve - excès de revenus de placement, une composante de l'excédent accumulé des activités dans l'état de la situation financière. Pour 2011-2012, le Conseil des arts a transféré 3 millions de dollars (45,3 millions en 2010-2011) de la réserve à l'excédent.

RENDEMENT ANNUEL DU PORTEFEUILLE (PÉRIODES PRENANT FIN LE 31 MARS)

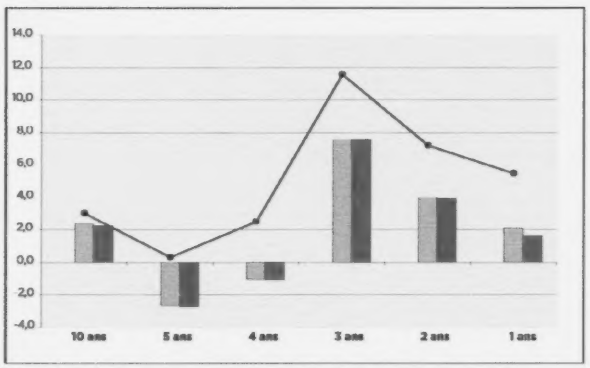

Autres revenus

Les pertes nettes de 372 000 $ de la Banque d'oeuvres d'art ont été inférieurs de 340 000 $ à ceux prévus pour l'exercice et inférieurs de 462 000 $ au montant comptabilisé pour l'exercice précédent. Cette réduction est attribuable en grande partie aux achats d'oeuvres d'art de 305 000 $ (68 000 $ en 2010-2011) qui avaient été capitalisées avant la transition vers les NCSP, mais qui doivent maintenant être passées en charge. La décision d'acheter des oeuvres d'art au cours de l'exercice était fondée sur la disponibilité d'un excédent accumulé de 732 000 $ attribuable à la Banque d'oeuvres d'art. Le rendement net réduit reflète également la réduction des locations d'oeuvres d'art par le gouvernement fédéral. La Banque d'oeuvres d'art recherche activement de nouvelles sources de revenus de location dans le secteur privé, tout en continuant de veiller à ce que ses activités restent compatibles avec le mandat du Conseil des arts.

Les autres revenus comprennent les montants découlant de l'annulation de subventions accordées au cours des exercices précédents, frais de location de salles de conférence, dons, remboursements de taxes, amortissement des incitatifs et autres. Ces revenus peuvent varier d'une année à l'autre. En 2011-2012, ils ont augmenté de 192 000 $, mais étaient de 930 000 $ plus élevés que prévu au budget. En 2011-2012, le Conseil des arts a reçu 500 000 $ de l'Alberta Foundation pour l'achèvement du programme de l'Initiative de développement créatif de l'Alberta, qui visait à appuyer le développement des arts en Alberta. De plus, le Conseil a comptabilisé à titre de revenu un transfert de 500 000 $ de la dotation Edith Webb pour acheter un nouveau violoncelle Newland Joannes Franciscus Celoniatus 1730. Ces montants n'étaient pas budgétés à l'origine pour 2011-2012.

Dépenses de programmes

LES DÉPENSES DE PROGRAMMES POUR LES EXERCICES PRENANT FIN LE 31 MARS INCLUENT LES TROIS ÉLÉMENTS SUIVANTS :

(en milliers de dollars)	**Budgété 2012**	**Réel 2012**	**Réel 2011**
Subventions	155 764 $	157 304 $	154 532 $
Administration	13 354	12 967	13 244
Services	6 805	5 894	6 657
	175 423 $	176 165 $	174 433 $

En 2011-2012, les dépenses de programmes ont représenté 91 % des dépenses totales de 194,4 millions de dollars du Conseil, soit le même pourcentage qu'en 2010-2011. Les dépenses de programmes ont été supérieures de 1,7 million de dollars à celles de l'exercice précédent et de 742 000 $ au montant budgété. Les subventions aux artistes et aux organismes artistiques comptaient pour environ 89 % des dépenses de programmes totales; elles ont augmenté de 2,7 millions par rapport à l'exercice antérieur. Cette augmentation est surtout attribuable à l'utilisation intentionnelle de fonds provenant de l'excédent du Conseil pour exécuter les programmes d'acquisition collective d'équipement par les organismes d'arts médiatiques. Les services comprennent d'autres types de soutien offerts à la communauté artistique, à savoir des dépenses relatives aux partenariats, aux comités consultatifs, à la recherche, aux ateliers, à la prestation de programmes et à leur évaluation. Ces coûts ont été inférieurs de 763 000 $ à ceux de l'exercice précédent et de 911 000 $ aux montants budgétés dans les deux cas, à la suite de la mise en oeuvre de mesures de réduction des coûts d'évaluation par les pairs et d'une meilleure utilisation de fonds pour l'établissement de partenariats. Les frais d'administration représentent les coûts directs de la prestation des programmes du Conseil. Ces frais, notamment les salaires, avantages sociaux, frais de déplacement et services professionnels, ont diminué de 277 000 $ par rapport à 2010-2011, ce qui confirme que les efforts du Conseil en vue d'appliquer des compressions budgétaires et de réaliser des économies relativement à ces coûts ont porté fruits. Le Conseil poursuivra ces efforts au cours des trois prochains exercices financiers.

La Commission canadienne pour l'UNESCO

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCU) exerce ses activités sous l'égide du Conseil des arts du Canada. La CCU a dépensé 2 003 000 $ en 2011-2012, soit 165 000 $ de moins que dans l'exercice 2010-2011 et 311 000 $ de moins par rapport au budget. La CCU coordonne les activités relatives à la réalisation des programmes de l'UNESCO au Canada et favorise la participation canadienne à des projets menés à l'étranger, notamment aux programmes d'aide et de conseils spécialisés offerts par des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. Elle conseille également le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour l'établissement des futurs programmes et budgets de

l'UNESCO. La CCU entreprend également des activités au Canada en vue de promouvoir et de faire connaître les objectifs des programmes de l'UNESCO.

Administration générale

Les charges liées à l'administration générale comprennent les coûts du Secrétariat du Conseil, les communications et les services généraux (notamment les finances, les ressources humaines, la gestion de l'information et les services administratifs). Elles incluent salaires, avantages sociaux, déplacements, frais professionnels, amortissement, locaux et autres. Ces coûts sont restés inférieurs de 66 000 $ à ceux enregistrés lors de l'exercice 2010-2011 et ont dépassé de 181 000 $ le montant budgété. Bien que cette augmentation comparée au budget représente l'effet net des augmentations salariales et de l'inflation, elle résulte en grande partie d'une augmentation ponctuelle de 361 000 $ sur 12 mois des coûts de prestation des indemnités de départ. En vertu de la nouvelle convention collective que le Conseil des arts a conclue avec l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), l'accumulation de ces avantages sociaux et, par conséquent, de leur coût cessera à partir de juillet 2012. Le Conseil continuera d'appliquer des compressions budgétaires et cherchera à réaliser des économies relativement aux frais administratifs généraux au cours des trois prochains exercices financiers.

Gains et pertes de réévaluation

Des pertes accumulées de réévaluation de 145 000 $ représentent le fléchissement net de la juste valeur des placements de portefeuille et des instruments financiers dérivés autres que ceux réalisés par le biais de ventes ou d'aliénations. Cette mesure n'existait pas avant le 1er avril 2011. Au 31 mars 2011, une mesure analogue utilisée en vertu du cadre comptable antérieur, le cumul des autres éléments du résultat étendu, indiquait 533 000 $. Les pertes nettes de réévaluation comptabilisées pour l'exercice s'élevaient à 678 000 $.

Flux de trésorerie

Activités de fonctionnement

Les rentrées nettes provenant d'activités de fonctionnement étaient de 1,7 million de dollars en comparaison de 2,8 millions en 2010-2011. Cette variation est attribuable surtout à la réduction d'autres éléments sans effet sur la trésorerie, conformément à la note 18 afférente aux états financiers.

Activités d'investissement

Les liquidités utilisées pour acquérir des immobilisations corporelles s'élevaient à 500 000 $, en comparaison de 1,2 million au cours de l'exercice précédent. Une telle utilisation devrait augmenter considérablement au cours des prochains exercices, alors que le Conseil aménagera ses nouveaux locaux et investira dans de nouveaux systèmes d'information.

Activités de placement

Les liquidités nettes utilisées pour les activités de placement s'élevaient à 600 000 $, tandis qu'elles étaient de 4,9 millions de dollars au cours de l'exercice précédent. Cependant, la valeur des opérations sous-jacentes effectuées au cours du rééquilibrage du portefeuille du Conseil des arts a augmenté considérablement. Au cours de 2011-2012, le Conseil a acquis des placements de portefeuille évalués à 118,8 millions de dollars (52,7 millions en 2010-2011) et cédé des placements évalués à 118,2 millions (47,8 millions en 2010-2011).

Gestion du risque

Une gestion efficace du risque est essentielle pour permettre au Conseil des arts d'exécuter son mandat. Le Conseil s'est doté d'une solide culture de gestion du risque dans laquelle la gestion du risque est une responsabilité que se partagent tous ses employés. Les principaux objectifs de la gestion du risque d'entreprise consistent à s'assurer que les résultats des activités à risques sont conformes aux plans, aux stratégies et à l'appétence aux risques du Conseil.

Le cadre de gestion du risque du Conseil consiste en quatre éléments-clés :

- gouvernance du risque;
- appétence aux risques;
- profil des risques (évaluation et atténuation);
- atténuation des risques financiers.

Gouvernance du risque

La gouvernance de la gestion du risque du Conseil des arts repose principalement sur la supervision de son conseil d'administration, directement ou par le biais de ses comités, afin de s'assurer que la prise de décisions est conforme aux stratégies et à l'appétence. Le conseil d'administration reçoit des mises à jour périodiques sur les principaux risques du Conseil des arts, y compris à l'égard de son profil de risque et de l'atténuation connexe, du rendement financier et du rendement du portefeuille de placements. Les cadres de direction du Conseil des arts sont responsables de la gestion du risque sous la supervision directe du conseil d'administration.

En 2011-2012, le Conseil des arts a reconnu la nécessité de définir qualitativement son appétence aux risques ainsi que de mettre à jour et réviser son profil de risque, en déterminant et en incluant tous les changements dans son environnement de risque. Le Conseil a ainsi procéder à une réévaluation des risques et à des mises à jour de son univers de risque, qui représente l'éventail de risques potentiels importants que doit gérer le Conseil à un moment donné. L'univers de risque pour 2011-2012 est illustré ci-dessous.

Catégories de risques d'entreprise

STRATÉGIQUES	PRESTATION DE PROGRAMMES	ACTIVITÉS HABILITANTES	CONFORMITÉ
Risques liés à la gestion stratégique du Conseil et des relations avec ses actionnaires et partenairess	Risques liés aux processus de base de subvention du Conseil	Risques liés au soutien et aux processus opérationnels du Conseil	Risques liés à la non-conformité aux exigences externes/internes

Risques d'entreprises

STRATÉGIQUES	PRESTATION DE PROGRAMMES	ACTIVITÉS HABILITANTES	CONFORMITÉ
• Incertitude des revenus • Surcharge de changement • Exécution des stratégies • Démonstration de résultats • Communications avec les partenaires • Reprise des activités après un sinistre • Gouvernance • Clarté des pouvoirs/ processus décisionnels • Réaction aux événements potentiellement néfastes	• Controverse à l'égard du financement • Lacunes/dédoublement non stratégique de financement • Suite de programmes/niveaux de financement • Processus d'évaluation par les pairs • Rigueur et transparence du processus de subvention • Soutien à l'APU • Soutien à la recherche • Mise en oeuvre de partenariats	• Technologies de l'information • Violation de la confidentialité des données/sécurité • Capacité/compétence/ planification de la relève des ressources humaines • Gestion budgétaire • Gestion des connaissances et des documents • Soutien aux communications	• Conformité aux exigences/ obligations externes • Conformité aux politiques et procédures financières internes • Conformité aux politiques et procédures internes de RH • Conformité aux politiques et procédures internes de subvention

Appétence aux risques

En 2011, le Conseil des arts a également établi un énoncé d'appétence aux risques de façon à présenter une description qualitative de son approche d'acceptation du risque dans le cadre de la gestion de ses affaires. Cet énoncé a été approuvé par le conseil d'administration lors de sa réunion de janvier 2012. L'énoncé d'appétence aux risques du Conseil des arts est le suivant :

« Le Conseil des arts du Canada utilise, pour gérer son organisation, une approche prudente en matière de prise de risques. Cette prudence se traduit par la prise de risques contribuant à renforcer la capacité de l'organisation à remplir son mandat et dont les conséquences sont bien comprises et adéquatement atténuées.

Le Conseil des arts a une faible appétence aux risques susceptibles d'avoir une incidence négative sur la rigueur et la transparence de ses processus d'octroi de subventions, ces deux conditions étant essentielles à la légitimité du mandat du Conseil. De la même façon, le Conseil a une faible appétence aux risques financiers qui pourraient nuire à la rentabilité et au rendement de ses placements, compte tenu de l'importance capitale d'une gestion adéquate des ressources financières pour maintenir notre capacité à financer et à soutenir la communauté artistique.

En ce qui a trait aux programmes de financement et au soutien offerts à la communauté artistique, le Conseil des arts a une faible appétence aux risques qui pourraient compromettre sa capacité à offrir des programmes de subventions souples et à s'adapter aux changements du milieu artistique et aux conditions économiques. En outre, le Conseil a une faible appétence aux risques susceptibles d'avoir une incidence négative sur le soutien de l'infrastructure artistique au Canada. Néanmoins, le degré d'appétence au risque artistique du Conseil est élevé. Nous maintenons une appétence élevée aux risques liés au soutien des aspirations artistiques, de la créativité et de l'innovation, car ils sont essentiels au développement et à l'évolution d'un milieu artistique d'une grande vitalité et d'une grande diversité qui enrichit la vie de tous les Canadiens. Dans ce contexte, nous avons une appétence modérée aux risques qui pourraient compromettre notre capacité à bâtir et à maintenir notre réputation auprès des principaux intéressés.

Afin de permettre au Conseil des arts de continuer à améliorer sa performance opérationnelle, nous sommes prêts à prendre des risques modérés en ce qui a trait aux possibilités d'amélioration de la structure interne, des processus de dotation et des services ainsi qu'à la mise en oeuvre de la stratégie. Toutefois, tous les risques que nous prendrons à cet égard seront gérés en respectant nos valeurs fondamentales, notre culture organisationnelle et notre engagement envers le personnel.

Ultimement, nous gérerons l'organisme de façon à pouvoir accomplir notre mandat, mettre en oeuvre nos

orientations stratégiques et obtenir des résultats. Nous ferons preuve de prudence avant de prendre des risques qui pourraient nous en empêcher.

Le Conseil des arts promet de remplir son mandat et de rester l'organisme hautement performant qu'il est déjà grâce à la gouvernance efficace exercée par son conseil d'administration. Pour finir, le Conseil des arts a une faible appétence aux risques qui pourraient nuire à sa capacité de se gouverner lui-même. »

Profil de risque

Dans le contexte clé de l'appétence aux risques du Conseil, les risques suivants, identifiés et évalués au cours du processus d'évaluation des risques pour 2011-2012, sont considérés comme dépassant l'appétence aux risques du Conseil. Par conséquent, à leur égard, on entreprendra des mesures d'atténuation focalisées et mises à jour sous la supervision de membres désignés des cadres de direction, afin de réduire l'exposition aux risques :

- incertitude des revenus;
- surcharge de changement;
- efficacité des technologies de l'information;
- capacité des ressources humaines;
- démonstration de résultats.

Risques financiers

Le Conseil des arts est exposé à une variété de risques financiers en raison de ses activités. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraînerait des pertes financières pour le Conseil. La majorité des créances du Conseil des arts sont exigibles du gouvernement du Canada et à ce titre comportent un risque de crédit faible. Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance. Le Conseil des arts reçoit actuellement la plupart de ses revenus par voie de crédits parlementaires encaissés chaque mois. Ces produits sont investis dans le fonds commun à court terme jusqu'à ce que l'on en ait besoin. Les crédits parlementaires du Conseil des arts pour 2012-2013 et les exercices subséquents ne seront pas touchés par le Plan d'action pour la réduction du déficit du gouvernement. L'incertitude des revenus provenant de cette source et le risque de liquidité s'en trouvent donc fortement réduits. Les activités du Conseil des arts sont principalement exposées au risque de prix, au risque de taux d'intérêt et au risque de change. La directive adressée aux gestionnaires de placements du Conseil des arts consiste à gérer les risques du marché du Conseil des arts sur une base quotidienne, conformément à ses politiques. La position globale des placement sur les marchés est contrôlée sur une base trimestrielle par le conseil d'administration et le comité de placements. La note 9 afférente aux états financiers décrit plus en détail les risques financiers et la valeur marchande des placements du Conseil des arts.

Normes et conventions comptables

En décembre 2009, le Conseil des arts sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a modifié la Préface des normes comptables pour le secteur public (NCSP). Cette modification a éliminé la catégorie des organismes publics de type commercial (OPTC) dans laquelle se trouvait le Conseil des arts et qui lui permettait de produire ses états financiers selon les normes du Manuel de l'ICCA plutôt que les NCSP. L'ICCA a remplacé ces normes par une série de nouvelles normes qui varient selon le type d'entreprise et dont aucune ne convient au Conseil des arts. Par conséquent, le Conseil des arts a changé de catégorie et choisi « Autres organismes gouvernementaux ». Il a déterminé que le cadre comptable le plus approprié qui satisfait aux besoins de divulgation des renseignements financiers de ses partenaires est celui des normes du CCSP visant cette catégorie. Le Conseil des arts a adopté le nouveau cadre comptable le 1er avril 2011.

De plus, suite aux modifications apportées à la *Loi sur la gestion des finances publiques* applicables aux sociétés d'État à partir du 1er avril 2011, le Conseil des arts a l'obligation de présenter des états financiers au gouvernement du Canada dans les 60 jours suivant la fin de chaque trimestre d'exercice. Ces états financiers trimestriels non vérifiés, les premiers que n'ait jamais produits le Conseil des arts, ont été préparés conformément aux NCSP, présentés au gouvernement et divulgués publiquement sur le site web du Conseil des arts.

La transition vers les NCSP a nécessité de procéder de nouveau à la détermination, à la révision et au rétablissement des conventions comptables, ainsi qu'à la résolution de plusieurs questions comptables importantes. La note 2 afférente aux états financiers expose des questions importantes liées à cette transition et présente un rapprochement des soldes de comptes et des transactions du cadre comptable antérieur en fonction de la méthode actuelle de présentation. Les aspects pertinents de ce rapprochement sont étudiés et analysés ailleurs dans le présent aperçu financier. Pour chaque version des états financiers, le format de présentation et la définition et la mesure de la plupart des articles présentés ont changé depuis les états financiers antérieurs. Les points qui suivent résument les principales différences de nature qualitative entre ces états financiers antérieurs et actuels :

- le bilan a été remplacé par un « état de la situation financière », qui sépare les actifs financiers, les actifs financiers nets, les actifs non financiers et l'excédent accumulé;
- l'état des résultats continue d'indiquer les résultats des activités réalisés au cours de l'exercice;
- l'état du résultat étendu a été remplacé par l'« état des gains et pertes de réévaluation »;
- l'état des variations des capitaux propres a été remplacé par l'« état de la variation de l'actif financier net ». Les variations de l'excédent ac cumulé sont maintenant présentées dans la note 14 afférente aux états financiers.

Au cours de la transition vers les NCSP, le Conseil des arts a adopté toutes les normes en vigueur au 1er avril 2011. De plus, plusieurs des nouvelles normes NCSP sont assorties de dates ultérieures d'entrée en vigueur obligatoire et d'une option d'adoption de façon anticipée. Règle générale, le Conseil des arts a opté pour l'adoption de façon anticipée. D'autres données pertinentes sont présentées dans la note 3 afférente aux états financiers. L'adoption de la NCSP 3450 – Instruments financiers est particulièrement importante, car elle permet au Conseil des arts de continuer d'utiliser la comptabilité à la juste valeur marchande pour ses investissements. Les autres normes qui ont fait l'objet d'une adoption de façon anticipée visent :

- placements de portefeuille;
- devises étrangères;
- présentation des états financiers;
- transferts gouvernementaux.

Le passage aux NCSP soulève des problèmes importants quant à la présentation de l'information comparative. Ces problèmes n'ont pu être résolus en ce qui a trait aux états financiers trimestriels du Conseil des arts. Par conséquent, le Conseil a obtenu du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada une exemption qui a allégé quelque peu le fardeau de la présentation comparative au cours de l'exercice. Les questions comparatives ont été résolues au cours de la préparation des états vérifiés pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2012, mais le lecteur doit tenir compte de la transition vers les nouvelles normes pendant l'examen des états financiers. Notamment, le concept des gains de réévaluation n'existait pas pour le Conseil des arts avant le 1er avril 2011 et, par conséquent, on n'a pas présenté de chiffres comparatifs en matière de réévaluation. À l'inverse, le concept des autres éléments du résultat étendu (similaires aux gains de réévaluation, mais différents) a cessé d'exister et, par conséquent, on n'a pas présenté de données comparatives pour l'exercice en cours.

La note 4 afférente aux états financiers présente les principales conventions comptables du Conseil des arts.

Utilisation des crédits

L'information suivante complète celle fournie dans le présent document sur l'utilisation des crédits parlementaires du Conseil des arts.

Le Conseil des arts reçoit son financement principal par le biais de crédits parlementaires votés par le Parlement. Le Conseil inscrit les crédits parlementaires reçus pour la période à titre de revenus dans l'état des résultats. Le Conseil présente une analyse mensuelle des flux de trésorerie au ministère du Patrimoine canadien pour justifier ses prélèvements mensuels pour ses besoins de trésorerie. Le prélèvement mensuel est investi dans un fonds commun à court terme géré par un gestionnaire de placements professionnel. Le Conseil prélève de ce fonds ses besoins de trésorerie quotidiens.

LES CRÉDITS PARLEMENTAIRES APPROUVÉS ET VERSÉS AU CONSEIL DES ARTS AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER SONT VENTILÉS COMME SUIT :

(en millions de dollars)	**2012**	**2011**
Fonds des activités		
Financement annuel approuvé – crédit 10 – Coûts d'exploitation	181 761 $	181 697 $
Budget supplémentaire des dépenses	157	127
Affectation bloquée pour 2010-2011		(186)
Réduction des fonds supplémentaires non récurrents pour initiatives de programmes exploitées en vertu de protocoles d'entente	(960)	(361)
Fonds d'exploitation reçus et inscrits dans l'état des résultats	(180 958) $	(181 277) $
Solde des fonds des activités à recevoir	– $	– $

En raison de l'élection fédérale de 2011, les besoins de trésorerie initiaux du Conseil des arts imputables à ses crédits ont été comblés par le biais de mandats spéciaux du gouverneur général. Les crédits ont été approuvés officiellement par le Parlement lors de son rappel en juin 2011.

Investir dans nos artistes... pour une scène artistique vibrante

Avec son très respecté processus d'évaluation par les pairs, le Conseil des arts possède une connaissance approfondie et nationale du développement des arts au Canada. Cela se traduit par des prix et des programmes efficaces, qui jouent un rôle important tout au long de la carrière des artistes ou du développement des organismes artistiques. Au fil de leur carrière, les lauréates et lauréats des Prix Victor-Martyn-Lynch-Staunton 2012 (d'une valeur de 15 000 $ chacun et décernés à des artistes exceptionnels à la mi-carrière) ont bénéficié d'un appui opportun et adéquat de la part du Conseil, et cela, pour la création, la recherche, la collaboration, les résidences d'artistes, les déplacements pour assister à des premières mondiales, l'écriture ou le perfectionnement professionnel. Aujourd'hui, Valérie Blass (sculpteure), Nova Bhattacharya (danseuse), Brian Current (chef d'orchestre), Manon De Pauw (artiste interdisciplinaire), Denis Lavalou (dramaturge), Sylvia Legris (poète) et Graeme Patterson (cinéaste et artiste multimédia) sont des artistes exceptionnels de renommée internationale, qui assurent au Conseil des arts une place de choix sur la scène culturelle mondiale.

Valérie Blass, *She Was a Big Success*, 2009, Musée des beaux-arts de Montréal. Photo : Christine Guest

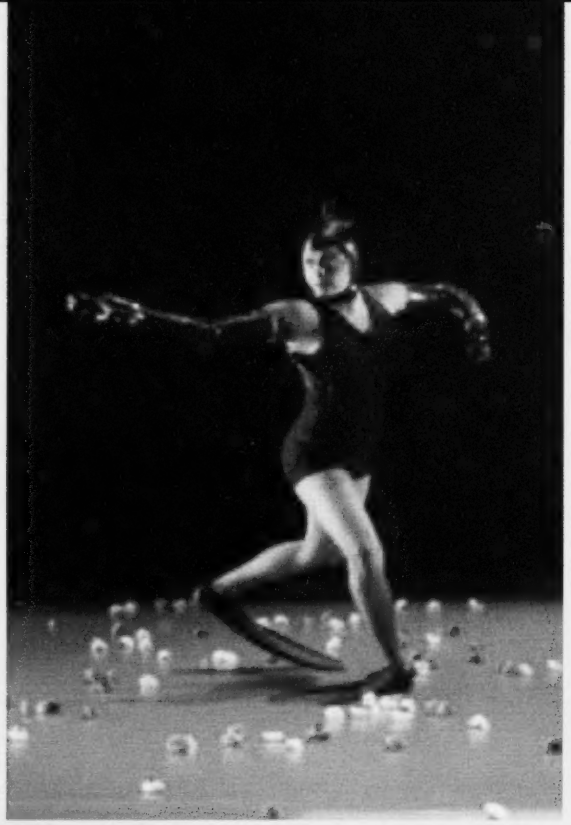

Ci-contre, à gauche : Brian Current, *Airline Icarus*, Verbania, Italie. Photo : Davide Vergnano

Ci-contre, à droite : Nova Bhattacharya, *Isolated incidents*. Photo : Omer Yukseker

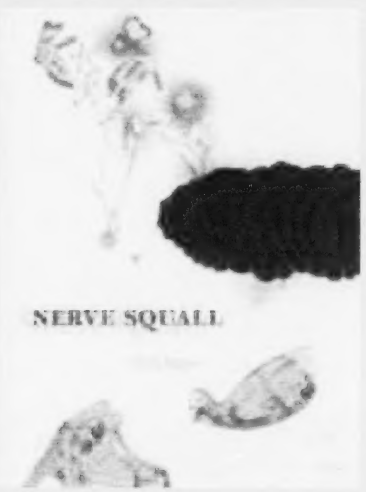

Ci-contre, à gauche : Graeme Patterson, *The Mountain*, 2012. Photo : Graeme Patterson

Ci-contre, à droite : Sylvia Legris, *Nerve Squall*, Coach House Books, couverture réalisée par Tamara Bond

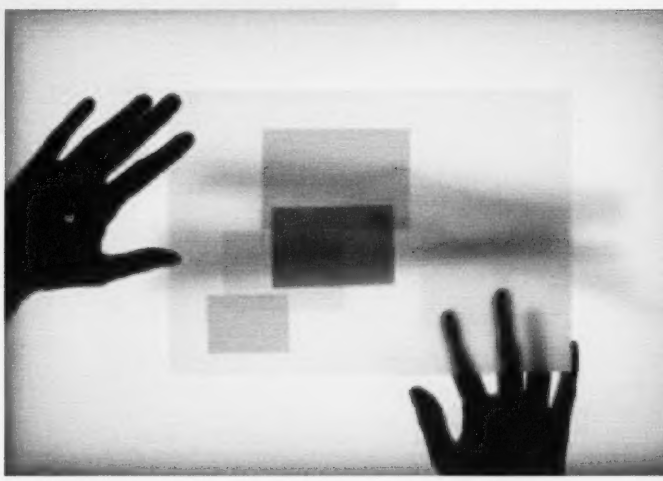

Ci-contre, à gauche : Denis Lavalou, *C'est ainsi mon amour que j'appris ma blessure* de Fabrice Melquiot, Théâtre La Chapelle, 2010, produit par le Théâtre Complice, codirigé par Marie-Josée Gauthier. Photo : Robert Etcheverry

Ci-contre, à droite : Manon De Pauw, *L'atelier ouvert*, 2009, Galerie de l'UQAM. Photo : Patrick Mailloux

Gouvernance

Changements Communautés Transparence Adaptabilité Arts Souplesse Meneur Flexibilité Synergie Artistes Partenariats Équité Connaissances Expérience Liens Engagement Public Confiance

Gouvernance

Mandat du conseil d'administration

Le Conseil des arts du Canada est régi par un conseil d'administration composé d'un président, d'un vice-président et de neuf autres membres de différentes régions du Canada. Chaque membre est nommé par le gouverneur en conseil pour une période déterminée. Le conseil d'administration, qui se réunit au moins trois fois par année, est responsable des politiques, des programmes et des budgets de l'organisme ainsi que des décisions relatives aux subventions.

En leur qualité de gestionnaires de l'organisme, les membres du conseil d'administration veillent à la gouvernance de l'organisme. Le conseil d'administration doit surveiller les affaires du Conseil des arts, diriger les cadres supérieurs et s'assurer que tous les grands dossiers touchant le Conseil des arts font l'objet d'un examen approprié. Le conseil d'administration rend compte de ses activités au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien.

Les responsabilités générales du conseil d'administration sont décrites dans la *Politique de gouvernance* et les *Règlements administratifs du Conseil des arts du Canada*.

POINTS SAILLANTS

En 2011-2012, le conseil d'administration a :

- tenu trois réunions à Ottawa, une réunion à Calgary et une téléconférence;
- tenu son assemblée publique annuelle à Calgary;
- approuvé *Resserrer les liens : Plan d'entreprise 2011-2016*;
- approuvé un nouveau plan de communication et une nouvelle stratégie de la marque;
- approuvé l'aperçu financier et les états financiers annuels, les rapports trimestriels et le budget annuel;
- approuvé le plan de vérification interne axé sur le risque;
- examiné le profil de risque de l'organisme et les plans d'atténuation du risque et approuvé l'énoncé d'appétence au risque;
- approuvé la location des nouveaux bureaux du Conseil pour 2014;
- approuvé l'acquisition d'instruments pour la Banque d'instruments de musique;
- approuvé les principales modifications de programme et les subventions de plus de 100 000 $.

Violon Jean-Baptiste Vuillaume de 1871, collection de la Banque d'instruments de musique. Photo : Curtis Lantinga

Autonomie du conseil d'administration

Tous les membres du conseil d'administration sont des administrateurs indépendants. Bien que le directeur et chef de la direction et le groupe exécutif de gestion de l'organisme assistent aux réunions du conseil d'administration afin de fournir de l'information et de rendre compte des activités de l'organisme, seuls les membres du conseil d'administration peuvent voter et prendre des décisions. Les comités du conseil d'administration se composent de membres du conseil et incluent parfois des experts externes sélectionnés selon leurs connaissances et leur champ d'expertise.

Planification stratégique et d'entreprise

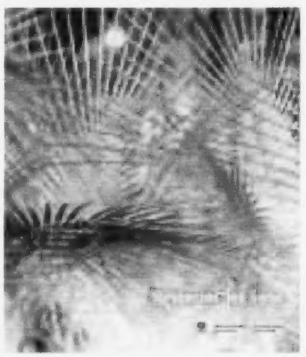

Le conseil d'administration est tenu de suivre de près et d'approuver les politiques générales du Conseil des arts, de préparer et d'approuver le plan stratégique et d'évaluer sa mise en application.

En juin 2011, le conseil d'administration a approuvé *Resserrer les liens: Plan d'entreprise 2011-2016*. Ce plan présente les modalités de mise en œuvre de la vision et des orientations stratégiques du Conseil; souligne ses activités et établit ses priorités, objectifs et stratégies; ainsi que les indicateurs de rendement et les retombées attendues. Un résumé est affiché sur le site web du Conseil.

Les cadres supérieurs présentent au conseil d'administration un rapport qui rend compte du rendement du Conseil en fonction des objectifs fixés dans le plan d'entreprise ainsi que des résultats obtenus au cours de l'année. Cette surveillance régulière du rendement de l'organisme facilite la prise de décisions du conseil d'administration et lui fournit un cadre de responsabilisation pour les activités du Conseil.

Gestion des risques

Le conseil d'administration identifie et évalue régulièrement les principaux risques inhérents aux activités du Conseil et au contexte dans lequel ce dernier évolue. Il veille à ce que les mesures appropriées de surveillance, de gestion et d'atténuation de ces risques soient mises en place en prenant connaissance des rapports de la direction et des rapports des vérificateurs internes et externes.

Le conseil d'administration examine les plans d'atténuation des risques à des intervalles réguliers au cours de l'année. En 2011-2012, le conseil d'administration a examiné et approuvé l'énoncé d'appétence au risque.

Culture de la conduite professionnelle et éthique

À titre de titulaires de charges publiques fédérales, les membres du conseil d'administration sont tenus de se conformer à la *Loi sur les conflits d'intérêts* et aux *Lignes directrices en matière d'éthique à l'intention des titulaires de charge publique du gouvernement fédéral* ainsi qu'au *Code de déontologie des membres du conseil d'administration du Conseil des arts du Canada*. Tous les ans, les membres du conseil d'administration doivent déclarer tout conflit d'intérêts qui pourrait survenir au cours de l'année.

Responsabilité sociale de l'organisme

Le Conseil des arts du Canada s'engage à réaliser son mandat d'une manière responsable du point de vue environnemental, social et éthique conformément à ses valeurs et à ses principes.

Afin de respecter cet engagement, le Conseil :

- exerce ses activités avec probité, intégrité et équité;
- s'efforce de réduire son empreinte environnementale en prenant en considération la notion de durabilité dans ses plans, ses activités et ses projets;
- offre un climat organisationnel qui stimule et soutient le rendement et le perfectionnement du personnel.

Il incombe au conseil d'administration de superviser le respect de ces engagements. Le conseil d'administration doit veiller à l'intégration des considérations sociales, environnementales et éthiques dans toutes les questions liées au conseil d'administration.

Renouvellements et nominations au conseil d'administration

Le conseil d'administration avise le gouvernement des critères pertinents pour la sélection du président du conseil d'administration ainsi que des profils de compétences et besoins futurs pour les postes de membre du conseil d'administration et de directeur et chef de la direction.

« Les candidats proposés doivent représenter ou refléter les réalités canadiennes, soit les groupes linguistiques officiels, les régions, les différentes générations, les Peuples autochtones, la diversité culturelle, l'égalité entre les sexes et les personnes handicapées. »

Le comité de gouvernance et de sélection tient à jour un profil des compétences et des champs d'expertise, fondé sur le mandat, les orientations stratégiques, les forces et les faiblesses du Conseil, ainsi que sur les enjeux fondamentaux et les défis de l'organisme. Outre l'expérience des candidats dans le domaine des arts et leur expertise dans des secteurs comme les finances et la gouvernance, les candidats proposés doivent représenter ou refléter les réalités canadiennes, notamment les groupes linguistiques officiels, les régions, les différentes générations, les Peuples autochtones, la diversité culturelle, l'égalité entre les sexes et les personnes handicapées. Un profil de compétences et d'expertise, ainsi que des suggestions de candidats potentiels ont été fournis à Patrimoine canadien pour les vacances actuelles et celles à venir.

David McKay (Fredericton, N.-B.), a été nommé pour un mandat de quatre ans débutant le 1er mars 2012; Barbara Burley (St. Andrews, N.-B.), pour un autre mandat de quatre ans débutant le 3 décembre 2011; Anna Porter (Toronto, Ont.), pour un autre mandat de quatre ans débutant le 29 janvier 2012. Au 31 mars 2012, deux postes étaient vacants.

NOUVEL IMMEUBLE – 150 ELGIN

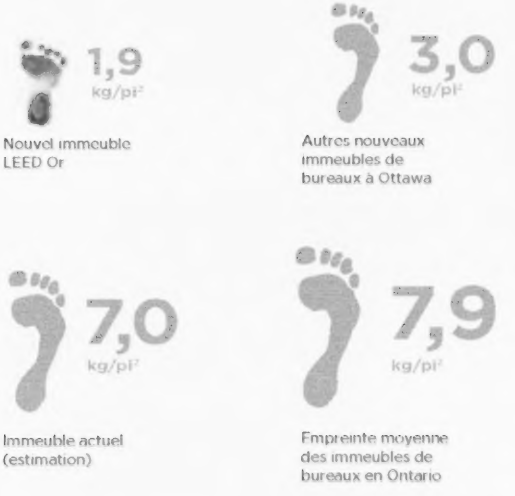

À gauche : illustration de l'empreinte de carbone réduite du nouvel édifice (nombre de kilogrammes d'émissions de gaz à effet de serre par pied carré).

À droite : représentations de la façade extérieure et des espaces verts publics.

Orientation et formation continue des membres du conseil d'administration

Les nouveaux membres du conseil d'administration reçoivent une séance d'orientation ainsi que des documents d'orientation et, lors de leur première réunion au conseil, ils assistent aux réunions de tous les comités. La documentation qui leur est fournie inclut des descriptions des rôles du conseil d'administration, de ses comités et de ses membres, ainsi que les politiques et l'information relatives au Conseil des arts et à sa gestion. Les nouveaux membres rencontrent aussi le groupe exécutif de gestion du Conseil pour discuter des fonctions et des activités clés de l'organisme.

En 2011-2012, dans le cadre du programme de formation continue, les membres du conseil d'administration ont participé à des séances de perfectionnement professionnel donné par des employés du Conseil sur les sujets suivants :

- équité (juin 2011);
- évaluation par les pairs (janvier 2012);
- médias sociaux (mars 2012).

Évaluation de rendement du conseil d'administration

Chaque année, sous la direction du comité de gouvernance et de sélection, le conseil d'administration entreprend l'évaluation de rendement de tous ses membres et comités. Tout au long de l'année, il s'emploie à la mise en œuvre des recommandations résultant de l'évaluation du conseil.

Nomination des cadres supérieurs

Un processus de recrutement et de dotation conforme aux pratiques et aux principes courants de dotation est en place afin de pourvoir tous les postes de cadres supérieurs. La dotation est effectuée par les Ressources humaines ou par une agence de recrutement de cadres. Les profils des postes sont révisés et mis à jour régulièrement. Les avis de postes vacants sont annoncés à l'échelle nationale et affichés sur le site web du Conseil pendant au moins un mois. Les comités de sélection et d'embauche sont formés d'experts ainsi que de représentants de la diversité culturelle et des deux langues officielles du Canada.

En 2011-2012, deux cadres supérieurs ont été nommés :

- Tara Lapointe, chef, Communications marketing (18 avril 2011);
- Caroline Lussier, chef, Service de la danse (6 septembre 2011).

Évaluation de rendement du directeur et chef de la direction

Le directeur et chef de la direction relève du conseil d'administration, à qui il rend compte de ses activités. Le directeur et chef de la direction exécute les politiques et les directives du conseil d'administration; il assiste aux réunions du conseil d'administration et à celles de ses comités; et il représente le Conseil des arts, en personne ou par l'entremise d'un délégué, auprès des ministères et des agences gouvernementales et d'autres organismes. Il tient aussi le conseil d'administration au courant des facteurs importants ayant une incidence sur la réalisation des objectifs stratégiques du Conseil.

Joseph L. Rotman, président du Conseil des arts, et Simon Brault, vice-président, cérémonie de remise des Prix littéraires du Gouverneur général 2011, Rideau Hall, Ottawa. Photo : Cplc Dany Veillette, Rideau Hall © 2011, Bureau du Secrétaire du Gouverneur général du Canada

La Commission canadienne pour l'UNESCO et la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination ont publié une trousse d'outils pour aider les municipalités à éradiquer le racisme et la discrimination au sein de leurs communautés.

Le conseil d'administration évalue le rendement du directeur et chef de la direction annuellement, conformément au *Programme de gestion du rendement des premiers dirigeants de sociétés d'État du Bureau du Conseil privé*. Le conseil d'administration communique ensuite les résultats de l'évaluation du rendement du directeur et chef de la direction au ministre du Patrimoine canadien.

Communications avec le ministre du Patrimoine canadien, les parlementaires et les autres intervenants clés

Une saine gouvernance nécessite transparence et responsabilisation. À titre de société d'État, le Conseil doit communiquer efficacement et en temps opportun avec les parlementaires, le gouvernement et les autres intervenants clés, comme la communauté artistique et le grand public. Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que le Conseil des arts communique régulièrement et efficacement avec le ministre et les fonctionnaires de Patrimoine canadien.

« Une saine gouvernance nécessite transparence et responsabilisation. »

Parmi les différents documents remis par le Conseil au ministre du Patrimoine canadien, aux parlementaires et aux autres intervenants clés en 2011-2012 figurent le plan d'entreprise du Conseil des arts (la version complète et le résumé), le rapport annuel ainsi qu'un répertoire des subventions accordées aux artistes et aux organismes artistiques (incluant un survol national et des profils provinciaux et territoriaux). Ces documents sont disponibles sur le site web du Conseil.

Exigences en matière de reddition de compte

Comme le prévoient certaines lois et certains règlements précis et afin d'assurer la transparence et des communications continues, le Conseil soumet annuellement un certain nombre de rapports à divers ministères.

Loi sur l'accès à l'information et *Loi sur la protection des renseignements personnels (AIPRP)*

La *Loi sur l'accès à l'information* fournit au public l'accès à des dossiers officiels qui sont détenus par le Conseil des arts. La *Loi sur la protection des renseignements personnels* fournit aux citoyens l'accès à des renseignements personnels détenus par le Conseil et protège ces renseignements contre toute utilisation ou tout dévoilement non autorisé.

Les rapports de l'AIPRP, qui incluent des données statistiques sur l'administration des lois par le Conseil, sont soumis au Conseil du Trésor. Le rapport de l'AIPRP de 2010-2011 a été déposé le 17 août 2011.

Loi sur le multiculturalisme canadien

La *Loi sur le multiculturalisme canadien* vise à préserver et à accroître le multiculturalisme au Canada. Le Bureau de l'équité du Conseil des arts a pour mandat de répondre aux exigences de cette loi et il doit rédiger un rapport annuel sur l'administration de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*. Ce rapport a été remis à Citoyenneté et Immigration Canada le 25 mai 2011.

Loi sur les langues officielles

Le Conseil est responsable de l'application des parties IV, V, VI et VII de la *Loi sur les langues officielles*. Par l'entremise du coordonnateur national de la mise en œuvre de l'article 41, le Conseil soumet un plan d'action pluriannuel au ministère du Patrimoine canadien portant sur l'article 41 de la partie VII de la *Loi*. Ce rapport a été déposé en janvier 2012.

L'article 41 porte sur les responsabilités du gouvernement fédéral envers les communautés de langue officielle en situation minoritaire (les francophones hors Québec et les anglophones du Québec), ainsi que sur la promotion de l'anglais et du français au sein de la société canadienne. Un rapport annuel a été déposé en juillet 2011.

Le Conseil présente un rapport annuel détaillé sur ses activités en vertu des parties IV, V et VI au Secrétariat du Conseil du Trésor. Ce rapport a été déposé le 17 mai 2011.

Ces documents sont affichés sur le site web du Conseil. En 2012, ils seront consolidés en un seul document.

L'artiste néo-brunswickois Herménégilde Chiasson (à gauche) a reçu le prix Molson 2011 pour ses réalisations artistiques exceptionnelles et son profond engagement envers la culture acadienne. À droite : Simon Brault, vice-président du Conseil des arts. Photo : Francine Dion

Loi sur l'équité en matière d'emploi

Le Conseil des arts du Canada s'est engagé à respecter le principe d'équité en matière d'emploi. Le Conseil est régi par les règles et règlements de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Cette loi et ses règlements visent à répertorier et à éliminer les obstacles qui nuisent à l'embauche des femmes, des Autochtones, des personnes handicapées et des membres de minorités visibles (soit les quatre groupes désignés), puis veillent à ce que ces groupes atteignent un niveau d'emploi qui est au moins égal à leur représentation dans la population apte au travail et définie tant par les qualifications et l'admissibilité que par l'emplacement géographique.

« Le Conseil des arts s'est engagé à respecter le principe d'équité en matière d'emploi et est régi par les règles et règlements de la ***Loi sur l'équité*** *. »*

Comme tout organisme fédéral dont l'effectif dépasse 100 employés, le Conseil des arts soumet un rapport annuel sur l'équité en matière d'emploi à Ressources humaines et développement des compétences Canada. Le rapport de 2010 a été soumis le 1er juin 2011.

Assemblée publique annuelle

Le 18 octobre 2011, le Conseil a tenu son assemblée publique annuelle à Calgary. Il y a présenté ses récentes activités et ses plans d'avenir, lancé le sommaire de son nouveau plan d'entreprise et recueilli les commentaires des participants. Le directeur et chef de la direction, le président, le vice-président, tous les autres membres du conseil d'administration, ainsi que les cadres supérieurs étaient présents. La retranscription de la réunion est affichée sur le site web du Conseil.

Comités du conseil d'administration

Les comités du conseil d'administration améliorent l'efficacité générale du conseil d'administration parce qu'ils permettent à leurs membres un examen, une surveillance et un encadrement accrus de certains secteurs d'activités précis. Le conseil d'administration compte quatre comités permanents :

- le comité exécutif;
- le comité de la vérification et des finances;
- le comité de gouvernance et de sélection;
- le comité de placements.

Les rôles, responsabilités et obligations en ce qui a trait aux rapports de ces comités sont définis dans les règlements administratifs. Le groupe de travail sur la stratégie de communication du conseil d'administration est un comité spécial dont le mandat d'une durée limitée visait la période comprise entre juin 2010 et octobre 2011.

Comité exécutif

Le comité exécutif agit au nom du conseil d'administration entre les réunions de ce dernier (sauf en ce qui trait à l'approbation ou aux modifications des règlements administratifs, des politiques, des budgets, des états financiers, des subventions ou du rapport annuel).

Composition : Joseph L. Rotman (président), Simon Brault et Rosemary Vodrey.

POINTS SAILLANTS

En 2011-2012, le comité exécutif a :

- examiné et recommandé, pour approbation, l'évaluation du rendement du directeur et chef de la direction;
- supervisé le travail du groupe de travail sur la stratégie de communication du conseil d'administration.

Comité de la vérification et des finances

Le comité de la vérification et des finances suit de près les rendements financiers obtenus par le Conseil et veille à l'intégrité, à l'efficacité et à l'exactitude des rapports financiers, des systèmes de contrôle, des processus intégrés de gestion des risques et des fonctions de vérification du Conseil.

Composition : Simon Brault (président), Luc LaRochelle, Anna Porter, Jean Saucier (jusqu'en décembre 2011) et Jerry Mazerolle (jusqu'en février 2012). Au 31 mars, deux postes étaient vacants.

POINTS SAILLANTS

En 2011-2012, le comité de la vérification et des finances a examiné :

- les états financiers trimestriels et annuels ainsi que les mises à jour des normes en matière de rapports financiers et les normes de vérification canadiennes;
- la proposition de budget annuel ainsi que le plan de restrictions budgétaires du Conseil;
- la Politique de délégation de pouvoir;
- les rapports trimestriels du comité de placements;
- le plan de vérification interne axé sur le risque et les rapports de vérification interne;
- le plan de vérification financière annuelle du Bureau du vérificateur général du Canada;
- les rapports sur la divulgation interne d'information concernant des actes répréhensibles en milieu de travail;
- le profil de risque de l'organisme et les stratégies d'atténuation des risques.

Comité de gouvernance et de sélection

Le comité de gouvernance et de sélection voit à la mise en place de structures et de processus appropriés à la supervision et à la direction des activités du Conseil, incluant l'établissement d'un processus d'évaluation du rendement du conseil d'administration, l'orientation des nouveaux membres, la révision régulière des règlements administratifs et du cadre de gouvernance de l'organisme; et la mise à jour des critères de sélection pour les postes vacants du conseil d'administration.

Composition : Barbara Burley (présidente), Simon Brault, Susan Knight, Philip Ponting et Thomas Hill (jusqu'en janvier 2012). Au 31 mars, un poste était vacant.

POINTS SAILLANTS

En 2011-2012, le comité de gouvernance et de sélection a :

- supervisé le processus d'évaluation annuel du conseil d'administration;
- examiné le processus de nomination aux comités;
- examiné et mis à jour les Réglements administratifs et la Politique de gouvernance;
- élaboré un plan de perfectionnement professionnel pour les membres du conseil d'administration;
- travaillé avec le président du comité de placements afin d'entreprendre l'évaluation du comité de placements;
- supervisé la planification de l'assemblée publique annuelle du Conseil;
- mis à jour l'énoncé sur les exigences du conseil d'administration dans le cadre du processus de dotation des vacances (actuelles et à venir) au conseil d'administration.

Introduction de l'image de marque actualisée du Conseil des arts sur les éléments portant la marque, dont le site web et le blogue du Conseil.

Comité de placements

Le comité de placements est chargé de surveiller le portefeuille de placements du Conseil et de fournir des conseils d'experts en la matière, dont la recommandation de politiques du conseil d'administration sur les placements, l'embauche des gestionnaires de fonds professionnel et la gestion des activités de ces gestionnaires.

Composition : Anna Porter, Jean Saucier (jusqu'en décembre 2011) et les experts externes suivants : Tania Willumsen (présidente), Henry W.C. Gibbs, Susan Luke Hill, Ann Marshall, John H. Matthews, George Mavroudis et William J. Smith (jusqu'en juillet 2011). Au 31 mars, un poste était vacant.

POINTS SAILLANTS

En 2011-2012, le comité de placements a :

- suivi de près les placements du Conseil des arts en cette période de fluctuations des marchés et a régulièrement tenu des réunions avec les gestionnaires pour examiner leur rendement;
- retenu les services d'un nouveau gestionnaire d'actions;
- entrepris un examen détaillé de la structure et de la régie du comité et a mis à jour le mandat du comité;
- révisé la Politique de placements en réponse aux enjeux économiques actuels;
- proposé la nomination de George Mavroudis, qui est entrée en vigueur le 19 octobre 2011.

Rosemary Vodrey (deuxième à partir de la droite), membre du conseil d'administration du Conseil des arts, cérémonie de remise des Prix Killam 2011. Photo : Claude Biron

Groupe de travail sur la stratégie de communication du conseil d'administration (ad hoc)

Sous la direction du comité exécutif, le groupe de travail sur la stratégie de communication du conseil d'administration est chargé d'examiner l'ensemble des méthodes de communication du conseil d'administration et de fournir des conseils pour la planification et l'élaboration d'un cadre de communications et d'une stratégie d'image de la marque. Le groupe de travail a terminé son mandat en octobre 2011, lorsque les recommandations finales ont été présentées au conseil d'administration qui les a approuvées.

Composition : Rosemary Vodrey (présidente), Thomas Hill, Luc LaRochelle, Philip Ponting et Anna Porter.

Autres comités

Certains membres du conseil d'administration participent aussi à d'autres comités : Susan Knight est membre du comité exécutif de la Commission canadienne pour l'UNESCO; Luc LaRochelle est membre de la Commission du droit de prêt public; et Rosemary Vodrey est membre du comité consultatif sur l'équité raciale dans les arts. Jusqu'en janvier 2012, Thomas Hill a siégé au comité consultatif pour les arts autochtones (Kakaekwewin).

Divulgation proactive

La divulgation de l'information sur les subventions et contributions, les frais de voyage et d'hébergement des cadres supérieurs, les contrats d'une valeur de plus de 10 000 $, la reclassification des postes et les rapports sommaires sur les demandes d'accès à l'information complétées sont affichés sur le site web du Conseil.

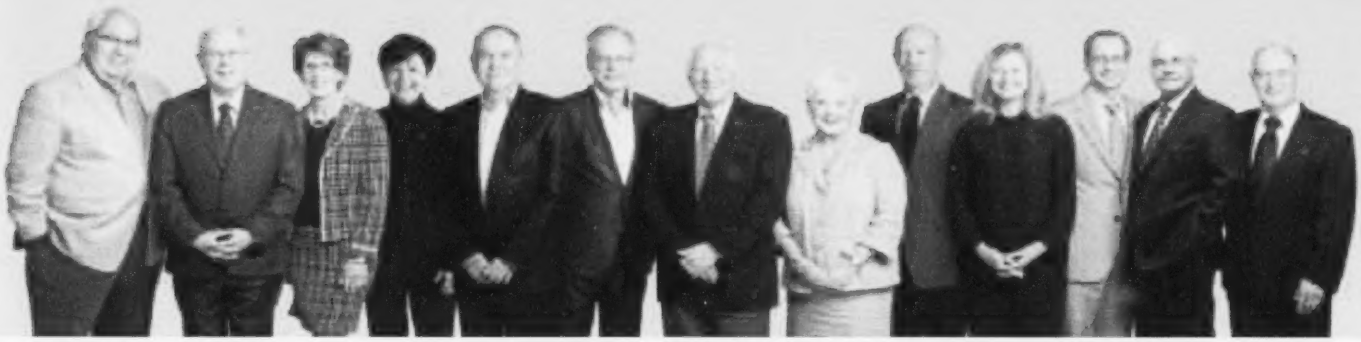

Membres du conseil d'administration et directeur du Conseil des arts (de gauche à droite) : Thomas Hill, Philip Ponting, Barbara Burley, Susan Dyer Knight, Robert Sirman, Simon Brault, Joseph L. Rotman, Rosemary Vodrey, Luc LaRochelle, Anna Porter, Jean Saucier, David McKay, Jerry Mazerolle. Photo : Martin Lipman et Ned Pratt

Registre des présences aux réunions du conseil d'administration et de ses comités : du 1er avril 2011 au 31 mars 2012

	Conseil d'administration	Comité exécutif	Comité de placements	Comité de la vérification et des finances	Comité de gouvernance et de sélection	Groupe de travail sur la stratégie de communication
Nombre de réunions	5	5	4	7	5	5
Joseph L. Rotman, président	5	5				
Simon Brault, vice-président	4	5		7	4	
Barbara Burley	5				5	
Thomas V. Hill	3 de 4				3 de 4	4
Susan Knight	4				5	
Luc LaRochelle	5			6		5
Jerry Mazerolle	4 de 4			6 de 6		
David McKay	1 de 1					
Philip Ponting	4				5	4
Anna Porter	4		4	6		4
Jean Saucier	3 de 3		3 de 3	5 de 5		
Rosemary Vodrey	5	5				5

NOTES :

- Le mandat de Thomas V. Hill a pris fin le 28 janvier 2012.
- Le mandat de Jerry Mazerolle a pris fin le 25 février 2012.
- David McKay a été nommé le 1er mars 2012.
- Le mandat de Jean Saucier a pris fin le 2 décembre 2011.

Divulgation d'actes répréhensibles

Le Conseil des arts applique la *Politique sur la divulgation interne d'information concernant des actes répréhensibles en milieu de travail*, basée sur les exigences de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*, qui s'applique à toute personne employée dans le secteur public, incluant les employés du Conseil des arts et des autres sociétés d'État. Un rapport trimestriel sur la divulgation des actes répréhensibles est fourni au comité de la vérification et des finances.

En 2011-2012, il y a eu un cas de divulgation d'acte répréhensible en milieu de travail. Après examen, il a été déterminé qu'il ne s'agissait pas d'un problème systémique ou connexe aux contrôles financiers.

Rémunération des membres du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration reçoivent une indemnité annuelle et des honoraires calculés selon les barèmes de rémunération établis par le gouverneur en conseil. Pour 2011-2012, le total des paiements versés aux membres du conseil d'administration s'établissait à 113 397 $.

Rémunération du groupe exécutif de gestion

En ce qui concerne la rémunération des membres du groupe exécutif de gestion, le Conseil des arts a adopté des échelles salariales équivalant à celles établies par le gouvernement pour tous les postes de niveau EX de la fonction publique fédérale. En 2011-2012, les échelles salariales étaient de 207 400$ à 244 000 $ pour le poste de directeur et chef de la direction (établie par le gouverneur en conseil) et de 103 000 $ à 152 000 $ pour les cadres supérieurs.

Au 31 mars 2012, le groupe exécutif de gestion comprenait Robert Sirman, directeur et chef de la direction; Michelle Chawla, secrétaire du Conseil et directrice des Initiatives stratégiques; Robin Ghosh, directeur des Finances et de l'administration; John Goldsmith, directeur des Relations avec les partenaires; Denyse Jomphe, directrice des Ressources humaines; Tammy Scott, directrice des Communications et de la promotion des arts; Anne Valois, directrice de la Division des disciplines artistiques; et David Walden, secrétaire général de la Commission canadienne pour l'UNESCO.

Pour obtenir plus de renseignements, dont les notices biographiques des membres du conseil d'administration, la liste des employés et les documents mentionnés dans cette section, visitez le **conseildesarts.ca/apropos/denous**.

De l'art contemporain dans nos vies depuis 40 ans

Depuis 40 ans, la Banque d'œuvres d'art du Conseil des arts du Canada collectionne les œuvres des meilleurs artistes canadiens contemporains. Avec plus de 17 000 tableaux, gravures, photographies et sculptures, réalisés par plus de 3 000 artistes, elle constitue la plus grande collection d'art contemporain canadien au monde. Tous les jours, par le biais de prêts, de locations d'œuvres ou de programmes de rayonnement, plus du tiers de la collection est exposé dans des espaces publics et des organismes privés partout au Canada.

Du 30 septembre au 1er octobre 2011, la Banque a invité le public dans ses locaux, à Ottawa! Quelque 700 visiteurs ont exploré la collection et assisté à des ateliers d'encadrement, et nombre ont fait évaluer leurs propres œuvres et obtenu des conseils sur leur conservation. Ces journées « portes ouvertes » se sont tenues lors de la Fête de la culture, une célébration participative et pancanadienne de la culture.

En mars 2012, la Banque a lancé les célébrations de son 40e anniversaire. Chaque semaine jusqu'en septembre, elle révèle sur les médias sociaux (Twitter, Facebook, Flickr), 40 œuvres clés de sa collection. Les célébrations culmineront par une exposition qui se tiendra à la Banque, du 28 au 30 septembre 2012, toujours dans le cadre de la Fête de la culture. Ces célébrations offrent une occasion sans pareil de revivre 40 années d'art contemporain canadien… et de découvrir une collection nationale.

Ci-contre et ci-dessous : Portes ouvertes de la Banque d'œuvres d'art du Conseil lors de la Fête de la culture 2011.

À l'extrême droite : Joyce Wieland, *Maple Leaf Forever II*, 1972 (© Musée des beaux-arts du Canada), représentant la première année de la Banque, exposition *Plein feux sur 40 ans.*

États financiers

Changements Communautés Transparence Adaptabilité Arts Souplesse Meneur Flexibilité Synergie Artistes Partenariats Équité Connaissances Expérience Liens Engagement Public Confiance

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers ci-joints du Conseil des Arts du Canada et toute l'information comprise dans le rapport annuel sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été établis par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Lorsque plusieurs méthodes comptables s'appliquaient, la direction a choisi celles qui lui semblaient les plus appropriées vu les circonstances. Les états financiers contiennent des montants fondés sur des estimations effectuées par la direction basées sur l'expérience et le jugement. La direction a déterminé ces montants de façon raisonnable pour que les états financiers donnent une image fidèle, à tous les égards importants. La direction a préparé l'information financière présentée dans le reste du rapport annuel et s'est assurée que cette information concorde avec celle que contiennent les états financiers.

Le Conseil des Arts du Canada s'est doté de systèmes de contrôle interne comptable et administratif de qualité supérieure et dont le coût est raisonnable. Ces systèmes ont pour but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière fournie est pertinente, fiable et exacte, et que les actifs de l'organisme sont comptabilisés et protégés adéquatement.

Les membres du conseil d'administration sont responsables de la gestion des opérations et des activités du Conseil des Arts du Canada et doivent notamment veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait aux rapports financiers et aux contrôles internes. Ils confient cette tâche au comité de la vérification et des finances, composé de membres qui ne sont pas des employés du Conseil des Arts du Canada. Le comité de la vérification et des finances rencontre régulièrement les membres de la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur général du Canada. Le comité soumet ses constatations à l'examen du conseil d'administration lorsque celui-ci approuve les états financiers.

Le vérificateur indépendant, soit le vérificateur général du Canada, vérifie les états financiers du Conseil des Arts du Canada, sur lesquels il émet un rapport.

Le 21 juin 2012

Robert Sirman

Robin Ghosh, CA, CPA (Illinois)

Auditor General of Canada
Vérificateur général du Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil des Arts du Canada et au ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des Arts du Canada, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010, les états des résultats, les états de la variation de l'actif financier net et les états des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011 et l'état des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos le 31 mars 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

.../2

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des Arts du Canada au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010, des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, ainsi que de ses gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos le 31 mars 2012, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive de l'adoption des nouvelles normes expliquée à la note 2 afférente aux états financiers à l'exception de la modification de méthode comptable pour les instruments financiers et la conversion des devises tel qu'expliqué à la note 3 afférente aux états financiers, les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Conseil des Arts du Canada dont j'ai eu connaissance au cours de mes audits des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions pertinentes de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* ainsi qu'aux règlements administratifs du Conseil des Arts du Canada.

Pour le vérificateur général du Canada,

Sylvain Ricard, CA
vérificateur général adjoint

Le 21 juin 2012
Ottawa, Canada

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 mars (en milliers de dollars)

	2012	2011	1er avril 2010
ACTIFS FINANCIERS			
Équivalents de trésorerie (note 6)	18 $	340 $	4 501 $
Débiteurs	2 144	2 395	1 669
Dérivés (note 7)	171	300	3 761
Placements de portefeuille (note 8)	270 522	279 232	265 554
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	272 855	282 267	275 485
PASSIFS			
Découvert bancaire	1 581	2 574	3 475
Subventions à payer	27 760	25 927	26 452
Créditeurs et charges à payer	3 710	4 900	2 971
Crédits parlementaires reportés	-	-	37
Revenus reportés	1 827	2 108	2 452
Dérivés (note 7)	62	187	13
Avantages sociaux futurs (note 10)	4 237	3 610	3 451
Revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe (Note 11)	23 594	26 349	24 699
TOTAL DES PASSIFS	62 771	65 655	63 550
ACTIFS FINANCIERS NETS	210 084	216 612	211 935
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles (note 12)	2 156	2 767	2 651
Œuvres d'art et instruments de musique (Note 13)	1	1	1
Frais payés d'avance	273	272	217
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	2 430	3 040	2 869
EXCÉDENT ACCUMULÉ (note 14)	**212 514 $**	**219 652 $**	**214 804 $**
L'excédent accumulé est constitué de :			
Excédent accumulé des activités	212 659	219 119	265 771
Cumul des autres éléments du résultat étendu	-	533	(50 967)
Gains et (pertes) de réévaluation cumulés	(145)	-	-
EXCÉDENT ACCUMULÉ	**212 514 $**	**219 652 $**	**214 804 $**

OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 19)

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Vice-président

(Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers)

ÉTATS DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	Budget 2012	Réels 2012	Réels 2011
Revenus			
Revenus (pertes) nets de placements (note 15)	11 117 $	5 340 $	(36 942) $
Revenus (pertes) nets de la Banque d'œuvres d'art (note 16)	(32)	(372)	90
Autres revenus	1 083	2 013	1 821
Total des revenus	12 168	6 981	(35 031)
Charges			
Programmes			
Subventions (tableau 1)	155 264	157 304	154 532
Administration (tableau 2)	13 354	12 967	13 244
Services	6 805	5 894	6 657
	175 423	176 165	174 433
Commission canadienne pour l'UNESCO (note 17)	2 314	2 003	2 168
Administration générale (tableau 2)	16 050	16 231	16 297
Total des charges	193 787	194 399	192 898
Déficit annuel liés aux activités avant le crédit parlementaire	(181 619)	(187 418)	(227 929)
Crédit Parlementaire	181 761	180 958	181 277
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL DES ACTIVITÉS	142	(6 460)	(46 652)
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, DÉBUT DE L'EXERCICE	219 119	219 119	265 771
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, FIN DE L'EXERCICE	**219 261 $**	**212 659 $**	**219 119 $**

(Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers)

ÉTAT DE LA VARIATION DE L'ACTIF FINANCIER NET

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	Budget 2012	Réels 2012	Réels 2011
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL DES ACTIVITÉS	142 $	(6 460) $	(46 652) $
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 12)	(1 644)	(477)	(1 176)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 12)	1 301	1 088	1 060
	(343)	611	(116)
Acquisition de charges payées d'avance	-	(273)	(272)
Utilisation de charges payées d'avance	-	272	217
	-	(1)	(55)
Autres éléments du résultat étendu (note 3)	-	-	51 500
Pertes de réévaluation nettes	-	(678)	-
	-	(678)	51 500
AUGMENTATION / (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(201)	(6 528)	4 677
ACTIFS FINANCIERS NETS, DÉBUT DE L'EXERCICE	216 612	216 612	211 935
ACTIFS FINANCIERS NETS, FIN DE L'EXERCICE	**216 411 $**	**210 084 $**	**216 612 $**

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	Réels 2012
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, DÉBUT DE L'EXERCICE	533 $
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants:	
Dérivés	104
Placements de portefeuille	(6 597)
Montants reclassés dans l'état des résultats:	
Dérivés	
Placements de portefeuille	5 815
PERTES NETTES DE RÉÉVALUATION, POUR L'EXERCICE	(678)
PERTES DE RÉÉVALUATION CUMULÉES, FIN DE L'EXERCICE	**(145) $**

(Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	Réels 2012	Réels 2011
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit annuel lié aux activités	(6 460) $	(46 652) $
Pertes sur disposition dans les placements de portefeuille (note 15)	8 243	4 207
Baisse de valeur dans les placements de portefeuille (note 15)		58 925
Amortissement d'immobilisations corporelles (Note 12)	1 088	1 060
Augmentation des charges payées d'avance	(1)	(55)
Augmentation des avantages sociaux futurs	627	159
Produits provenant des revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 11)	(2 002)	(18 785)
Transfert à autres revenus	(520)	-
Variation nette des éléments sans effet sur la trésorerie (note 18)	758	3 932
Rentrée de fonds liées aux activités de fonctionnement	1 733	2 791
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Sorties de fonds liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (note 12)	(477)	(1 176)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisition de placements de portefeuille	(118 750)	(52 693)
Disposition de placements de portefeuille	118 165	47 818
Sorties de fonds liées aux activités de placement	(585)	(4 875)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	671	(3 260)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, DÉBUT DE L'EXERCICE	(2 234)	1 026
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, FIN DE L'EXERCICE	**(1 563) $**	**(2 234) $**
Représentés par :		
Équivalents de trésorerie (Note 6)	18 $	340 $
Découvert bancaire	(1 581)	(2 574)
	(1 563) $	**(2 234) $**

(Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers)

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2012

1. AUTORISATION ET ACTIVITÉS

Le Conseil des arts du Canada (le « Conseil »), constitué en 1957 par la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* qui a été modifiée en 2001 par le projet de loi C-40, n'est pas mandataire de Sa Majesté et est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En vertu de l'article 85(1.1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Conseil n'est pas assujetti aux sections I à IV de la partie X de cette loi, sauf pour le sous-article 105(2) et les articles 113.1 et 119 de la section II, les articles 131 à 148 de la section III et l'article 154.01 de la section IV. Le Conseil est une société d'État qui a pour objectifs de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art.

Le Conseil réalise ses objectifs principalement par l'entremise des programmes de subventions qui s'adressent aux artistes professionnels et organismes artistiques canadiens. Le Conseil engage des frais d'administration et de services dans la prestation de ses programmes. Les frais d'administration des programmes représentent les coûts directs de la prestation des programmes. Les frais de services des programmes sont les coûts engagés pour les activités non connexes aux subventions dans l'accomplissement du mandat du Conseil et les coûts connexes à l'attribution des subventions. Les frais d'administration générale représentent les coûts liés à la gestion d'entreprise, aux communications, aux ressources humaines, à la gestion de l'information, aux finances, aux locaux et à l'amortissement.

La *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* assigne au Conseil des arts les fonctions et les tâches relatives à la Commission canadienne pour l'UNESCO (la « Commission »). La Commission conseille le gouvernement canadien sur ses relations avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). La Commission favorise aussi la coopération entre les organismes canadiens de la société civile et l'UNESCO.

2. PASSAGE AUX NORMES COMPTABLES DU SECTEUR PUBLIC

Avant les états financiers 2011-2012, le Conseil se classait comme un organisme public de type commercial et suivait les recommandations du *Manuel de comptabilité* – Partie V (« PCGR ») de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA). En octobre 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a établi que cette catégorie cesserait d'exister pour les exercices débutant le ou après le 1er janvier 2011 et que les organismes publics de type commercial devaient se reclasser selon les normes CSP. Conformément aux recommandations du Manuel de comptabilité pour le secteur public, le Conseil a déterminé qu'il était un « autre organisme public » (AOP) et que les Normes comptables du secteur public (NCSP) constituaient le cadre le plus approprié pour les besoins de la production de rapports. Le Conseil a adopté les NCSP pour son exercice financier commençant le 1er avril 2011.

L'adoption des NCSP implique leur application rétroactive avec retraitement des exercices antérieurs, sauf pour les normes comptable reliées aux chapitres SP 2601 et SP 3450 pour lesquels l'application rétroactive n'est pas permise. Les pages qui suivent résument les principales différences de nature qualitative pour le Conseil entre ses états financiers antérieurs et actuels :

- Le bilan du 31 mars 2011 et du 1er avril 2010 ont été remplacé par l'état de la situation financière, qui sépare les actifs financiers et non financiers ainsi que les actifs financiers nets (actifs financiers moins passifs) du Conseil et indique l'excédent (déficit) accumulé à la date de l'état de la situation financière.
- L'état des résultats et l'état du résultat étendu pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 ont été remplacés par l'état des résultats et l'état des gains et pertes de réévaluation. L'état des résultats rend compte des revenus constatés, des gains et pertes réalisés et des dépenses encourues. Une comparaison des résultats de l'exercice en cours et du budget comparatif initial est présentée dans cet état. L'état des gains et pertes de réévaluation rend compte des gains et pertes non-réalisés et ceux reclassifiés lors de la réalisation des variations de la juste valeur des placements de portefeuille non grevés d'affectations d'origine externe comme requis par le chapitre SP 3450, *Instruments financiers*.
- L'état des variations des capitaux propres a été remplacé par l'état de la variation de l'actif financier net, qui représente les dépenses d'une entité du secteur public publiant les états financiers moins ses revenus, ainsi que les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'autres éléments expliquant la différence entre l'excédent (déficit) et la variation de l'actif financier net pour l'exercice. Une comparaison des résultats de l'exercice en cours et du budget comparatif initial est également exigée et présentée.

Le Conseil a décidé de se prévaloir des exemptions suivantes prévues au chapitre SP 2125 – *Première application par des organismes publics* :

AVANTAGES DE RETRAITE ET AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Selon le chapitre SP 3250 – *Avantages de retraite*, dans le cas des régimes à prestations déterminées, et selon le chapitre SP 3255, *Avantages postérieurs à l'emploi, congés rémunérés et prestations de cessation d'emploi*, l'organisme public détermine les obligations au titre des prestations constituées, les avantages postérieurs à l'emploi et les congés rémunérés en appliquant un taux d'actualisation en référence aux gains des actifs du régime ou de son coût d'emprunt. L'application rétroactive des dispositions de ces chapitres exige que l'organisme public recalcule les obligations au titre des prestations constituées, les avantages postérieurs à l'emploi et les congés rémunérés au moment du passage aux normes comptables du secteur public. Toutefois, un nouvel adoptant peut choisir de repousser l'application de ces dispositions pour ce qui concerne le taux d'actualisation appliqué, soit en la retardant jusqu'à la date de la prochaine évaluation actuarielle, soit en la mettant en œuvre dans les trois ans suivant la date de transition aux normes comptables du secteur public, selon la première éventualité. Si un nouvel adoptant choisit cette option, elle doit s'appliquer à tous les régimes.

DÉPRÉCIATION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le chapitre SP 3150 – *Immobilisations corporelles* précise les conditions de la comptabilisation d'une baisse de valeur d'une immobilisation corporelle. Un nouvel adoptant n'est pas tenu de se conformer à ces exigences pour les baisses de valeur survenues avant la date de transition aux normes comptables du secteur public. Si un nouvel adoptant se prévaut de cette exemption, les critères de comptabilisation d'une réduction de la valeur d'une immobilisation corporelle énoncés dans le chapitre SP 3150 sont appliqués de façon prospective à compter de la date de transition.

Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement des soldes de compte et des opérations entre l'ancien cadre de présentation de rapports et la nouvelle méthode de présentation (certains montants ont été reclassés afin de les adapter à la présentation adoptée en 2011-2012) :

a) Rapprochement de l'état de la situation financière au 1er avril 2010

(en milliers de dollars) **État de la situation financière**	**Manuel de comptabilité de l'ICCA – Partie V**	**Rajustements**	**Normes CSP**
Actifs financiers			
Équivalents de trésorerie	4 501 $	- $	4 501 $
Débiteurs	1 669	-	1 669
Dérivés	3 761	-	3 761
Placements de portefeuille	265 554	-	265 554
Total des actifs financiers	275 485	-	275 485
Passifs			
Découvert bancaire	3 475	-	3 475
Subventions à payer	26 452	-	26 452
Créditeurs et charges à payer	2 971	-	2 971
Crédits parlementaires reportés	37	-	37
Revenus reportés	2 452	-	2 452
Dérivés	13	-	13
Revenus reportés – Contributions grevées d'affectations d'origine externe	-	24 699	24 699
Avantages sociaux futurs	2 192	1 259	3 451
Total des passifs	37 592	25 958	63 550
Actifs financiers nets	237 893	(25 958)	211 935
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles	2 651	-	2 651
Oeuvres d'art et instruments de musique	20 710	(20 709)	1
Frais payés d'avance	217		217
Total des actifs non financiers	**23 578**	**(20 709)**	**2 869**
Excédent accumulé	**261 471 $**	**(46 667) $**	**214 804 $**
L'excédent accumulé est constitué de :			
Excédent accumulé des activités	250 170	15 601	265 771
Cumul des autres éléments du résultat étendu	11 301	(62 268)	(50 967)
	261 471 $	**(46 667) $**	**214 804 $**

1 Le Conseil a reclassé le principal de dotation provenant de contributions grevées d'affectations d'origine externe de l'excédent (déficit) accumulé au titre des autres éléments du résultat étendu à l'excédent (déficit) accumulé des activités et la portion correspondant aux revenus reportés au passif, conformément à la NCSP 3100 – « *Actifs et revenus affectés* ».

2 Comptabilisation additionnelle d'avantages sociaux futurs selon note 5.

3 Le Conseil a contrepassé les achats et les contributions « en nature » déjà comptabilisés de la Banque d'œuvres d'art et de la Banque d'instruments de musique, car la NCSP 3150 – « *Immobilisations corporelles* » n'en permet pas la constatation.

b) Rapprochement de l'état de la situation financière au 31 mars 2011

(en milliers de dollars) **État de la situation financière**	**Manuel de comptabilité de l'ICCA – Partie V**	**Rajustements**	**Normes CSP**
Actifs financiers			
Équivalents de trésorerie	340 $	- $	340 $
Débiteurs	2 395		2 395
Dérivés	300		300
Placements de portefeuille	279 232	-	279 232
Total des actifs financiers	282 267	-	282 267
Passifs			
Découvert bancaire	2 574	-	2 574
Subventions à payer	25 927	-	25 927
Créditeurs et charges à payer	4 900	-	4 900
Crédits parlementaires reportés	-	-	-
Revenus reportés	2 108	-	2 108
Dérivés	187	-	187
Revenus reportés – Contributions grevés d'affectations d'origine externe	-	26 349	26 349
Avantages sociaux futurs	2 291	1 319	3 610
Total des passifs	37 987	27 668	65 655
Actifs financiers nets	244 280	(27 668)	216 612
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles	2 767	-	2 767
Oeuvres d'art et instruments de musique	20 729	(20 728)	1
Frais payés d'avance	272	-	272
Total des actifs non financiers	23 768	(20 728)	3 040
Excédent accumulé	**268 048 $**	**(48 396) $**	**219 652 $**
L'excédent accumulé est constitué de :			
Excédent accumulé des activités	203 597	15 522	219 119
Cumul des autres éléments du résultat étendu	64 451	(63 918)	533
	268 048 $	**(48 396) $**	**219 652 $**

1 Le Conseil a reclassé le principal de dotation provenant de contributions grevées d'affectations d'origine externe de l'excédent (déficit) accumulé au titre des autres éléments du résultat étendu à l'excédent (déficit) accumulé des activités et la portion correspondant aux revenus reportés au passif, conformément à la NCSP 3100 – « *Actifs et revenus affectés* ».

5 Comptabilisation additionnelle d'avantages sociaux futurs selon note 5.

6 Le Conseil a contrepassé les achats et les contributions « en nature » déjà comptabilisés de la Banque d'œuvres d'art et de la Banque d'instruments de musique, car la NCSP 3150 – « *Immobilisations corporelles* » n'en permet pas la constatation.

7 Les achats d'œuvres d'art et instruments de musique sont maintenant passés directement à la dépense à l'état des résultats.

c) Rapprochement de l'état des résultats au 31 mars 2011

(en milliers de dollars) **État des résultats**	**Manuel de comptabilité de l'ICCA – Partie V**	**Rajustements**	**Normes CSP**
Revenus			
Pertes nettes de placements	(36 942) $	- $	(36 942) $
Revenus nets de la Banque d'oeuvres d'art	158	(68)	90
Autres revenus	1 821	-	1 821
Total des revenus	**(34 963)**	**(68)**	**(35 031)**
Charges			
Programmes	174 433	-	174 433
Commission canadienne pour l'UNESCO	2 168		2 168
Administration générale	16 237	60	16 297
Total des charges	**192 838**	**60**	**192 898**
Déficit annuel des activités avant le crédit parlementaire	**(227 801)**	**(128)**	**(227 929)**
Crédit parlementaire	**181 277**	**-**	**181 277**
Déficit annuel des activités	**(46 524) $**	**(128) $**	**(46 652) $**

d) État du résult étendu au 31 mars 2011

Cet état n'existe plus en vertu des NCSP. La partie visant les actifs financiers disponibles à la vente a été transférée sous Excédent accumulé dans l'état de la situation financière (voir note 14). La partie visant les apports affectés provenant de non propriétaires a été transférée sous Revenus reportés. Contributions grevées d'affectations d'origine externe dans la section Passifs de l'état de la situation financière (voir note 11).

(en milliers de dollars)	**2011**
Résultats nets pour l'exercice	**(46 524) $**
Autres éléments du résultat étendu	
Actifs financiers disponibles à la vente	
Gains latents sur les actifs financiers non affectés disponibles à la vente au cours de l'exercice	5 751
Reclassement à l'état des résultats des pertes réalisées au cours de l'exercice	45 749
Variation nette des gains latents sur les actifs financiers disponibles à la vente	**51 500**
Apports affectés provenant de non-propriétaires	
Gains latents sur les apports de non-propriétaires au cours de l'exercice	2 116
Reclassement à l'état des résultats des pertes réalisées au cours de l'exercice	18 319
Produits financiers (pertes) nets attribués aux non-propriétaires	(15 961)
Utilisation des fonds attribués aux non-propriétaires	(2 824)
Variation nette des revenus latents liés aux apports provenant de non-propriétaires	**1 650**
Résultat étendu pour l'exercice	**6 626 $**

1 Les achats d'oeuvres d'art ne peuvent plus être capitalisées, car la NCSP 3150 – « Immobilisations corporelles » n'en permet pas la constatation.
2 Comptabilisation additionnelle d'avantages sociaux futurs selon note 5.

3. ADOPTION DES NOUVELLES NORMES COMPTABLES

PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

Le 1er avril 2011, le Conseil a adopté de façon anticipée le chapitre SP 3041 – *Placements de portefeuille* du Manuel de comptabilité pour le secteur public. Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les placements de portefeuille. Cette norme s'applique aux exercices financiers au cours desquels sont adoptés les chapitres suivants du Manuel de comptabilité pour le secteur public : SP 2601 – *Conversion de devises étrangères*, SP 3450 – *Instruments financiers* et SP 1201 – *Présentation des états financiers*. La norme renvoie au chapitre SP 3450 *Instruments financiers* pour la constatation et la mesure des placements que détient le Conseil. L'adoption de cette norme pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 n'a pas eu d'incidences importantes outre celles déjà mentionnées dans la présente note.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Le 1er avril 2011, le Conseil a adopté de façon anticipée le chapitre 3450 – *Instruments financiers* du Manuel de comptabilité pour le secteur public. Cette nouvelle norme guide la constatation, la mesure et la divulgation des instruments financiers. Les dispositions transitoires des normes stipulent que lorsqu'un organisme public applique ces normes au cours de la période où il adopte les NCSP, ces normes ne peuvent être appliquées rétroactivement. Les montants comparatifs sont présentés conformément aux politiques comptables appliquées par l'organisme public immédiatement avant l'adoption des normes comptables du secteur public.

Par conséquent, les gains et pertes latents indiqués dans l'état de la situation financière pour le 1er avril 2010 et le 31 mars 2011 demeurent dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. Le Conseil a regroupé ce solde dans l'excédent accumulé. Les incidences de l'adoption de ces nouvelles normes sont les suivantes :

Le Conseil divulgue maintenant un état des gains et pertes de réévaluation qui indique, au total, 678 000 $. Ce montant représente les gains et pertes non réalisés et les montants reclassés après réalisation en fonction des variations de la juste valeur des placements de portefeuille non affectés pour l'exercice terminé le 31 mars 2012.

L'état de la situation financière indique, au 31 mars 2012, des pertes de réévaluation cumulées de 145 000 $. Ce montant inclus un solde d'ouverture de 533 000 $ qui correspond au solde de fermeture du cumul des autres éléments du résultat étendu du 31 mars 2011.

Étant donné que le Conseil comptabilisait auparavant ses dérivés et placements de portefeuille à leur juste valeur marchande, il n'y a eu aucune autre incidence quantitative sur l'état de la situation financière.

Le Conseil a déjà divulgué dans ses états financiers antérieurs les divers risques liés aux instruments financiers. Les note 4 et note 8 afférentes aux états financiers PCGR du 31 mars 2011 fournissent l'information requise par ces nouvelles normes.

CONVERSION DES DEVISES

Le 1er avril 2011, le Conseil a adopté de façon anticipée le chapitre 2601 – *Conversion de devises* du Manuel de comptabilité pour le secteur public. Cette norme révisée établit des directives pour comptabiliser et présenter les opérations libellées en devises étrangères. Les dispositions transitoires des normes stipulent que lorsqu'un organisme public applique ces normes au cours de la période où il adopte les NCSP, ces normes ne peuvent être appliquées rétroactivement. Les montants comparatifs sont présentés conformément aux politiques comptables appliquées par l'organisme public immédiatement avant l'adoption des normes comptables du secteur public. L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence autre que celles mentionnées ci-dessus, sous Instruments financiers.

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le 1er avril 2011, le Conseil a adopté de façon anticipée le chapitre 1201 – *Présentation des états financiers* du Manuel de comptabilité pour le secteur public. Ce chapitre établit des principes et normes d'ordre général visant la divulgation d'information dans les états financiers. Cette norme s'applique aux périodes financières où sont adoptés les chapitres 2601 – *Conversion de devises* et 3450 – *Instruments financiers* du Manuel de comptabilité pour le secteur public. L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence importante autre que celles mentionnées précédemment dans cette note pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012.

PAIEMENTS DE TRANSFERT

Le 1er avril 2011, le Conseil a adopté de façon anticipée le chapitre révisé SP 3410 – *Paiements de transfert* du Manuel de comptabilité pour le secteur public. Cette norme révisée établit des normes sur la façon dont on doit comptabiliser et présenter les paiements de transfert versés à des particuliers, à des organisations ou à d'autres gouvernements, tant du point de vue du gouvernement cédant que de celui du gouvernement bénéficiaire. Le Conseil a décidé d'appliquer les exigences de cette norme révisée de façon prospective. Par conséquent, l'adoption de cette norme révisée n'a eu aucune incidence sur les chiffres comparatifs du Conseil, mais a nécessité des divulgations supplémentaires dans les notes.

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

MÉTHODE COMPTABLE

Le Conseil se considère comme un AOP. Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables pour le secteur public (NCSP) tels que promulgués par l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA). Auparavant, les états financiers du Conseil étaient préparés conformément à la partie V du Manuel de l'ICCA (normes comptables en vigueur avant le changement).

Les principales politiques comptables du Conseil sont les suivantes :

INSTRUMENTS FINANCIERS

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur marchande. Le tableau suivant indique les actifs et passifs financiers du Conseil et la façon dont ils sont comptabilisés subséquemment :

Actif ou passif financier	Comptabilisation subséquente
Équivalents de trésorerie	Juste valeur
Débiteurs	Coût amorti
Placements de portefeuille	Juste valeur
Dérivés	Juste valeur
Découvert bancaire	Juste valeur
Subventions à payer	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti

ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les équivalents de trésorerie correspondent à des placements à court terme hautement liquides qui peuvent être rapidement convertis en des montants connus et dont le risque de variation de la juste valeur est minime. Les équivalents de trésorerie dans l'état de la situation financière du Conseil sont composés de parts détenues dans un fonds commun à court terme. Les revenus distribués sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et constatés à titre de revenus nets de placements dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés.

DÉRIVÉS

Chaque dérivé est constaté à sa juste valeur dans l'état de la situation financière. Les dérivés avec une valeur positive (négative) sont inscrits comme un élément d'actif (de passif). À partir du 1er avril 2011, les variations latentes de la juste valeur des dérivés dans l'année duquelle elles surviennent sont reconnues dans l'état des gains et pertes de réévaluation au titre de dérivés sauf pour la portion grevée d'affectations qui est reconnue comme passif sous revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe. Une fois réalisés, ces gains et pertes sont constatés dans l'état des résultats.

PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

Les placements de portefeuille sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations non réalisées de la juste valeur des placements de portefeuille sont constatées dans l'état des gains et pertes de réévaluation, sauf la partie grevée d'affectations qui est inscrite au passif au titre des revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe. Une fois réalisés, les gains et pertes cumulés constatés auparavant dans l'état des gains et pertes de réévaluation sont comptabilisés au titre des revenus nets de placement selon la méthode du coût moyen pour l'exercice. Les gains et pertes réalisés sur les contributions grevées d'affectations d'origine externe sont constatés conformément aux conventions comptables visant les contributions grevées d'affectations d'origine externe. Les achats et ventes de placements de portefeuille sont inscrits à la date de transaction. Les frais de gestion payés sont portés en charges au cours de l'exercice.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le matériel de bureau et les améliorations locatives sont inscrits au prix coûtant, net de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, pendant la durée utile estimative de l'actif comme suit :

Matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

ŒUVRES D'ART ET INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Les œuvres d'art et les instruments de musique, ayant une valeur culturelle et historique, sont comptabilisés à une valeur nominale dans l'état de la situation financière, car il est impossible d'estimer raisonnablement les bénéfices futurs liés à de tels biens. Voir à la note 14 la présentation de la nature des œuvres d'art et des instruments de musique que possède le Conseil des arts.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

i) **Indemnités de départ**

Par les années passées, les employés avaient droit à des indemnités de départ prévues dans les conditions d'emploi et la convention collective. Le coût de ces indemnités était passé en charges à mesure que les employés rendaient les services nécessaires pour les gagner. Le passif était calculé selon les meilleures estimations et hypothèses de la direction, quant au salaire des employés et leur nombre d'années de service au 31 mars. On calculait l'indemnité comme suit :

Pour les employés qui avaient atteint l'âge de 50 ans et une année ou plus de service continu, on calculait une semaine de salaire pour chaque année complétée de service continu, jusqu'à un maximum de 28 semaines. Pour les employés qui n'avaient pas atteint l'âge de 50 ans, mais avaient une année ou plus de service continu, on calculait une demi-semaine de salaire pour chaque année complétée de service continu, jusqu'à un maximum de 26 semaines. Les employés nommés pour une période déterminée qui avaient 12 mois consécutifs de service continu avaient droit au plus élevé de deux jours de salaire pour chaque année complète de service continu ou de cinq jours de salaire.

En février 2012, une nouvelle convention collective a été signée et la décision de mettre fin à ces indemnités fut prise. Le Conseil a déterminé son obligation au moyen du calcul suivant :

Tous les employés comptant dix ans ou plus de service au 30 juin 2012 auront droit à une indemnité de départ égale à une semaine de salaire pour chaque année complète d'emploi continu et, dans le cas d'une année partielle d'emploi continu, à une semaine de salaire multipliée par le nombre de jours d'emploi continu divisé par 365, jusqu'à un maximum de 28 semaines. Tous les employés comptant moins de dix ans de service et plus d'un an de service au 30 juin 2012 auront droit à une indemnité de départ égale à deux semaines de salaire. Tous les employés à temps partiel comptant moins de dix ans de service au 30 juin 2012 auront droit à une indemnité de départ égale à une semaine de salaire.

Étant donné que les indemnités de départ ont cessé d'exister, le Conseil n'a pas effectué d'évaluation actuarielle de cet avantage, car l'obligation a déjà été déterminée.

ii) **Prestations aux retraités**

Le Conseil accorde des prestations complémentaires d'assurance-maladie et des prestations de soins dentaires à ses employés actuels et retraités. Les retraités paient 50 % des primes complémentaires d'assurance-maladie et 100 % des primes de soins dentaires. Le Conseil passe en charges ses obligations à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner ces avantages. Le coût de ces avantages gagnés par les employés a été estimé selon la méthode de répartition des prestations (unités de crédit). La première évaluation estimative de cet avantage a eu lieu le 31 mars 2012, et la première évaluation complète aura lieu le 31 mars 2015.

Les gains (pertes) actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées résultent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus, ainsi que des variations des hypothèses actuarielles utilisées pour établir l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains (pertes) actuariels sont amortis sur la période de service résiduelle moyenne des employés actifs.

Les ajustements découlant de modifications apportées aux régimes et aux gains et pertes actuariels et les modifications apportées aux hypothèses sont amortis sur la période de service résiduelle moyenne des groupes d'employés. La période de service résiduelle moyenne des employés actifs couverts par les régimes de prestations est de dix ans.

iii) **Prestations de retraite**

À peu près tous les employés du Conseil participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de pension à prestations déterminées contributives créé en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et le Conseil doivent cotiser au Régime pour couvrir le coût des prestations de services courants. En vertu des lois actuellement en vigueur, le Conseil n'a aucune obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations relativement au service antérieur ou à un déficit du Régime. Par conséquent, les cotisations sont constatées en charges au cours de l'exercice pendant lequel les employés ont rendu des services et elles représentent l'obligation totale du Conseil au titre des prestations de retraite.

REVENUS REPORTÉS – CONTRIBUTIONS GREVÉES D'AFFECTATIONS D'ORIGINE EXTERNE

Les revenus affectés assujettis à des restrictions externes sont constatés à titre de revenus dans les états financiers au cours de la période où les ressources sont utilisées aux fins précisées. Un apport externe de fonds affectés reçus avant que ce critère ait été satisfait, sauf le capital initial, est inscrit au passif jusqu'à l'utilisation précisée des ressources.

PRINCIPAL DE DOTATION – CONTRIBUTIONS GREVÉES D'AFFECTATIONS D'ORIGINE EXTERNE

Les contributions grevées d'affectations d'origine externe consistent en des dotations privées et des dons affectés que reçoit le Conseil et qui doivent rester intacts. Elles sont comptabilisées au titre de l'excédent accumulé des activités.

RÉSERVE – EXCÉDENT DES REVENUS DE PLACEMENTS

Cette réserve correspond à la somme des revenus excédentaires de placements depuis la fondation du Conseil en 1957 et est comptabilisé comme réserve interne sous l'excédent accumulé des activités tel que présenté à la note 14. Pour les exercices au cours desquels les revenus nets de placements sont supérieurs aux revenus nets budgétés de placements, on peut transférer un montant à partir de l'excédent (déficit) accumulé des activités à la réserve – excédent des revenus de placements. Pour les exercices au cours desquels les revenus nets de placements sont inférieurs aux revenus nets budgétés de placements, on peut transférer un montant à l'excédent (déficit) accumulé des activités à partir de la réserve – excédent des revenus de placements. Ces virements sont approuvés par le conseil d'administration.

CONSTATATION DES REVENUS

i) **Crédit parlementaire**
Les crédits parlementaires sont considérés comme étant des transferts gouvernementaux et sont constatés à titre de revenus de l'exercice pour lequel ils sont approuvés par le Parlement. Les crédits parlementaires reçus pour des projets précis sont reportés et constatés dans l'état des résultats pendant l'exercice où les charges sont engagées. Les crédits parlementaires sont principalement utilisés pour l'exploitation.

ii) **Contributions**
Le Conseil reçoit des contributions qui sont assujetties à des restrictions externes particulières précisées par les donateurs.

Les contributions grevées d'affectations externes qui doivent être maintenues à perpétuité sont enregistrées comme revenus dans l'exercice où elles sont reçues. Les contributions grevées d'affectations externes qui ne doivent pas être maintenues à perpétuité, y compris les gains et pertes réalisés et non réalisés liés aux revenus de placements connexes assujettis à des restrictions externes, sont comptabilisées au titre des revenus reportés jusqu'à l'utilisation des ressources aux fins précisées, après quoi les contributions sont constatées à titre de revenus.

Les contributions non affectées sont constatées à titre d'autres revenus dans l'exercice au cours duquel elles ont été reçues ou au cours duquel les fonds ont été engagés en faveur du Conseil, si le montant peut en être raisonnablement estimé et si la réception en est raisonnablement assurée.

Les contributions en nature sont comptabilisées à leur juste valeur lorsqu'elles sont reçues.

iii) **Revenus de location de la Banque d'œuvres d'art**
Les revenus de location d'oeuvres d'art sont enregistrés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et sont inclus dans les revenus nets de la Banque d'oeuvres d'art.

iv) **Autres revenus**
Les autres revenus sont principalement composés de subventions annulées durant l'exercice courant et qui avaient été approuvées dans les exercices antérieurs.

v) **Conversion des devises**
Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change moyens en vigueur au cours de l'exercice. Depuis le 1er avril 2011, les gains et pertes latents liés au cours de change sont constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation sauf pour la portion grevée d'affectations qui est reconnue comme passif sous revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe. Une fois réalisés, les gains et pertes cumulés sont constatés à titre de revenus nets de placements.

SUBVENTIONS

Les subventions sont considérées comme des transferts gouvernementaux. Elles sont passées en charges dans l'exercice pour lequel elles ont été budgétées et approuvées par le conseil d'administration et pendant lequel l'autorisation de payer a été conférée en vertu de la *Loi de crédits*.

CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION

Le Conseil conclut des contrats de location-exploitation pour ses locaux qui sont comptabilisés selon la méthode linéaire pendant la durée du bail. Les incitatifs à la location sont enregistrés en réduction de la charge pour locaux selon la méthode linéaire pendant la durée du bail.

INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Pour préparer des états financiers conformes aux NCSP, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges de la période. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les passifs liés au personnel, la durée de vie estimative des immobilisations corporelles et la juste valeur des instruments financiers. Les montants réels peuvent différer des estimations.

CHIFFRES BUDGÉTÉS

Des chiffres budgétés, présentés à des fins de comparaison, ont été dérivés des estimations approuvées par le conseil d'administration.

5. CORRECTION DES PRESTATIONS AUX RETRAITÉS

Le Conseil accorde des prestations complémentaires d'assurance-maladie à ses employés retraités. Le coût de ces prestations était passé en charges chaque année jusqu'à 2010. Le Conseil a déterminé que cet avantage aurait dû être comptabilisé au cours des exercices antérieurs conformément au Manuel de l'ICCA, chapitres SP 3461 – *Avantages sociaux futurs* et SP 3255 – *Avantages postérieurs à l'emploi*. Ces normes prévoient la constatation du passif dans l'état de la situation financière et la constatation d'une charge annuelle fondée sur les coûts engagés et les changements dans le passif au cours de l'exercice.

Par conséquent, le solde d'ouverture de l'excédent accumulé de 2011 a été débité de 1 259 000 $, soit le passif actuariel estimatif à cette date. Les avantages sociaux futurs des employés dans l'état de la situation financière du 1er avril 2010 ont été augmentés en conséquence de 1 259 000 $. Les salaires et avantages sociaux comptabilisés auparavant pour 2011 ont été ajustés de façon à constater une dépense supplémentaire de 60 000 $ liée à cet avantage. Au 31 mars 2011, les avantages sociaux futurs des employés ont été augmentés de 60 000 $.

6. ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le Conseil investit ses excédents de flux monétaires quotidiens dans un fonds commun à court terme géré par State Street Global Advisors. Tous les instruments détenus dans ces fonds communs ont obtenu une cote de crédit de R1 (faible) ou de A (faible) ou supérieure selon les cotes de crédit établies par une agence de notation des obligations reconnue. Ces fonds sont composés de titres émis pas différents paliers de gouvernement, des banques à charte et des émetteurs privés. À l'exception des instruments garantis par un gouvernement, pas plus de 10 % du portefeuille à court terme est investi auprès d'un seul émetteur. L'investissement du Conseil dans le fonds commun était de 18 000 $ au 31 mars 2012 (2011 : 340 000 $; 1er avril 2010 : 4 501 000 $).

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

L'utilisation d'instruments financiers dérivés est limitée à des contrats de change à terme. Le Conseil utilise actuellement des contrats de change à terme, qui représentent des engagements d'achat ou de vente de devises dont le règlement doit se faire à une date ultérieure précise et à un taux fixe, pour gérer son risque de change. Ces contrats ont normalement une durée d'un mois.

Le Conseil conclut des contrats de change à terme afin de gérer son risque de change sur la tranche non libellée en dollars canadiens de son portefeuille, à l'exception de la composante marchés émergents, laquelle n'a pas été couverte et représentait environ 0,9 % (2011 : 3,3 %; 1er avril 2010 : 2,7 %) du portefeuille de placements. La stratégie de couverture permet de couvrir de 30 à 70 % de l'exposition aux devises étrangères pour les actifs désignés.

Les montants nominaux des contrats de change à terme servent de référence pour le calcul des paiements et ne représentent pas les montants échangés. Ces montants ne sont pas inscrits à l'état de la situation financière puisqu'ils ne représentent pas leur juste valeur. Au 31 mars 2012, le Conseil détenait des contrats de change à terme venant à échéance le 2 mai 2012, au montant nominal de 40 721 000 $ (2011 : 53 719 000 $; 1er avril 2010 : 63 909 000 $) et ventilés comme suit :

(en milliers de dollars)	2012			2011			2010		
Devises	**Taux de change à terme (%)**	**Montant nominal**	**Juste valeur**	**Taux de change à terme (%)**	**Montant nominal**	**Juste valeur**	**Taux de change à terme (%)**	**Montant nominal**	**Juste valeur**
Dollar américain	1,000	18 841	15	1,027	27 894	(25)	0,986	33 694	(8)
Euro	0,751	6 334	(14)	0,724	11 401	(110)	0,728	15 870	-
Franc suisse	0,904	4 694	(17)	0,940	1 754	(18)	1,037	1 433	-
Livre sterling	0,626	4 516	(24)	0,641	4 164	(4)	0,650	7 145	(3)
Yen japonais	82,271	3 006	9	85,124	3 657	(12)	92,075	3 392	(1)
Autres actifs	4,510	1 489	1	83,467	1 464	5	1,226	883	-
Autres passifs	4,440	1 841	(7)	4,644	3 385	(17)	6,868	1 492	(1)

1 Conformément à la stratégie de couverture dynamique du Conseil, le montant nominal représente l'exposition du Conseil à ces devises.

La juste valeur des contrats de change à terme en vigueur représente le gain ou la perte potentiel si leur règlement prenait place le 31 mars 2012. Les gains latents de 146 000 $ sur les contrats de change à terme échu au 31 mars 2012, mais dont la date de règlement était postérieure à la date de l'état de la situation financière, sont comptabilisés au titre des dérivés dans l'actif. La répartition est la suivante :

(en milliers de dollars)	2012	2011	1er avril 2010
Actifs			
Dérivés	25	5	-
Gains réalisés sur contrats de change	146	295	3 761
	171	300	3 761
Passifs			
Dérivés	(62)	(187)	(13)

Le revenu net de placements inclut une perte nette sur les instruments financiers dérivés pour l'exercice de 621 000 $ (2011 : gain 757 000 $).

8. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

(en milliers de dollars)	2012					2011			2010		
	Prix coûtant $	Pertes latentes $	Gains latents $	Juste valeur $	%	Prix coûtant $	Juste valeur $	%	Prix coûtant $	Juste valeur $	%
Dotation du Conseil des Arts du Canada et fonds spéciaux											
Fonds communs											
Actions	100 890	2 152	1 049	99 787	46,3	107 242	109 355	49,3	149 358	96 339	45,5
Obligations	73 311	863	-	72 448	33,6	73 309	70 734	31,8	52 181	50 198	23,7
Alternatifs	20 017	-	1 839	21 856	10,1	20 017	21 589	9,7	26 622	26 838	12,7
Marché monétaire	5 589	-	-	5 589	2,6	5 788	5 788	2,6	26 135	26 135	12,4
Immobilier	8 666	313	914	9 267	4,3	7 769	8 049	3,6	6 027	5 764	2,7
Infrastructure	7 208	451	-	6 757	3,1	7 208	6 694	3,0	6 525	6 325	3,0
	215 681	3 779	3 802	215 704	100,0	221 333	222 209	100,0	266 848	211 599	100,0
Fonds Killam											
Fonds communs											
Actions	25 785	550	268	25 503	46,6	27 692	28 231	49,4	39 930	24 896	46,1
Obligations	18 606	236	-	18 370	33,5	18 605	17 934	31,5	13 183	12 666	23,5
Alternatifs	5 149	-	469	5 618	10,3	5 150	5 550	9,7	6 831	6 884	12,8
Marché monétaire	737	-	-	737	1,3	1 071	1 071	1,9	6 049	6 049	11,2
Immobilier	2 318	81	250	2 487	4,5	2 079	2 154	3,8	1 561	1 492	2,8
Infrastructure	2 243	140	-	2 103	3,8	2 243	2 083	3,7	2 030	1 968	3,6
	54 838	1 007	987	54 818	100,0	56 840	57 023	100,0	69 584	53 955	100,0
Total des placements	**270 519 $**	**4 786 $**	**4 789 $**	**270 522 $**		**278 173 $**	**279 232 $**		**336 432 $**	**265 554 $**	

Les gains et pertes latents sur les placements sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché, aux variations de change ou aux premières années de la phase de démarrage dans le cas de certains placements. Le Conseil évalue annuellement chaque instrument de placement contre des facteurs spécifiques afin de déterminer s'il existe une indication objective que le coût ajusté ne sera pas recouvert et, donc que le placement a subi un dépréciation. Le Conseil ne considère pas ces placements dépréciés autrement que temporairement au 31 mars 2012. (En 2011, le Conseil a comptabilisé une dépréciation de 58,9 millions de dollars liée à ses deux fonds communs mondiaux et en 2010 une dépréciation de 6,5 millions liée à ses fonds communs de placements immobiliers aux États-Unis).

Le Conseil gère deux portefeuilles séparés : dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et fonds Killam. Les fiduciaires Killam ont demandé que leurs dons soient investis séparément. Mis à part le fonds Killam, toutes les autres contributions affectées, consolidées dans la dotation du Conseil des arts et les fonds spéciaux, représentent 8,1 % (2011 : 8,24%; 2010 : 8,24%) de ce fonds pour une juste valeur marchande de 17 580 000 $ (2011 : 18 310 000 $; 2010 : 17 436 000 $). La juste valeur totale des fonds d'investissement affectés, y compris le fonds Killam, est de 72 398 000 $ (2011 : 75 333 000 $; 2010 : 71 391 000 $).

Les objectifs à long terme de la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et du fonds Killam consistent à générer des rendements réels à long terme afin de soutenir les coûts liés à l'administration des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de la dotation.

Le Conseil investit dans des parts de fonds communs d'actions, d'obligations et de fonds alternatifs, et dans des parts de sociétés en commandite dans quatre fonds de placements immobiliers et un fonds d'infrastructure. Les catégories de placement autorisées ainsi que la composition du portefeuille sont régies par une politique de placement approuvée par le conseil d'administration. Tous les placements sont gérés par des gestionnaires de placements professionnels.

Le Conseil administre son portefeuille selon les indices de référence suivantes et qui ont été approuvés par le conseil d'administration en janvier 2012. La composition des catégories d'actif peut varier selon un minimum et un maximum établis en fonction de l'indice de référence.

Catégories d'actif	Valeur marchande actuelle	Minimum	Indice de référence	Maximum
Actions – titres canadiens	10 %	5 %	10 %	15 %
Actions – titres internationaux	36 %	25 %	35 %	45 %
Obligations	34 %	25 %	35 %	40 %
Alternatifs	10 %	5 %	10 %	15 %
Immobilier	4 %	0 %	5 %	7 %
Infrastructure	3 %	0 %	5 %	7 %
Marché monétaire	3 %	0 %	0 %	15 %

Le marché monétaire inclut des fonds communs à court terme utilisés pour financer les engagements futurs du Conseil dans des parts de sociétés en commandite de fonds communs immobiliers et d'infrastructure. Ces fonds avaient un solde de 6 326 000 $ (2011 : 6 859 000 $, 1er avril 2010 : 32 184 000 $). Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, ces fonds ont généré un rendement de 1,31 % (2011 : 1,4 %; 1er avril 2010 : 0,25 %) et les placements sous-jacents avaient une échéance moyenne pondérée de 31 jours (2011 : 32 jours; 1er avril 2010 : 19 jours).

Les placements dans les fonds communs d'action comprennent des parts dans un fonds commun canadien et deux fonds communs globaux. Les titres canadiens sont évalués en regard des rendements de l'indice Standard and Poor's de la Bourse de Toronto. Les titres internationaux sont évalués en regard des rendements de l'indice Morgan Stanley Capital International World Hedge. Les placements dans le fonds commun d'obligations comportent des obligations du gouvernement canadien et de sociétés qui ont une cote de crédit minimum de BBB ou l'équivalent établie par une agence de notation reconnue. Le fonds d'obligations a pour objectif de reproduire les rendements de l'indice obligataire universel DEX. Les placements dans les fonds communs alternatifs comprennent des parts dans deux fonds alternatifs incluant diverses catégories d'actif sur le marché international. Ces placements sont évalués en regard des rendements de l'indice des bons du Trésor à 91 jours Scotia Capitaux majorés de 20 %. Les actifs inclus dans les fonds immobiliers sont des

immeubles commerciaux au Canada et aux États-Unis. Ces placements sont évalués en regard des rendements de l'indice Investment Property Databank pour les gestionnaires canadiens et le National Council of Real Estate Investment Fiduciaries (NCREIF) pour le gestionnaire américain.

Le fonds d'infrastructure comprend un portefeuille de placements diversifiés dans les infrastructures. Ces placements sont évalués en regard de l'indice des prix à la consommation majoré de 4,5 %.

9. RISQUES FINANCIERS ET JUSTE VALEUR

Au 31 mars, le classement des instruments financiers du Conseil, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur, se présentaient comme suit :

(en millions de dollars)

Catégories - actifs et passifs financiers	Classement	2012 Valeur comptable et juste valeur ($)	2011 Valeur comptable et juste valeur ($)	2010 Valeur comptable et juste valeur ($)
Équivalents de trésorerie	Juste valeur	18	340	4 501
Débiteurs	Coût amorti	2 144	2 395	1 669
Dérivés nets	Juste valeur	109	113	3 748
Placements de portefeuille	Juste valeur	270 522	279 232	265 554
Découvert bancaire	Juste valeur	1 581	2 574	3 475
Subventions à payer	Coût amorti	27 760	25 927	26 452
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti	3 710	4 900	2 971

[1] La juste valeur des placements présenté à la note 8.

a) Établissement de la juste valeur

La valeur comptable des débiteurs, des subventions à payer, des créditeurs et de certaines charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est calculée à partir du cours du change au comptant et le cours de change à terme en vigueur à la clôture de l'exercice (voir note 7).

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

Les placements dans le fonds commun sont évalués à la valeur unitaire fournie par les gestionnaires du fonds commun, laquelle correspond à la quote-part du Conseil des actifs nets sous-jacents évalués à leur juste valeur, établie au moyen des cours de clôture du marché.

Les alternatifs sont des placements en fonds communs évalués à la valeur unitaire fournie par les gestionnaires du fonds commun. Le gestionnaire de fonds gère plusieurs stratégies de fonds à l'intérieur du fonds et détermine la juste valeur unitaire à partir du cours de clôture (si disponible) pour certaines stratégies, ou au moyen d'un modèle d'évaluation et de données non observables pour d'autres stratégies.

La juste valeur des placements immobiliers est fournie par les gestionnaires de fonds et est établie au moyen d'évaluations soumises à des vérifications indépendantes, qui sont fondées sur un modèle d'évaluation et des données non observables. On obtient ces évaluations vérifiées chaque année.

La juste valeur des placements dans les infrastructures est fournie par les gestionnaires de fonds et est établie au moyen d'évaluations établies à l'interne. Ces évaluations sont fondées sur un modèle d'évaluation et des données non observables.

b) Hiérarchie de la juste valeur

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers qui sont évalués, à la suite de leur constatation initiale, à la juste valeur et regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- Niveau 1 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix);
- Niveau 3 - les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché lorsque de telles données existent. On classe un instrument financier au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel on a pris en compte une donnée importante non observable lors de l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau qui suit présente les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière, classés en fonction de la hiérarchie de la juste valeur décrite ci-dessus :

Actifs financiers à leur juste valeur au 31 mars

(en milliers de dollars)	2012				2011				2010			
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Équivalents de trésorerie	-	18	-	18	-	340	-	340	-	4 501	-	4 501
Dérivés	171	-	-	171	300	-	-	300	3 761	-	-	3 761
	171	18	-	189	300	340	-	640	3 761	4 501	-	8 262
Placements de portefeuille												
Dotation du Conseil des Arts et fonds spéciaux												
Dotation communs												
Actions	-	99 787	-	99 787	-	109 355	-	109 355	-	96 339	-	96 339
Obligations	-	72 448	-	72 448	-	70 734	-	70 734	-	50 198	-	50 198
Alternatifs	-	-	21 856	21 856	-	-	21 589	21 589	-	-	26 838	26 838
Marché monétaire	-	5 589	-	5 589	-	5 788	-	5 788	-	26 135	-	26 135
Immobilier	-	-	9 267	9 267	-	-	8 049	8 049	-	-	5 764	5 764
Infrastructure	-	-	6 757	6 757	-	-	6 694	6 694	-	-	6 325	6 325
Fonds Killam												
Fonds communs												
Actions	-	25 503	-	25 503	-	28 231	-	28 231	-	24 896	-	24 896
Obligations	-	18 370	-	18 370	-	17 934	-	17 934	-	12 666	-	12 666
Alternatifs	-	-	5 618	5 618	-	-	5 550	5 550	-	-	6 884	6 884
Marché monétaire	-	737	-	737	-	1 071	-	1 071	-	6 049	-	6 049
Immobilier	-	-	2 487	2 487	-	-	2 154	2 154	-	-	1 492	1 492
Infrastructure	-	-	2 103	2 103	-	-	2 083	2 083	-	-	1 968	1 968
	-	222 434	48 088	270 522	-	233 113	46 119	279 232	-	216 283	49 271	265 554
Total	**171**	**222 452**	**48 088**	**270 711**	**300**	**233 453**	**46 119**	**279 872**	**3 761**	**220 784**	**49 271**	**273 816**

Passifs financiers à leur juste valeur au 31 mars

(en milliers de dollars)	2012				2011				2010			
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Découvert bancaire	1 581	-	-	1 581	2 574	-	-	2 574	3 475	-	-	3 475
Dérivés	62	-	-	62	187	-	-	187	13	-	-	13
Total	**1 643**	-	-	**1 643**	**2 761**	-	-	**2 761**	**3 488**	-	-	**3 488**

Au cours de la période, il n'y a eu aucun transfert important de montants entre les niveaux 1 et 2.

Le tableau suivant présente le rapprochement des changements relatifs à la juste valeur des instruments financiers classés au niveau 3 au cours de l'exercice financier :

(en milliers de dollars)	2012				2011				2010			
	Fonds alternatifs	Fonds immobilier	Fonds infrastructure	Total	Fonds alternatifs	Fonds immobilier	Fonds infrastructure	Total	Fonds alternatifs	Fonds immobilier	Fonds infrastructure	Total
Dotation du Conseil des Arts et fonds spéciaux												
Solde d'ouverture	21 589	8 049	6 694	36 332	26 838	5 764	6 325	38 927	26 012	8 985	3 329	38 326
Total des gains et pertes												
• reconnus dans l'état des gains et pertes de réévaluation	245	295	58	598								
• reconnus dans les autres éléments du résultat étendu	-	-	-	-	1 244	499	(288)	1 455	758	975	(251)	1 482
• reconnus dans les contributions grevées d'affectations externe	22	26	5	53	112	45	(26)	131	68	88	(22)	134
Achats/Émissions	-	897	-	897	(6 605)	1 741	683	(4 181)	-	926	3 269	4 195
Baisse de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(5 210)	-	(5 210)
Solde de fermeture	**21 856**	**9 267**	**6 757**	**37 880**	**21 589**	**8 049**	**6 694**	**36 332**	**26 838**	**5 764**	**6 325**	**38 927**
Fonds Killam												
Solde d'ouverture	5 550	2 154	2 082	9 786	6 884	1 492	1 968	10 344	6 676	2 300	1 036	10 012
Total des gains et pertes												
• reconnus dans l'état des gains et pertes de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• reconnus dans les autres éléments du résultat étendu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• reconnus dans les contributions grevées d'affectations externe	68	95	21	184	347	144	(98)	393	208	278	(85)	401
Achats/Émissions	-	238	-	238	(1 681)	518	212	(951)	-	253	1 017	1 270
Baisse de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 339)	-	(1 339)
Solde de fermeture	**5 618**	**2 487**	**2 103**	**10 208**	**5 550**	**2 154**	**2 082**	**9 786**	**6 884**	**1 492**	**1 968**	**10 344**

c) Gestion des risques

Le Conseil est exposé à une variété de risques financiers en raison de ses activités. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (risque de prix, risque de taux d'intérêt et risque de change). L'objectif à long terme de la politique de placement du Conseil consiste à générer des rendements réels à long terme afin de soutenir les coûts liés à l'administration des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de dotation. Cette politique permet le recours à certains instruments financiers dérivés.

Afin de gérer les risques, le Conseil investit dans un portefeuille diversifié qui est administré par des gestionnaires de placements professionnels. Les placements sont orientés par un « Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement », qui est approuvé par le conseil d'administration et révisé chaque année. Pour la gestion et le suivi de son portefeuille, le Conseil est assisté d'un comité de placements formé d'experts indépendants ayant une expérience du domaine et des catégories d'actifs dans lesquelles les placements sont effectués. Aussi, le Conseil a recours aux services d'un conseiller en placements indépendant qui conseille le comité de placements dans ses activités. Au fil de l'évolution des marchés, le comité de placements recommande des rajustements à la composition de l'actif afin de minimiser le risque global du portefeuille.

i. Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraînerait des pertes financières pour le Conseil.

À la date de l'état de la situation financière, les actifs financiers exposés à un risque de crédit incluent les équivalents de trésorerie, les placements de portefeuille, les débiteurs et les dérivés. La valeur comptable de ces actifs financiers représente le risque de crédit maximal à la date de l'état de la situation financière.

Par l'entremise de ses placements dans des parts de fonds communs d'action, de fonds d'obligations et de fonds alternatifs, et dans des parts de sociétés en commandite de quatre fonds immobiliers et d'un fonds d'infrastructure, le Conseil est exposé indirectement au risque de crédit des placements sous-jacents de ces fonds. Ces risques sont gérés par les gestionnaires de placements. Leurs objectifs consistent à investir dans des instruments financiers de haute qualité émis par des contreparties solvables, en limitant le montant pouvant être placé auprès d'une seule contrepartie et en respectant les plafonds établis par la politique de placement du Conseil.

La majorité des créances du Conseil sont exigibles du gouvernement du Canada et conséquemment comportent un risque de crédit faible. Le Conseil atténue le risque de crédit au moyen d'un suivi des soldes non remboursés. Au 31 mars 2012, il n'existait aucun montant important en souffrance et aucune perte de valeur n'a été constatée.

Le Conseil gère son risque de crédit sur les instruments financiers dérivés en ne traitant qu'avec des contreparties solvables qui ont obtenu, auprès d'agences de notation externes, deux des trois cotes de crédit suivantes : A3 de Moody's, A- de Standard & Poor's ou A- de Fitch/IBCA.

ii. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance.

Le Conseil tire principalement ses revenus des crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Ces revenus sont investis temporairement dans le fonds commun à court terme jusqu'à leur utilisation.

Les objectifs du Conseil par rapport à sa gestion des liquidités sont de s'assurer que la valeur en capital de ses fonds communs à court terme est conservée, que les placements sont suffisamment liquides et que les revenus financiers sont distribués en espèces lorsque cela est possible.

Les liquidités disponibles à partir des fonds à court terme et des placements assurent que le Conseil est en mesure d'honorer ses obligations et ses engagements. La majorité du portefeuille peut être racheté dans un délai de trois jours. De plus, les catégories de placement autorisées sont régies par des politiques de placement à court terme et à long terme approuvées par le conseil d'administration, de manière à faire en sorte que le risque de liquidité soit réduit au minimum.

Le tableau suivant présente l'analyse des échéances des actifs et passifs financiers du Conseil au 31 mars 2012 basée sur des données historiques.

(en milliers de dollars)	2012 Total	Sans échéance fixe	Moins de 3 ans	2011 Total	Sans échéance fixe	Moins de 3 ans	2010 Total	Sans échéance fixe	Moins de 3 ans
ACTIFS FINANCIERS									
Équivalents de trésorerie	18	-	18	340	-	340	4 501	-	4 501
Débiteurs	2 144	-	2 144	2 395	-	2 395	1 669	-	1 669
Dérivés	171	-	171	300	-	300	3 761	-	3 761
Placements de portefeuille	270 522	270 522	-	279 232	279 232	-	265 554	265 554	-
	272 855	**270 522**	**2 333**	**282 267**	**279 232**	**3 035**	**275 485**	**265 554**	**9 931**
PASSIFS FINANCIERS									
Découvert bancaire	1 581	-	1 581	2 574	-	2 574	3 475	-	3 475
Subventions à payer	27 760	-	27 760	25 927	-	25 927	26 452	-	26 452
Créditeurs et charges à payer	3 710	-	3 710	4 900	-	4 900	2 971	-	2 971
Dérivés	62	-	62	187	-	187	13	-	13
	33 113	**-**	**33 113**	**33 588**	**-**	**33 588**	**32 911**	**-**	**32 911**

Dans le tableau ci-dessus, les placements sont des actifs financiers sans échéance fixe. Le Conseil peut selon son « Énoncé de la Politique de placement et des objectifs de rendement » retirer du portefeuille de placement, si nécessaire, des sommes allant jusqu'à 4,0 % (2011 : 4,5%; 2010 : 4,5%) de la moyenne de la valeur marchande du portefeuille pour les trois années précédentes, en fonction des soldes au 30 septembre.

iii. Risques du marché

Les activités du Conseil sont principalement exposées au risque de prix, au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

Les gestionnaires de placements ont pour directives de gérer au quotidien les risques de marché du Conseil conformément aux politiques du Conseil. Le positionnement global du portefeuille du Conseil sur les marchés fait l'objet d'un suivi trimestriel par le conseil d'administration et le comité des placements.

Risque de prix

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des prix du marché (autres que celles qui résultent des taux d'intérêt et des taux de change), que ces fluctuations soient causées par des facteurs propres à cet instrument financier ou à son émetteur, ou des facteurs qui influent sur des instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Le Conseil est exposé à un risque de prix découlant de ses investissements dans des parts de fonds communs d'actions et de fonds alternatifs, et dans des parts de sociétés en commandite dans quatre fonds de placements immobiliers et un fonds d'infrastructure.

Sensibilité au prix

Ce qui suit décrit la sensibilité du portefeuille du Conseil à une augmentation ou à une réduction de 10,5 % dans les prix du marché, ladite valeur de 10,5 % étant égale au taux de sensibilité utilisé dans les rapports de risque de prix présentés à l'interne aux cadres supérieurs et représentant l'évaluation de la direction d'une variation raisonnablement probable des prix du marché.

Le taux de sensibilité est établi au moyen d'un écart-type de référence historique du fonds total, tel qu'il est déterminé par le conseiller en placements.

Au 31 mars 2012, si la valeur marchande avait subi une augmentation ou une réduction de 10,5 % (2011 : 10%; 2010 : 10%) alors que toutes les autres variables restaient constantes, l'augmentation ou la réduction des gains et pertes de réévaluation et des revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe pour l'exercice aurait été un total de 28 471 000 $ (2011 : 27 670 000 $; 2010 : 26 750 000 $) en raison de l'augmentation ou de la réduction de la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au taux d'intérêt du Conseil découle de ses actifs ayant des intérêts. Les liquidités du Conseil comprennent les montants déposés dans une institution financière qui rapportent

de l'intérêt au taux du marché. L'objectif du Conseil est de gérer l'exposition de sa trésorerie au risque de taux d'intérêt en maximisant les revenus d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes. Les fluctuations de taux d'intérêt du marché s'appliquant aux liquidités n'ont pas d'effet important sur les résultats d'exploitation du Conseil.

Les placements du Conseil dans les fonds communs à court terme, le fonds commun d'obligations et les fonds alternatifs sont indirectement touchés par les fluctuations de leur juste valeur attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'incidence des fluctuations ne peut pas être évaluée étant donné que le Conseil détient des parts des fonds communs et non les actifs sous-jacents.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux de change.

À la date de l'état de la situation financière, les seuls instruments financiers monétaires du Conseil exposés au risque de change étaient les instruments financiers dérivés, dont la valeur au passif était de 62 000 $ (2011 : 187 000 $; 1er avril 2010 : 13 000 $), sans aucune exposition (2011 : Nil ; 1er avril 2010 : Nil) touchant les équivalents de trésorerie. Étant donné la faible importance du risque de change en comparaison de l'ensemble des actifs du Conseil, le risque de change est considéré comme négligeable.

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

a) Prestations de retraite

À peu près tous les employés du Conseil participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de pension à prestations déterminées contributives créé en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et le Conseil doivent cotiser au Régime. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations de l'employeur, lesquelles représentent un multiple des cotisations des employés. Le taux général de cotisation en vigueur à la fin de l'exercice était 1,74 % (1,86 % pour l'exercice précédent). Des cotisations totales de 2,1 millions de dollars (2,0 millions en 2011) ont été passées en charges pour l'exercice en cours.

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser les prestations associées au Régime. Règle générale, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service valide multiplié par la moyenne des cinq meilleures années salariales consécutives. Les prestations sont indexées à l'inflation.

(en milliers de dollars)	2012	2011
Cotisations de l'employeur	2 125 $	2 044 $
Cotisations des employés	1 144	1 064

b) Indemnités de départ

Le Conseil versait des indemnités de départ à ses employés, selon les années de service et le salaire en fin d'emploi. Étant un régime sans capitalisation, le régime ne détenait aucun actif et présentait un déficit du régime égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Ces indemnités cesseront d'accumuler selon la nouvelle convention collective signée en février 2012. Le total des obligations seront payées à même les crédits parlementaires futurs ou autres sources de revenus. L'information sur ce régime se détaille comme suit au 31 mars :

(en milliers de dollars)	2012	2011
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	2 291 $	2 192 $
Coût des services rendus au cours de l'exercice incluant les ajustements	615	254
Indemnités payées au cours de l'exercice	(61)	(155)
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	**2 845 $**	**2 291 $**

c) Prestations aux retraités

Le Conseil a établi des régimes de prestations postérieures à l'emploi couvrant certains groupes d'employés. Ces régimes fournissent des prestations complémentaires d'assurance-maladie et des prestations de soins dentaires aux employés retraités. Les retraités paient 50 % des primes complémentaires d'assurance-maladie et 100 % des primes de soins dentaires. En 2011-2012, le Conseil a obtenu sa première évaluation actuarielle estimative et, par conséquent, il n'existe pas de gains et pertes actuariels pour l'exercice en cours.

Rapprochement des obligations au titre des prestations constituées

(en milliers de dollars)	Obligations au titre des prestations constituées
31 mars 2010	**1 259 $**
Coût des services rendus au cours de l'exercice	63
Frais d'intérêts	45
Indemnités payées	(100)
Cotisations des participants	54
31 mars 2011	**1 319 $**
Coût des services rendus au cours de l'exercice	65
Frais d'intérêts	46
Indemnités payées	(101)
Cotisations des participants	63
31 mars 2012	**1 392 $**

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour estimer les obligations au titre des prestations constituées et les coûts nets des prestations sont les suivantes :

	2012	2011	2010
Taux d'actualisation pour le calcul des coûts nets des prestations	3,5 %	3,5 %	3,5 %
Taux d'actualisation pour le calcul des obligations au titre des prestations constituées	3,5 %	3,5 %	3,5 %
Taux d'augmentation des coûts de soins dentaires	4,0 %	4,0 %	4,0 %
Taux d'augmentation tendanciel des coûts initiaux d'assurance-maladie – prescription des médicaments	8,0 %	8,0 %	8,0 %
Taux tendanciel des coûts ultimes d'assurance-maladie	4,0 %	4,0 %	4,0 %
Exercice où le taux ultime sera atteint	2020	2020	2020

11. REVENUS REPORTÉS – CONTRIBUTIONS GREVÉES D'AFFECTATIONS D'ORIGINE EXTERNE

Les revenus reportés de contributions grevées d'affectations d'origine externe consistent en des revenus accumulés qui ont été reportés jusqu'à ce que les ressources aient été utilisées aux fins précisées par les dotations correspondantes. Le principal de 37 569 000 $ des dotations grevées d'affectations doit rester intact et est comptabilisé au titre de l'excédent accumulé des activités (voir note 14).

(en milliers de dollars)	2012	2011
Solde d'ouverture	26 349 $	24 699 $
Transfert aux revenus nets de placements (note 15)		
Revenus nets de placements	717	(15 961)
Utilisation des fonds	(2 719)	(2 824)
	(2 002)	(18 785)
Transfert à autres revenus	(520)	-
Gains (pertes) latents sur placements de portefuille	(7 700)	2 116
Reclassés à l'état des résultats	2 428	18 319
Gains latents sur dérivés	39	-
Solde de fermeture	**23 594 $**	**26 349 $**

Les gains et pertes non réalisés sur les placements de portefeuille et les dérivés sont liés à la variation de la juste valeur de ces actifs depuis l'exercice précédent.

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)	Matériel de bureau	Améliorations locatives	Total
Coût			
Solde d'ouverture au 1er avril 2011	6 680	5 365	12 045
Acquisitions	438	39	477
Aliénations			
Radiation	(2 420)	-	(2 420)
Solde de fermeture au 31 mars 2012	4 698	5 404	10 102
Amortissement cumulé			
Solde d'ouverture au 1er avril 2011	5 106	4 172	9 278
Charge d'amortissement	635	453	1 088
Aliénations	-	-	-
Radiation	(2 420)		(2 420)
Solde de fermeture au 31 mars 2012	3 321	4 625	7 946
Valeur comptable nette au 1er avril 2011	**1 574**	**1 193**	**2 767**
Valeur comptable nette au 31 mars 2012	**1 377**	**779**	**2 156**

(en milliers de dollars)	Matériel de bureau	Améliorations locatives	Total
Coût			
Solde d'ouverture au 1er avril 2010	6 290	5 365	11 655
Acquisitions	1 176	-	1 176
Aliénations	-	-	-
Radiation	(786)	-	(786)
Solde de fermeture au 31 mars 2011	6 680	5 365	12 045
Amortissement cumulé			
Solde d'ouverture au 1er avril 2010	5 280	3 724	9 004
Charge d'amortissement	612	448	1 060
Aliénations			
Radiation	(786)	-	(786)
Solde de fermeture au 31 mars 2011	5 106	4 172	9 278
Valeur comptable nette au 1er avril 2010	**1 010**	**1 641**	**2 651**
Valeur comptable nette au 31 mars 2011	**1 574**	**1 193**	**2 767**

13. ŒUVRES D'ART ET INSTRUMENTS DE MUSIQUE

La Banque d'œuvres d'art du Conseil possède le plus grand nombre d'œuvres d'art contemporain canadiennes au Canada, soit près de 17 500 peintures, sculptures, dessins, photographies et estampes, réalisés par plus de 3 141 artistes. La Banque loue ces œuvres d'art à des parties intéressées; actuellement, environ 4 100 (2011 : 5 140) œuvres sont louées à des ministères et organismes fédéraux, des associations, des hôpitaux, des écoles, des municipalités et des entreprises privées.

Le Conseil a créé la Banque d'instruments de musique en 1985; celle-ci possède actuellement un archet de violoncelle et six instruments de qualité. Le Conseil gère en outre le prêt de dix instruments de musique, neuf prêtés par des bienfaiteurs anonymes et un prêté par un autre bienfaiteur.

Des ententes sont signées avec les organisations qui louent les œuvres d'art et avec les personnes auxquelles les instruments sont prêtés. Ces ententes comprennent des clauses qui stipulent de quelle façon les œuvres d'art et les instruments de musique doivent être manipulés afin d'assurer leur protection. Le Conseil assure les œuvres d'art et les instruments de musique à leur juste valeur.

14. EXCÉDENT ACCUMULÉ

(en milliers de dollars)		2012		2011
Excédent accumulé des activités				
Dotation – contribution initiale		50 000 $		50 000 $
Principal de dotation – contributions grevées d'affectations d'origine externe		37 569		37 569
Réserve - excès de revenus de placement				
Solde au début de l'exercice	121 445		166 745	
Affecté à l'excédent accumulé des activités durant l'exercice	(3 000)		(45 300)	
Solde à la fin de l'exercice		118 445		121 445
Excédent				
Solde au début de l'exercice	10 105		11 457	
Affecté de la réserve - excès de revenus de placement durant l'exercice	3 000		45 300	
Déficit pour l'exercice	(6 460)		(46 652)	
Solde à la fin de l'exercice		6 645		10 105
Total de l'excédent accumulé des activités		**212 659**		**219 119**
Gains (pertes) de réévaluation cumulés				
Solde au début de l'exercice	533			
Variations de la juste valeur	(678)			
Solde à la fin de l'exercice		**(145)**		-
Cumul des autres éléments du résultat étendu				
Solde au début de l'exercice	-		(50 967)	
Résultat étendu de l'exercice	-		51 500	
Solde à la fin de l'exercice		-		533
Solde de l'excédent accumulé à la fin de l'exercice		**212 514 $**		**219 652 $**

L'excédent accumulé comprend la contribution initiale de 50 millions de dollars du gouvernement du Canada, qui a constitué un transfert gouvernemental (fonds de dotation) lors de la constitution du Conseil en 1957.

15. REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENTS

(en milliers de dollars)	2012	2011
Pertes sur disposition de placements de portefeuille	(8 243) $	(4 207) $
Pertes de change sur disposition placements de portefeuille	-	(73)
Dépréciation des placements de portefeuille		(58 925)[1]
Transfert des revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 11)	2 002	18 785
Gains (pertes) nets des dérivés	(621)	757
Revenus d'intérêts et de dividendes	13 677	8 190
Frais de gestion du portefeuille	(1 475)	(1 469)
	5 340 $	**(36 942) $**

[1] En 2011, le Conseil a constaté une réduction de 58,9 millions de la valeur comptable de ses placements dans les fonds communs mondiaux, car la perte de valeur a été considérée comme durable (voir note 8).

16. REVENUS (PERTES) NETS DE LA BANQUE D'ŒUVRES D'ART

(en milliers de dollars)	2012	2011
Revenus de location	1 716 $	1 916 $
Autres revenus	183	289
Achats d'œuvres d'art	(305)	(68)
Frais administratifs	(1 939)	(2 025)
Amortissement des autres immobilisations	(27)	(22)
	(372) $	**90 $**

17. COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO

(en milliers de dollars)	2012	2011
Dépenses de programmes	692 $	826 $
Programmes – contributions reçues	(40)	(4)
Frais administratifs	1 351	1 346
	2 003 $	**2 168 $**

Les charges de programme représentent principalement les coûts associés aux activités de la Commission dans le cadre de réunions nationales et internationales portant sur l'éducation, la science et la culture. Ces frais sont compensés par les contributions reçues de divers organismes partenaires de la Commission dans le cadre de ces activités. Les frais d'administration représentent les coûts directs de la prestation des programmes de la Commission.

18. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)	2012	2011
Diminution (augmentation) des débiteurs	251 $	(726) $
Diminution des dérivés – actif	-	3,461
Augmentation (diminution) des subventions à payer	1 833	(525)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	(1 190)	1 929
Augmentation des dérivés – passif	-	174
Diminution des revenus reportés	(281)	(344)
Diminution des crédits parlementaires reportés	-	(37)
Variation de la juste valeur des dérivés	145	-
Variation nette	**758 $**	**3 932 $**

19. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

a) Subventions

Les paiements de subventions se prolongeant dans les exercices à venir sont sujets à l'obtention de fonds du Parlement. Les subventions de cette catégorie qui ont été approuvées avant le 31 mars 2012 totalisent 97 653 000 $ (2011 : 143 374 000$, 2010 : 91 883 000 $).

Les paiments futurs des subventions engagées au 31 mars 2012 sont payables comme suit :

(en milliers de dollars)	
2013	74 162 $
2014	23 471
2015	20

b) Loyer

Le Conseil est signataire de contrats de location-exploitation à long terme pour des locaux. Les paiements futurs reliés au loyer en date du 31 mars 2012 totalisent 101 114 000 $ (2011 : 14 924 000 $, 2010 : 18 860 000 $).

Les paiments futurs reliés au loyer au 31 mars 2012 sont payables comme suit :

(en milliers de dollars)	
2013	4 586 $
2014	4 580
2015	4 514
2016	4 582
2017	4 626
2018 2034	78 226

c) Engagements de capitaux

Le Conseil a signé des ententes avec des gestionnaires de placement dans le secteur de l'immobilier et de l'infrastructure qui engagent le Conseil à verser des sommes dans des sociétés en commandite. À cause du temps requis à investir ces fonds, le Conseil avait au 31 mars 2012 une balance de 6 158 000 $ (2011 : 9 280 000 $; 2010 : 9 300 000 $). Ces sommes sont actuellement investies dans un fonds commun à court terme.

20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien. Le Conseil conclut des transactions avec des apparentés dans le cours normal de ses activités aux mêmes conditions que celles conclues avec toute personne et société non apparentées, et ces dernières sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la valeur de la contrepartie établie et consentie par les apparentés. Au cours de l'exercice, le Conseil a engagé des charges relatives aux subventions totalisant 190 000 $ (2011 – 399 000 $) et a inscrit des revenuss tirés de la location d'œuvres d'art, des apports et d'autres revenus provenant des apparentés d'un montant de 1 389 000 $ (2011 – 1 701 000 $).

Au 31 mars, le Conseil avait inscrit, à l'état de la situation financière, les montants suivants pour des opérations entre apparentés :

(en milliers de dollars)	2012	2011
Débiteurs	320 $	471 $
Subventions à payer		77
Créditeurs et charges à payer	405	401
Revenus reportés	562	677

21. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de 2011 ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée en 2012.

Tableau 1 – Charges de subventions par service

(en milliers de dollars)	2012	2011
Programme d'aide aux arts		
Musique	28 092 $	28 156 $
Théâtre	26 671	26 824
Lettres et éditions	24 251	24 261
Arts visuels	21 225	21 255
Danse	18 550	18 650
Arts médiatiques	16 706	13 441
Inter-Arts	2 656	2 564
Promotion de la diffusion	2 083	2 035
Équité	1 656	1 605
Arts autochtones	1 296	1 395
Initiative de développement créatif de l'Alberta	999	1 116
Autres	1 015	1 075
Droit de prêt public	9 941	9 908
Programme Killam		
Bourses de recherche Killam	1 050	1 120
Prix Killam	500	500
Autres prix et bourses		
Prix Victor-Martyn-Lynch-Staunton	105	105
Prix Molson	100	100
Bourse John G. Diefenbaker	95	95
Prix Walter-Carsen	50	50
Autres prix et bourses < 50 000 $	263	277
	157 304 $	**154 532 $**

Tableau 2 – Frais d'administration

(en milliers de dollars)	2012			2011
	Programmes	**Administration générale**	**Total**	**Total**
Traitements	9 043 $	6 393 $	15 436 $	15 394 $
Avantages sociaux	2 570	1 970	4 540	4 201
Locaux	33	5 916	5 949	5 866
Services professionnels et spéciaux	450	1 242	1 692	2 009
Amortissement	-	1 061	1 061	1 038
Déplacements du personnel	645	208	853	984
Impression, publication et reprographie	29	471	500	504
Gestion de l'information	5	382	387	480
Communications	112	204	316	384
Dépenses des réunions, y compris les honoraires des membres	80	157	237	319
Dépenses et matériel de bureau	-	204	204	314
Dépenses diverses	-	23	23	48
	12 967 $	**16 231 $**	**29 198 $**	**29 541 $**

Le 55e rapport annuel du Conseil des arts du Canada ainsi que des renseignements additionnels sur ses subventions, prix et autres services sont affichés en anglais et en français sur le site web du Conseil.

conseildesarts.ca

Canada

Design : Conseil des arts du Canada / Linda Philp
Imprimé au Canada
N° de catalogue : K21-1/2012F

Page couverture :
Hylozoic Series : Vesica, architecte : Philip Beesley, City Gallery, Wellington, Nouvelle-Zélande, 2012
© PBAI

Plat intérieur : *Hylozoic Veil*, détail de l'installation présentée au musée The Leonardo, Salt Lake City, architecte : Philip Beesley
© PBAI